

N° 6618/00D

Session ordinaire 2012-2013

**Projet de loi portant approbation de l'Accord commercial entre
l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la
Colombie et le Pérou, d'autre part, signé à Bruxelles, le 26 juin
2012**

Annexes

Volume IV


Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration

- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 24 septembre 2013

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7118		Monnaies:		
7118 10		- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or:		
7118 10 10		- - en argent	exemption	0
7118 10 90		- - autres	exemption	0
7118 90 00		- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
XV		SECTION XV - MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX		
72		CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER		
		1. PRODUITS DE BASE: PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES		
7201		Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires:		
7201 10		- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0.5 % ou moins de phosphore:		
		-- contenant en poids 0.4 % ou plus de manganèse:		
7201 10 11		--- d'une teneur en silicium n'excédant pas 1 %	1.7	0
7201 10 19		--- d'une teneur en silicium excédant 1 %	1.7	0
7201 10 30		-- contenant en poids de 0.1 % inclus à 0.4 % exclu de manganèse	1.7	0
7201 10 90		-- contenant en poids moins de 0.1 % de manganèse	exemption	0
7201 20 00		- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0.5 % de phosphore	2.2	0
7201 50		- Fontes brutes alliées: fontes spiegel:		
7201 50 10		-- Fontes brutes alliées contenant en poids de 0.3 % inclus à 1 % inclus de titane et de 0.5 % inclus à 1 % inclus de vanadium	exemption	0
7201 50 90		-- autres	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7202		Ferro-alliages:		
		- Ferromanganèse:		
7202 11		-- contenant en poids plus de 2 % de carbone:		
7202 11 20		--- d'une granulométrie n'excédant pas 5 mm et d'une teneur en poids de manganèse excédant 65 %	2,7	0
7202 11 80		--- autre	2,7	0
7202 19 00		-- autre	2,7	0
		- Ferrosilicium:		
7202 21 00		-- contenant en poids plus de 55 % de silicium	5,7	0
7202 29		-- autre:		
7202 29 10		--- contenant en poids 4 % ou plus mais pas plus de 10 % de magnésium	5,7	0
7202 29 90		--- autre	5,7	0
7202 30 00		- Ferrosilicomanganèse	3,7	0
		- Ferrochrome:		
7202 41		-- contenant en poids plus de 4 % de carbone:		
7202 41 10		--- contenant en poids plus de 4 % mais pas plus de 6 % de carbone	4	0
7202 41 90		--- contenant en poids plus de 6 % de carbone	4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7202 49	- - autre:			
7202 49 10	- - - contenant en poids 0,05 % ou moins de carbone		7	0
7202 49 50	- - - contenant en poids plus de 0,05 % mais pas plus de 0,5 % de carbone		7	0
7202 49 90	- - - contenant en poids plus de 0,5 % mais pas plus de 4 % de carbone		7	0
7202 50 00	- Ferrosilicochrome		2,7	0
7202 60 00	- Ferronickel		exemption	0
7202 70 00	- Ferromolybdène		2,7	0
7202 80 00	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène		exemption	0
	- autres:			
7202 91 00	- - Ferrotitane et ferrosilicotitane		2,7	0
7202 92 00	- - Ferrovanadium		2,7	0
7202 93 00	- - Ferroniobium		exemption	0
7202 99	- - autres:			
7202 99 10	- - - Ferrophosphore		exemption	0
7202 99 30	- - - Ferrosilicomagnésium		2,7	0
7202 99 80	- - - autres		2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7203		Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires:		
7203 10 00		- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	exemption	0
7203 90 00		- autres	exemption	0
7204		Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier:		
7204 10 00		- Déchets et débris de fonte	exemption	0
		- Déchets et débris d'aciers alliés:		
7204 21		- - d'aciers inoxydables:		
7204 21 10		- - - contenant en poids 8 % ou plus de nickel	exemption	0
7204 21 90		- - - autres	exemption	0
7204 29 00		- - autres	exemption	0
7204 30 00		- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	exemption	0
		- autres déchets et débris:		
7204 41		- - Tourneurs, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets:		
7204 41 10		- - - Tourneurs, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Chutes d'estampage ou de découpage:		
7204 41 91		- - - - en paquets	exemption	0
7204 41 99		- - - - autres	exemption	0
7204 49		- - autres:		
7204 49 10		- - - déchiquetés	exemption	0
		- - - autres:		
7204 49 30		- - - - en paquets	exemption	0
7204 49 90		- - - - autres	exemption	0
7204 50 00		- Déchets lingotés	exemption	0
7205		Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier:		
7205 10 00		- Grenailles	exemption	0
		- Poudres:		
7205 21 00		- - d'aciers alliés	exemption	0
7205 29 00		- - autres	exemption	0
		H. FER ET ACIERS NON ALLIÉS		
7206		Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7206 10 00		- Lingots	exemption	0
7206 90 00		- autres	exemption	0
7207		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés:		
		- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7207 11		-- de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:		
		--- laminés ou obtenus par coulée continue:		
7207 11 11		---- en aciers de décolletage	exemption	0
		---- autres:		
7207 11 14		---- d'une épaisseur n'excédant pas 130 mm	exemption	0
7207 11 16		---- d'une épaisseur excédant 130 mm	exemption	0
7207 11 90		--- forgés	exemption	0
7207 12		-- autres, de section transversale rectangulaire:		
7207 12 10		--- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 12 90		--- forgés	exemption	0
7207 19		-- autres:		
		--- de section transversale circulaire ou polygonale:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7207 19 12		--- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 19 19		--- forgés	exemption	0
7207 19 80		--- autres	exemption	0
7207 20		- contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone:		
		-- de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:		
		--- laminés ou obtenus par coulée continue:		
7207 20 11		---- en aciers de décolletage	exemption	0
		---- autres, contenant en poids:		
7207 20 15		----- 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	0
7207 20 17		----- 0,6 % ou plus de carbone	exemption	0
7207 20 19		--- forgés	exemption	0
		-- autres, de section transversale rectangulaire:		
7207 20 32		--- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 20 39		--- forgés	exemption	0
		-- de section transversale circulaire ou polygonale:		
7207 20 52		--- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7207 20 59		- - - forgés	exemption	0
7207 20 80		- - autres	exemption	0
7208		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus:		
7208 10 00		- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	exemption	0
		- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés:		
7208 25 00		- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	0
7208 26 00		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	exemption	0
7208 27 00		- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	0
		- autres, enroulés, simplement laminés à chaud:		
7208 36 00		- - d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	0
7208 37 00		- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	exemption	0
7208 38 00		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	exemption	0
7208 39 00		- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	0
7208 40 00		- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	exemption	0
		- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud:		
7208 51		- - d'une épaisseur excédant 10 mm;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7208 51 20		- - - d'une épaisseur excédant 15 mm	exemption	0
		- - - d'une épaisseur excédant 10 mm mais n'excédant pas 15 mm, d'une largeur:		
7208 51 91		- - - de 2 050 mm ou plus	exemption	0
7208 51 98		- - - inférieure à 2 050 mm	exemption	0
7208 52		- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:		
7208 52 10		- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm	exemption	0
		- - - autres, d'une largeur:		
7208 52 91		- - - de 2 050 mm ou plus	exemption	0
7208 52 99		- - - inférieure 2 050 mm	exemption	0
7208 53		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:		
7208 53 10		- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm d'une épaisseur de 4 mm ou plus	exemption	0
7208 53 90		- - - autres	exemption	0
7208 54 00		- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	0
7208 90		- autres:		
7208 90 20		- - perforés	exemption	0
7208 90 80		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7209		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus:		
		- enroulés, simplement laminés à froid:		
7209 15 00		-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	exemption	0
7209 16		-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:		
7209 16 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
7209 16 90		--- autres	exemption	0
7209 17		-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:		
7209 17 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
7209 17 90		--- autres	exemption	0
7209 18		-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:		
7209 18 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
		--- autres:		
7209 18 91		---- d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus mais inférieure à 0,5 mm	exemption	0
7209 18 99		---- d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	exemption	0
		- non enroulés, simplement laminés à froid:		
7209 25 00		-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7209 26		-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:		
7209 26 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
7209 26 90		--- autres	exemption	0
7209 27		-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:		
7209 27 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
7209 27 90		--- autres	exemption	0
7209 28		-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:		
7209 28 10		--- dits "magnétiques"	exemption	0
7209 28 90		--- autres	exemption	0
7209 90		- autres:		
7209 90 20		-- perforés	exemption	0
7209 90 80		-- autres	exemption	0
7210		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus:		
		- étamés:		
7210 11 00		-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	exemption	0
7210 12		-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7210 12 20		- - - Fer-blanc	exemption	0
7210 12 80		- - - autres	exemption	0
7210 20 00		- plombés, y compris le fer terne	exemption	0
7210 30 00		- zingués électrolytiquement	exemption	0
		- autrement zingués:		
7210 41 00		- - ondulés	exemption	0
7210 49 00		- - autres	exemption	0
7210 50 00		- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	exemption	0
		- revêtus d'aluminium:		
7210 61 00		- - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	0
7210 69 00		- - autres	exemption	0
7210 70		- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:		
7210 70 10		- - Fer-blanc, verni; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	exemption	0
7210 70 80		- - autres	exemption	0
7210 90		- autres:		
7210 90 30		- - plaqués	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7210 90 40		- - étamés et imprimés	exemption	0
7210 90 80		- - autres	exemption	0
7211		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus:		
		- simplement laminés à chaud:		
7211 13 00		- - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	exemption	0
7211 14 00		- - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	0
7211 19 00		- - autres	exemption	0
		- simplement laminés à froid:		
7211 23		- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7211 23 20		- - - dits "magnétiques"	exemption	0
		- - - autres:		
7211 23 30		- - - d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus	exemption	0
7211 23 80		- - - d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	exemption	0
7211 29 00		- - autres	exemption	0
7211 90		- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7211 90 20		- - perforés	exemption	0
7211 90 80		- - autres	exemption	0
7212		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus:		
7212 10		- étamés:		
7212 10 10		- - Fer-blanc, simplement traité à la surface	exemption	0
7212 10 90		- - autres	exemption	0
7212 20 00		- zingués électrolytiquement	exemption	0
7212 30 00		- autrement zingués	exemption	0
7212 40		- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:		
7212 40 20		- - Fer-blanc, simplement verni; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	exemption	0
7212 40 80		- - autres	exemption	0
7212 50		- autrement revêtus:		
7212 50 20		- - revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome	exemption	0
7212 50 30		- - chromés ou nickelés	exemption	0
7212 50 40		- - cuivrés	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - revêtus d'aluminium:		
7212 50 61		- - - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	0
7212 50 69		- - - autres	exemption	0
7212 50 90		- - autres	exemption	0
7212 60 00		- plaqués	exemption	0
7213		Fil machine en fer ou en aciers non alliés:		
7213 10 00		- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	0
7213 20 00		- autres, en aciers de décolletage	exemption	0
		- autres:		
7213 91		- - de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm:		
7213 91 10		- - - du type utilisé pour armature pour béton	exemption	0
7213 91 20		- - - du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques	exemption	0
		- - - autres:		
7213 91 41		- - - - contenant en poids 0.06 % ou moins de carbone	exemption	0
7213 91 49		- - - - contenant en poids plus de 0.06 % mais moins de 0.25 % de carbone	exemption	0
7213 91 70		- - - - contenant en poids 0.25 % ou plus mais pas plus de 0,75 % de carbone	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7213 91 90		- - - contenant en poids plus de 0,75 % de carbone	exemption	0
7213 99		- - autres:		
7213 99 10		- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	0
7213 99 90		- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	0
7214		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage:		
7214 10 00		- forgées	exemption	0
7214 20 00		- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	exemption	0
7214 30 00		- autres, en aciers de décolletage	exemption	0
		- autres:		
7214 91		- - de section transversale rectangulaire:		
7214 91 10		- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	0
7214 91 90		- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	0
7214 99		- - autres:		
		- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7214 99 10		- - - du type utilisé pour armature pour béton	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - - autres, de section circulaire d'un diamètre:		
7214 99 31		- - - - égal ou supérieur à 80 mm	exemption	0
7214 99 39		- - - - inférieur à 80 mm	exemption	0
7214 99 50		- - - - autres	exemption	0
		- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone:		
		- - - - de section circulaire d'un diamètre:		
7214 99 71		- - - - égal ou supérieur à 80 mm	exemption	0
7214 99 79		- - - - inférieur à 80 mm	exemption	0
7214 99 95		- - - - autres	exemption	0
7215		Autres barres en fer ou en aciers non alliés:		
7215 10 00		- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	0
7215 50		- autres, simplement obtenues ou parachevées à froid:		
		- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7215 50 11		- - - de section rectangulaire	exemption	0
7215 50 19		- - - autres	exemption	0
7215 50 80		- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7215 90 00		- autres	exemption	0
7216		Profils en fer ou en aciers non alliés:		
7216 10 00		- Profils en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	exemption	0
		- Profils en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm:		
7216 21 00		-- Profils en L	exemption	0
7216 22 00		-- Profils en T	exemption	0
		- Profils en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:		
7216 31		-- Profils en U:		
7216 31 10		--- d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm	exemption	0
7216 31 90		--- d'une hauteur excédant 220 mm	exemption	0
7216 32		-- Profils en I:		
		--- d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm:		
7216 32 11		---- à ailes à faces parallèles	exemption	0
7216 32 19		---- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - d'une hauteur excédant 220 mm:		
7216 32 91		- - - - à ailes à faces parallèles	exemption	0
7216 32 99		- - - - autres	exemption	0
7216 33		- - Profilés en H:		
7216 33 10		- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 180 mm	exemption	0
7216 33 90		- - - d'une hauteur excédant 180 mm	exemption	0
7216 40		- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:		
7216 40 10		- - Profilés en L	exemption	0
7216 40 90		- - Profilés en T	exemption	0
7216 50		- autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud:		
7216 50 10		- - d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté n'excède pas 80 mm	exemption	0
		- - autres:		
7216 50 91		- - - Plats à boudins (à bourrelets)	exemption	0
7216 50 99		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Profils, simplement obtenus ou parachevés à froid:		
7216 61		- - obtenus à partir de produits laminés plats:		
7216 61 10		- - - Profils en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert	exemption	0
7216 61 90		- - - autres	exemption	0
7216 69 00		- - autres	exemption	0
		- autres:		
7216 91		- - obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats:		
7216 91 10		- - - Tôles nervurées	exemption	0
7216 91 80		- - - autres	exemption	0
7216 99 00		- - autres	exemption	0
7217		Fils en fer ou en aciers non alliés:		
7217 10		- non revêtus, même polis:		
		- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7217 10 10		- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	exemption	0
		- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm:		
7217 10 31		- - - comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7217 10 39		- - - autres	exemption	0
7217 10 50		- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	0
7217 10 90		- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	0
7217 20		- zingués:		
		- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7217 20 10		- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	exemption	0
7217 20 30		- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm	exemption	0
7217 20 50		- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	0
7217 20 90		- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	0
7217 30		- revêtus d'autres métaux communs:		
		- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7217 30 41		- - - cuivrés	exemption	0
7217 30 49		- - - autres	exemption	0
7217 30 50		- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	0
7217 30 90		- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	0
7217 90		- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7217 90 20		-- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	exemption	0
7217 90 50		-- contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	exemption	0
7217 90 90		-- contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	exemption	0
		III. ACTIERS INOXYDABLES		
7218		Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables:		
7218 10 00		- Lingots et autres formes primaires	exemption	0
		- autres:		
7218 91		-- de section transversale rectangulaire:		
7218 91 10		--- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7218 91 80		--- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7218 99		-- autres:		
		--- de section transversale carrée:		
7218 99 11		---- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7218 99 19		---- forgés	exemption	0
		--- autres:		
7218 99 20		---- laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7218 99 80		--- forgés	exemption	0
7219		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus:		
		- simplement laminés à chaud, enroulés:		
7219 11 00		- d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	0
7219 12		- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:		
7219 12 10		- - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 12 90		- - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7219 13		- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:		
7219 13 10		- - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 13 90		- - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7219 14		- d'une épaisseur inférieure à 3 mm:		
7219 14 10		- - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 14 90		- - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
		- simplement laminés à chaud, non enroulés:		
7219 21		- d'une épaisseur excédant 10 mm:		
7219 21 10		- - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7219 21 90		- - - contenant en poids moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7219 22		- - d'une épaisseur de 4.75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:		
7219 22 10		- - - contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 22 90		- - - contenant en poids moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7219 23 00		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4.75 mm	exemption	0
7219 24 00		- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	exemption	0
		- simplement laminés à froid:		
7219 31 00		- - d'une épaisseur de 4.75 mm ou plus	exemption	0
7219 32		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4.75 mm:		
7219 32 10		- - - contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 32 90		- - - contenant en poids moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7219 33		- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm:		
7219 33 10		- - - contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 33 90		- - - contenant en poids moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7219 34		- - d'une épaisseur de 0.5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm:		
7219 34 10		- - - contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7219 34 90		- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7219 35		- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm:		
7219 35 10		- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7219 35 90		- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7219 90		- autres:		
7219 90 20		- - perforés	exemption	0
7219 90 80		- - autres	exemption	0
7220		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
		- simplement laminés à chaud:		
7220 11 00		- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	0
7220 12 00		- - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	0
7220 20		- simplement laminés à froid:		
		- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus, contenant en poids:		
7220 20 21		- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7220 20 29		- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
		- - d'une épaisseur excédant 0,35 mm mais inférieure à 3 mm, contenant en poids:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7220 20 41		- - - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7220 20 49		- - - moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
		- - d'une épaisseur n'excédant pas 0.35 mm, contenant en poids:		
7220 20 81		- - - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7220 20 89		- - - moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7220 90		- autres:		
7220 90 20		- - perforés	exemption	0
7220 90 80		- - autres	exemption	0
7221 00		Fil machine en aciers inoxydables:		
7221 00 10		- contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7221 00 90		- contenant en poids moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7222		Barres et profilés en aciers inoxydables:		
		- Barres simplement laminées ou filées à chaud:		
7222 11		- - de section circulaire:		
		- - - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids:		
7222 11 11		- - - - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7222 11 19		- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
		- - d'un diamètre inférieur à 80 mm, contenant en poids:		
7222 11 81		- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 11 89		- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 19		- - autres:		
7222 19 10		- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 19 90		- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 20		- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid:		
		- - de section circulaire:		
		- - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids:		
7222 20 11		- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 19		- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
		- - - d'un diamètre de 25 mm ou plus mais inférieur à 80 mm, contenant en poids:		
7222 20 21		- - - 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 29		- - - moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
		- - d'un diamètre inférieur à 25 mm, contenant en poids:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7222 20 31		- - - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 39		- - - moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
		- - autres, contenant en poids:		
7222 20 81		- - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 89		- - moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7222 30		- autres barres:		
		- - forgées, contenant en poids:		
7222 30 51		- - 2.5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 30 91		- - moins de 2.5 % de nickel	exemption	0
7222 30 97		- - autres	exemption	0
7222 40		- Profilés:		
7222 40 10		- - simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7222 40 50		- - simplement obtenus ou parachevés à froid	exemption	0
7222 40 90		- - autres	exemption	0
7223 00		Fils en aciers inoxydables:		
		- contenant en poids 2.5 % ou plus de nickel:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7223 00 11		-- contenant en poids 28 % ou plus de nickel mais pas plus de 31 % et 20 % ou plus mais pas plus de 22 % de chrome	exemption	0
7223 00 19		-- autres	exemption	0
		- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel:		
7223 00 91		-- contenant en poids 13 % ou plus mais pas plus de 25 % de chrome et 3,5 % ou plus mais pas plus de 6 % d'aluminium	exemption	0
7223 00 99		-- autres	exemption	0
		IV. AUTRES ACIERS ALLIÉS, BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS		
7224		Autre aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés:		
7224 10		- Lingots et autres formes primaires:		
7224 10 10		-- en aciers pour outillage	exemption	0
7224 10 90		-- autres	exemption	0
7224 90		- autres:		
7224 90 02		-- en aciers pour outillage	exemption	0
		-- autres:		
		--- de section transversale carrée ou rectangulaire:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue:		
		--- - dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur:		
7224 90 03		----- en aciers à coupe rapide	exemption	0
7224 90 05		----- contenant en poids 0,7 % ou moins de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,2 % de manganèse et 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium; contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	exemption	0
7224 90 07		----- autres	exemption	0
7224 90 14		----- autres	exemption	0
7224 90 18		--- - forgés	exemption	0
		--- - autres:		
		--- - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue:		
7224 90 31		--- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	0
7224 90 38		--- - autres	exemption	0
7224 90 90		--- - forgés	exemption	0
7225		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- en aciers au silicium dits "magnétiques";		
7225 11 00		- - à grains orientés	exemption	0
7225 19		- - autres:		
7225 19 10		- - - laminés à chaud	exemption	0
7225 19 90		- - - laminés à froid	exemption	0
7225 30		- autres, simplement laminés à chaud, enroulés:		
7225 30 10		- - en aciers pour outillage	exemption	0
7225 30 30		- - en aciers à coupe rapide	exemption	0
7225 30 90		- - autres	exemption	0
7225 40		- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés:		
7225 40 12		- - en aciers pour outillage	exemption	0
7225 40 15		- - en aciers à coupe rapide	exemption	0
		- - autres:		
7225 40 40		- - - d'une épaisseur excédant 10 mm	exemption	0
7225 40 60		- - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	exemption	0
7225 40 90		- - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7225 50		- autres, simplement laminés à froid:		
7225 50 20		- - en aciers à coupe rapide	exemption	0
7225 50 80		- - autres	exemption	0
		- autres:		
7225 91 00		- - zingués électrolytiquement	exemption	0
7225 92 00		- - autrement zingués	exemption	0
7225 99 00		- - autres	exemption	0
7226		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
		- en aciers au silicium dits "magnétiques":		
7226 11 00		- - à grains orientés	exemption	0
7226 19		- - autres:		
7226 19 10		- - - simplement laminés à chaud	exemption	0
7226 19 80		- - - autres	exemption	0
7226 20 00		- en aciers à coupe rapide	exemption	0
		- autres:		
7226 91		- - simplement laminés à chaud:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7226 91 20		- - - en aciers pour outillage	exemption	0
		- - - autres:		
7226 91 91		- - - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	exemption	0
7226 91 99		- - - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	exemption	0
7226 92 00		- - simplement laminés à froid	exemption	0
7226 99		- - autres:		
7226 99 10		- - - zingués électrolytiquement	exemption	0
7226 99 30		- - - autrement zingués	exemption	0
7226 99 70		- - - autres	exemption	0
7227		Fil machine en autres aciers alliés:		
7227 10 00		- en aciers à coupe rapide	exemption	0
7227 20 00		- en aciers silicomanganeux	exemption	0
7227 90		- autres:		
7227 90 10		- - contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	exemption	0
7227 90 50		- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7227 90 95		- - autres	exemption	0
7228		Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés:		
7228 10		- Barres en aciers à coupe rapide:		
7228 10 20		- - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	exemption	0
7228 10 50		- - forgées	exemption	0
7228 10 90		- - autres	exemption	0
7228 20		- Barres en aciers silicomanganeux:		
7228 20 10		- - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	exemption	0
		- - autres:		
7228 20 91		- - - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud, simplement plaquées	exemption	0
7228 20 99		- - - autres	exemption	0
7228 30		- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud:		
7228 30 20		- - en aciers pour outillage	exemption	0
		- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7228 30 41		- - - de section circulaire, d'un diamètre de 80 mm ou plus	exemption	0
7228 30 49		- - - autres	exemption	0
		- - autres:		
		- - - de section circulaire, d'un diamètre de:		
7228 30 61		- - - - 80 mm ou plus	exemption	0
7228 30 69		- - - - inférieur à 80 mm	exemption	0
7228 30 70		- - - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	exemption	0
7228 30 89		- - - autres	exemption	0
7228 40		- autres barres, simplement forgées:		
7228 40 10		- - en aciers pour outillage	exemption	0
7228 40 90		- - autres	exemption	0
7228 50		- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid:		
7228 50 20		- - en aciers pour outillage	exemption	0
7228 50 40		- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	0
		- - autres:		
		- - - de section circulaire, d'un diamètre de:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7228 50 61		- - - 80 mm ou plus	exemption	0
7228 50 69		- - - inférieur à 80 mm	exemption	0
7228 50 80		- - - autres	exemption	0
7228 60		- autres barres:		
7228 60 20		- - en aciers pour outillage	exemption	0
7228 60 80		- - autres	exemption	0
7228 70		- Profilés:		
7228 70 10		- - simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7228 70 90		- - autres	exemption	0
7228 80 00		- Barres creuses pour le forage	exemption	0
7229		Fils en autres aciers alliés:		
7229 20 00		- en aciers silicomanganeux	exemption	0
7229 90		- autres:		
7229 90 20		- - en aciers à coupe rapide	exemption	0
		- - autres		
7229 90 50		- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7229 90 90		- - autres	exemption	0
73		CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER		
7301		Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier:		
7301 10 00		- Palplanches	exemption	0
7301 20 00		- Profilés	exemption	0
7302		Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails:		
7302 10		- Rails:		
7302 10 10		- - conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	exemption	0
		- - autres:		
		- - - neufs:		
		- - - - Rails "Vignole":		
7302 10 21		- - - - d'un poids au mètre de 46 kg ou plus	exemption	0
7302 10 23		- - - - d'un poids au mètre de 27 kg ou plus mais inférieur à 46 kg	exemption	0
7302 10 29		- - - - d'un poids au mètre inférieur à 27 kg	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7302 10 40		- - - Rails à ornères	exemption	0
7302 10 50		- - - autres	exemption	0
7302 10 90		- - - usagés	exemption	0
7302 30 00		- Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	2,7	0
7302 40 00		- Éclisses et selles d'assise	exemption	0
7302 90 00		- autres	exemption	0
7303 00		Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte:		
7303 00 10		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,2	0
7303 00 90		- autres	3,2	0
7304		Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier:		
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		
7304 11 00		- - en aciers inoxydables	exemption	0
7304 19		- - autres:		
7304 19 10		- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	0
7304 19 30		- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm, mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7304 19 90		- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:		
7304 22 00		-- Tiges de forage en aciers inoxydables	exemption	0
7304 23 00		-- autres tiges de forage	exemption	0
7304 24 00		-- autres, en aciers inoxydables	exemption	0
7304 29		-- autres:		
7304 29 10		--- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	0
7304 29 30		--- d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm, mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7304 29 90		--- d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	0
		- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:		
7304 31		-- étirés ou laminés à froid:		
7304 31 20		--- de précision	exemption	0
7304 31 80		--- autres	exemption	0
7304 39		-- autres:		
7304 39 10		--- bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	0
		--- autres:		
7304 39 30		---- d'un diamètre extérieur excédant 421 mm et d'une épaisseur de paroi excédant 10,5 mm	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		---- autres:		
		----- Tubes filetés ou filetables dits "gaz":		
7304 39 52		----- zingués	exemption	0
7304 39 58		----- autres	exemption	0
		----- autres, d'un diamètre extérieur:		
7304 39 92		----- n'excédant pas 168,3 mm	exemption	0
7304 39 93		----- excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7304 39 99		----- excédant 406,4 mm	exemption	0
		- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables:		
7304 41 00		- - étirés ou laminés à froid	exemption	0
7304 49		- - autres:		
7304 49 10		- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	0
		- - - autres:		
7304 49 92		- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7304 49 99		- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	0
		- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7304 51		-- étirés ou laminés à froid:		
		--- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur:		
7304 51 12		---- n'excédant pas 0,5 m	exemption	0
7304 51 18		---- excédant 0,5 m	exemption	0
		--- autres:		
7304 51 81		---- de précision	exemption	0
7304 51 89		---- autres	exemption	0
7304 59		-- autres:		
7304 59 10		--- bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	exemption	0
		--- autres, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur:		
7304 59 32		---- n'excédant pas 0,5 m	exemption	0
7304 59 38		---- excédant 0,5 m	exemption	0
		--- autres:		
7304 59 92		---- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7304 59 93		- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7304 59 99		- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	exemption	0
7304 90 00		- autres	exemption	0
7305		Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier:		
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		
7305 11 00		- - soudés longitudinalement à l'aveugle immergé	exemption	0
7305 12 00		- - soudés longitudinalement, autres	exemption	0
7305 19 00		- - autres	exemption	0
7305 20 00		- Tubes et tuyaux de coulage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	exemption	0
		- autres, soudés:		
7305 31 00		- - soudés longitudinalement	exemption	0
7305 39 00		- - autres	exemption	0
7305 90 00		- autres	exemption	0
7306		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier:		
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7306 11		- - soudés, en aciers inoxydables:		
7306 11 10		- - - soudés longitudinalement	exemption	0
7306 11 90		- - - soudés hélicoïdalement	exemption	0
7306 19		- - autres:		
		- - - soudés longitudinalement:		
7306 19 11		- - - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	exemption	0
7306 19 19		- - - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7306 19 90		- - - soudés hélicoïdalement	exemption	0
		- Tubes et tuyaux de couvlage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:		
7306 21 00		- - soudés, en aciers inoxydables	exemption	0
7306 29 00		- - autres	exemption	0
7306 30		- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:		
		- - de précision, d'une épaisseur de paroi:		
7306 30 11		- - - n'excédant pas 2 mm	exemption	0
7306 30 19		- - - excédant 2 mm	exemption	0
		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Tubes filetés ou filetables dits "gaz":		
7306 30 41		- - - - zingués	exemption	0
7306 30 49		- - - - autres	exemption	0
		- - - autres, d'un diamètre extérieur:		
		- - - - n'excédant pas 168,3 mm:		
7306 30 72		- - - - zingués	exemption	0
7306 30 77		- - - - autres	exemption	0
7306 30 80		- - - excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	exemption	0
7306 40		- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables:		
7306 40 20		- - étirés ou laminés à froid	exemption	0
7306 40 80		- - autres	exemption	0
7306 50		- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés:		
7306 50 20		- - de précision	exemption	0
7306 50 80		- - autres	exemption	0
		- autres, soudés, de section non circulaire:		
7306 61		- - de section carrée ou rectangulaire:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - d'une épaisseur de paroi n'excédant pas 2 mm:		
7306 61 11		- - - - en aciers inoxydables	exemption	0
7306 61 19		- - - - autres	exemption	0
		- - - d'une épaisseur de paroi excédant 2 mm:		
7306 61 91		- - - - en aciers inoxydables	exemption	0
7306 61 99		- - - - autres	exemption	0
7306 69		- - de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire:		
7306 69 10		- - - en aciers inoxydables	exemption	0
7306 69 90		- - - autres	exemption	0
7306 90 00		- autres	exemption	0
7307		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier:		
		- moulés:		
7307 11		- - en fonte non malléable:		
7307 11 10		- - - pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	0
7307 11 90		- - - autres	3,7	0
7307 19		- - autres:		
7307 19 10		- - - en fonte malléable	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7307 19 90		- - - autres	3,7	0
		- autres, en aciers inoxydables:		
7307 21 00		- - Brides	3,7	0
7307 22		- - Coudes, courbes et manchons, filetés:		
7307 22 10		- - - Manchons	exemption	0
7307 22 90		- - - Coudes et courbes	3,7	0
7307 23		- - Accessoires à souder bout à bout:		
7307 23 10		- - - Coudes et courbes	3,7	0
7307 23 90		- - - autres	3,7	0
7307 29		- - autres:		
7307 29 10		- - - filetés	3,7	0
7307 29 30		- - - à souder	3,7	0
7307 29 90		- - - autres	3,7	0
		- autres:		
7307 91 00		- - Brides	3,7	0
7307 92		- - Coudes, courbes et manchons, filetés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7307 92 10	---	Manchons	exemption	0
7307 92 90	---	Coudes et courbes	3,7	0
7307 93	--	Accessoires à souder bout à bout:		
	---	dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 609,6 mm:		
7307 93 11	----	Coudes et courbes	3,7	0
7307 93 19	----	autres	3,7	0
	---	dont le plus grand diamètre extérieur excède 609,6 mm:		
7307 93 91	----	Coudes et courbes	3,7	0
7307 93 99	----	autres	3,7	0
7307 99	--	autres:		
7307 99 10	---	filetés	3,7	0
7307 99 30	---	à souder	3,7	0
7307 99 90	---	autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7308		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:		
7308 10 00		- Ponts et éléments de ponts	exemption	0
7308 20 00		- Tours et pylônes	exemption	0
7308 30 00		- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	exemption	0
7308 40		- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage:		
7308 40 10		- - Matériel pour le soutènement dans les mines	exemption	0
7308 40 90		- - autre	exemption	0
7308 90		- autres:		
7308 90 10		- - Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales	exemption	0
		- - autres:		
		- - - uniquement ou principalement en tôle:		
7308 90 51		- - - - Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	exemption	0
7308 90 59		- - - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7308 90 99		- - - autres	exemption	0
7309 00		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:		
7309 00 10		- pour matières gazeuses (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés)	2.2	0
		- pour matières liquides:		
7309 00 30		- - avec revêtement intérieur ou calorifuge	2.2	0
		- - autres, d'une contenance:		
7309 00 51		- - - excédant 100 000 l	2.2	0
7309 00 59		- - - n'excédant pas 100 000 l	2.2	0
7309 00 90		- pour matières solides	2.2	0
7310		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:		
7310 10 00		- d'une contenance de 50 l ou plus	2.7	0
		- d'une contenance de moins de 50 l:		
7310 21		- - Boîtes à fermer par soudage ou sertissage:		
7310 21 11		- - - Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7310 21 19		--- Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons	2.7	0
		--- autres, d'une épaisseur de paroi:		
7310 21 91		---- inférieure à 0.5 mm	2.7	0
7310 21 99		---- égale ou supérieure à 0.5 mm	2.7	0
7310 29		-- autres:		
7310 29 10		--- d'une épaisseur de paroi inférieure à 0.5 mm	2.7	0
7310 29 90		--- d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0.5 mm	2.7	0
7311 00		Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier:		
7311 00 10		- sans soudure	2.7	0
		- autres, d'une capacité:		
7311 00 91		-- inférieure à 1 000 l	2.7	0
7311 00 99		-- égale ou supérieure à 1 000 l	2.7	0
7312		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité:		
7312 10		- Torons et câbles:		
7312 10 20		-- en aciers inoxydables	exemption	0
		-- autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- n'excède pas 3 mm:		
7312 10 41		---- revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	0
7312 10 49		---- autres	exemption	0
		--- excède 3 mm:		
		---- Tôrçons:		
7312 10 61		----- non revêtus	exemption	0
		----- revêtus:		
7312 10 65		----- zingués	exemption	0
7312 10 69		----- autres	exemption	0
		---- Câbles, y compris les câbles clos:		
		----- non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale:		
7312 10 81		----- excède 3 mm mais n'excède pas 12 mm	exemption	0
7312 10 83		----- excède 12 mm mais n'excède pas 24 mm	exemption	0
7312 10 85		----- excède 24 mm mais n'excède pas 48 mm	exemption	0
7312 10 89		----- excède 48 mm	exemption	0
7312 10 98		----- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7312 90 00		- autres	exemption	0
7313 00 00		Ronces artificielles en fer ou en acier: torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	exemption	0
7314		Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, tôles et bandes déployées, en fer ou en acier:		
		- Toiles métalliques tissées:		
7314 12 00		- - Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	exemption	0
7314 14 00		- - autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	exemption	0
7314 19 00		- - autres	exemption	0
7314 20		- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ² :		
7314 20 10		- - en fils nervurés	exemption	0
7314 20 90		- - autres	exemption	0
		- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre:		
7314 31 00		- - zingués	exemption	0
7314 39 00		- - autres	exemption	0
		- autres toiles métalliques, grillages et treillis:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7314 41		- - zingués:		
7314 41 10		- - - à mailles hexagonales	exemption	0
7314 41 90		- - - autres	exemption	0
7314 42		- - recouverts de matières plastiques:		
7314 42 10		- - - à mailles hexagonales	exemption	0
7314 42 90		- - - autres	exemption	0
7314 49 00		- - autres	exemption	0
7314 50 00		- Tôles et bandes déployées	exemption	0
7315		Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
		- Chaînes à maillons articulés et leurs parties:		
7315 11		- - Chaînes à rouleaux:		
7315 11 10		- - - des types utilisés pour cycles et motocycles	2,7	0
7315 11 90		- - - autres	2,7	0
7315 12 00		- - autres chaînes	2,7	0
7315 19 00		- - Parties	2,7	0
7315 20 00		- Chaînes antidérapantes	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres chaînes et chaînettes:		
7315 81 00		-- Chaînes à maillons à étais	2.7	0
7315 82		-- autres chaînes, à maillons soudés:		
7315 82 10		--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif n'excède pas 16 mm	2.7	0
7315 82 90		--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif excède 16 mm	2.7	0
7315 89 00		-- autres	2.7	0
7315 90 00		- autres parties	2.7	0
7316 00 00		Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2.7	0
7317 00		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre:		
7317 00 10		- Punaises	exemption	0
		- autres:		
		-- de tréfilerie:		
7317 00 20		--- Pointes encollées, en bandes ou en rouleaux	exemption	0
7317 00 40		--- Pointes en acier contenant en poids 0,5 % ou plus de carbone, trempées	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
7317 00 61		- - - zingués	exemption	0
7317 00 69		- - - autres	exemption	0
7317 00 90		- - autres	exemption	0
7318		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:		
		- Articles filetés:		
7318 11 00		- - Tire-fond	3,7	0
7318 12		- - autres vis à bois:		
7318 12 10		- - - en aciers inoxydables	3,7	0
7318 12 90		- - - autres	3,7	0
7318 13 00		- - Crochets et pîtons à pas de vis	3,7	0
7318 14		- - Vis autotaraudeuses:		
7318 14 10		- - - en aciers inoxydables	3,7	0
		- - - autres:		
7318 14 91		- - - - Vis à tôles	3,7	0
7318 14 99		- - - - autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7318 15		-- autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles:		
7318 15 10		--- Vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige n'excédant pas 6 mm	3,7	0
		--- autres:		
7318 15 20		---- pour la fixation des éléments de voies ferrées	3,7	0
		---- autres:		
		----- sans tête:		
7318 15 30		----- en aciers inoxydables	3,7	0
		----- en autres aciers, d'une résistance à la traction:		
7318 15 41		----- de moins de 800 MPa	3,7	0
7318 15 49		----- de 800 MPa ou plus	3,7	0
		----- avec tête:		
		----- fendue ou à empreinte cruciforme:		
7318 15 51		----- en aciers inoxydables	3,7	0
7318 15 59		----- autres	3,7	0
		----- à six pans creux:		
7318 15 61		----- en aciers inoxydables	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7318 15 69		----- autres	3,7	0
		----- hexagonale:		
7318 15 70		----- en aciers inoxydables	3,7	0
		----- en autres aciers, d'une résistance à la traction:		
7318 15 81		----- de moins de 800 MPa	3,7	0
7318 15 89		----- de 800 MPa ou plus	3,7	0
7318 15 90		----- autres	3,7	0
7318 16		-- Écrous:		
7318 16 10		--- décollés dans la masse, d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	3,7	0
		--- autres:		
7318 16 30		---- en aciers inoxydables	3,7	0
		---- autres:		
7318 16 50		----- de sécurité	3,7	0
		----- autres, d'un diamètre intérieur:		
7318 16 91		----- n'excédant pas 12 mm	3,7	0
7318 16 99		----- excédant 12 mm	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7318 19 00		- - autres	3,7	0
		- Articles non filetés:		
7318 21 00		- - Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	3,7	0
7318 22 00		- - autres rondelles	3,7	0
7318 23 00		- - Rivets	3,7	0
7318 24 00		- - Goupilles, chevilles et clavettes	3,7	0
7318 29 00		- - autres	3,7	0
7319		Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs:		
7319 20 00		- Épingles de sûreté	2,7	0
7319 30 00		- autres épingles	2,7	0
7319 90		- autres:		
7319 90 10		- - Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	2,7	0
7319 90 90		- - autres	2,7	0
7320		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier:		
7320 10		- Ressorts à lames et leurs lames:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - formés à chaud:		
7320 10 11		- - - Ressorts paraboliques et leurs lames	2,7	0
7320 10 19		- - - autres	2,7	0
7320 10 90		- - autres	2,7	0
7320 20		- Ressorts en hélice:		
7320 20 20		- - formés à chaud	2,7	0
		- - autres:		
7320 20 81		- - - Ressorts de compression	2,7	0
7320 20 85		- - - Ressorts de traction	2,7	0
7320 20 89		- - - autres	2,7	0
7320 90		- autres:		
7320 90 10		- - Ressorts spiraux plats	2,7	0
7320 90 30		- - Ressorts ayant la forme de disques	2,7	0
7320 90 90		- - autres	2,7	0
7321		Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffeplats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Appareils de cuisson et chauffe-plats:		
7321 11		-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles:		
7321 11 10		--- avec four, y compris les fours séparés	2,7	0
7321 11 90		--- autres	2,7	0
7321 12 00		-- à combustibles liquides	2,7	0
7321 19 00		-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	0
		- autres appareils:		
7321 81		-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles:		
7321 81 10		--- à évacuation des gaz brûlés	2,7	0
7321 81 90		--- autres	2,7	0
7321 82		-- à combustibles liquides:		
7321 82 10		--- à évacuation des gaz brûlés	2,7	0
7321 82 90		--- autres	2,7	0
7321 89 00		-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	0
7321 90 00		- Parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7322		Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
		- Radiateurs et leurs parties:		
7322 11 00		- - en fonte	3,2	0
7322 19 00		- - autres	3,2	0
7322 90 00		- autres	3,2	0
7323		Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier:		
7323 10 00		- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3,2	0
		- autres:		
7323 91 00		- - en fonte, non émaillés	3,2	0
7323 92 00		- - en fonte émaillée	3,2	0
7323 93		- - en aciers inoxydables:		
7323 93 10		- - - Articles pour le service de la table	3,2	0
7323 93 90		- - - autres	3,2	0
7323 94		- - en fer ou en acier, émaillés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7323 94 10		- - - Articles pour le service de la table	3,2	0
7323 94 90		- - - autres	3,2	0
7323 99		- - autres:		
7323 99 10		- - - Articles pour le service de la table	3,2	0
		- - - autres:		
7323 99 91		- - - - peints ou vernis	3,2	0
7323 99 99		- - - - autres	3,2	0
7324		Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
7324 10 00		- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	2,7	0
		- Baignoires:		
7324 21 00		- - en fonte, même émaillée	3,2	0
7324 29 00		- - autres	3,2	0
7324 90 00		- autres, y compris les parties	3,2	0
7325		Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier:		
7325 10		- en fonte non malléable:		
7325 10 50		- - Trappes de regard	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
7325 10 92		--- Articles pour canalisations	1.7	0
7325 10 99		--- autres	1.7	0
		- autres:		
7325 91 00		-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	2.7	0
7325 99		-- autres:		
7325 99 10		--- en fonte malléable	2.7	0
7325 99 90		--- autres	2.7	0
7326		Autres ouvrages en fer ou en acier:		
		- forgés ou estampés mais non autrement travaillés:		
7326 11 00		-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	2.7	0
7326 19		-- autres:		
7326 19 10		--- forgés	2.7	0
7326 19 90		--- autres	2.7	0
7326 20		- Ouvrages en fils de fer ou d'acier:		
7326 20 30		-- Cages et volières	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7326 20 50	--	Corbeilles	2,7	0
7326 20 80	--	autres	2,7	0
7326 90	-	autres:		
7326 90 10	--	Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à fards et objets analogues de poche	2,7	0
7326 90 30	--	Échelles et escabeaux	2,7	0
7326 90 40	--	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	2,7	0
7326 90 50	--	Bobines pour câbles, tuyaux, etc.	2,7	0
7326 90 60	--	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages utilisés dans l'industrie du bâtiment	2,7	0
7326 90 70	--	Paniers en tôles et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	2,7	0
	--	autres ouvrages en fer ou en acier:		
7326 90 91	---	forgés	2,7	0
7326 90 93	---	estampés	2,7	0
7326 90 95	---	frittés	2,7	0
7326 90 98	---	autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
74		CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE		
7401 00 00		Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	exemption	0
7402 00 00		Cuivre non affiné: anodes en cuivre pour affinage électrolytique	exemption	0
7403		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute:		
		- Cuivre affiné:		
7403 11 00		- - Cathodes et sections de cathodes	exemption	0
7403 12 00		- - Barres à fil (wire-bars)	exemption	0
7403 13 00		- - Billettes	exemption	0
7403 19 00		- - autres	exemption	0
		- Alliages de cuivre:		
7403 21 00		- - à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	0
7403 22 00		- - à base de cuivre-étain (bronze)	exemption	0
7403 29 00		- - autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 7405)	exemption	0
7404 00		Déchets et débris de cuivre:		
7404 00 10		- de cuivre affiné	exemption	0
		- d'alliages de cuivre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7404 00 91		- - à base de cuivre-zinc (laiton)	exemption	0
7404 00 99		- - autres	exemption	0
7405 00 00		Alliages mères de cuivre	exemption	0
7406		Poudres et paillettes de cuivre:		
7406 10 00		- Poudres à structure non lamellaire	exemption	0
7406 20 00		- Poudres à structure lamellaire; paillettes	exemption	0
7407		Barres et profilés en cuivre:		
7407 10 00		- en cuivre affiné	4,8	0
		- en alliages de cuivre:		
7407 21		- - à base de cuivre-zinc (laiton):		
7407 21 10		- - - Barres	4,8	0
7407 21 90		- - - Profilés	4,8	0
7407 29		- - autres:		
7407 29 10		- - - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maïllehort)	4,8	0
7407 29 90		- - - autres	4,8	0
7408		Fils de cuivre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- en cuivre affiné:		
7408 11 00		-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	4,8	0
7408 19		-- autres:		
7408 19 10		--- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 0,5 mm	4,8	0
7408 19 90		--- dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 0,5 mm	4,8	0
		- en alliages de cuivre:		
7408 21 00		-- à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	0
7408 22 00		-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maïllehort)	4,8	0
7408 29 00		-- autres	4,8	0
7409		Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm:		
		- en cuivre affiné:		
7409 11 00		-- enroulées	4,8	0
7409 19 00		-- autres	4,8	0
		- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton):		
7409 21 00		-- enroulées	4,8	0
7409 29 00		-- autres	4,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- en alliages à base de cuivre-étain (bronze):		
7409 31 00		- - enroulées	4,8	0
7409 39 00		- - autres	4,8	0
7409 40		- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort):		
7409 40 10		- - à base de cuivre-nickel (cupronickel)	4,8	0
7409 40 90		- - à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	0
7409 90 00		- en autres alliages de cuivre	4,8	0
7410		Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris):		
		- sans support:		
7410 11 00		- - en cuivre affiné	5,2	0
7410 12 00		- - en alliages de cuivre	5,2	0
		- sur support:		
7410 21 00		- - en cuivre affiné	5,2	0
7410 22 00		- - en alliages de cuivre	5,2	0
7411		Tubes et tuyaux en cuivre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7411 10		- en cuivre affiné:		
		- - droits, d'une épaisseur de paroi:		
7411 10 11		- - - excédant 0,6 mm	4,8	0
7411 10 19		- - - n'excédant pas 0,6 mm	4,8	0
7411 10 90		- - autres	4,8	0
		- en alliages de cuivre:		
7411 21		- - à base de cuivre-zinc (laiton):		
7411 21 10		- - - droits	4,8	0
7411 21 90		- - - autres	4,8	0
7411 22 00		- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maïllehort)	4,8	0
7411 29 00		- - autres	4,8	0
7412		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre:		
7412 10 00		- en cuivre affiné	5,2	0
7412 20 00		- en alliages de cuivre	5,2	0
7413 00		Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité:		
7413 00 20		- en cuivre affiné	5,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7413 00 80		- en alliages de cuivre	5,2	0
7415		Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre;		
7415 10 00		- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	4	0
		- autres articles, non filetés:		
7415 21 00		- - Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	0
7415 29 00		- - autres	3	0
		- autres articles, filetés:		
7415 33 00		- - Vis; boulons et écrous	3	0
7415 39 00		- - autres	3	0
7418		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre;		
		- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues:		
7418 11 00		- - Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3	0
7418 19		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7418 19 10		- - - Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	4	0
7418 19 90		- - - autres	3	0
7418 20 00		- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	3	0
7419		Autres ouvrages en cuivre:		
7419 10 00		- Chaînes, chaînettes et leurs parties	3	0
		- autres:		
7419 91 00		- - coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	3	0
7419 99		- - autres:		
7419 99 10		- - - Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils, dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'exécède pas 6 mm; tôles et bandes déployées	4.3	0
7419 99 30		- - - Ressorts	4	0
7419 99 90		- - - autres	3	0
75		CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL		
7501		Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel:		
7501 10 00		- Mattes de nickel	exemption	0
7501 20 00		- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7502		Nickel sous forme brute:		
7502 10 00		- Nickel non allié	exemption	0
7502 20 00		- Alliages de nickel	exemption	0
7503 00		Déchets et débris de nickel:		
7503 00 10		- de nickel non allié	exemption	0
7503 00 90		- d'alliages de nickel	exemption	0
7504 00 00		Poudres et paillettes de nickel	exemption	0
7505		Barres, profilés et fils, en nickel:		
		- Barres et profilés:		
7505 11 00		- - en nickel non allié	exemption	0
7505 12 00		- - en alliages de nickel	2,9	0
		- Fils:		
7505 21 00		- - en nickel non allié	exemption	0
7505 22 00		- - en alliages de nickel	2,9	0
7506		Tôles, bandes et feuilles, en nickel:		
7506 10 00		- en nickel non allié	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7506 20 00		- en alliages de nickel	3,3	0
7507		Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel:		
		- Tubes et tuyaux:		
7507 11 00		- - en nickel non allié	exemption	0
7507 12 00		- - en alliages de nickel	exemption	0
7507 20 00		- Accessoires de tuyauterie	2,5	0
7508		Autres ouvrages en nickel:		
7508 10 00		- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	exemption	0
7508 90 00		- autres	exemption	0
76		CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM		
7601		Aluminium sous forme brute:		
7601 10 00		- Aluminium non allié	6	5
7601 20		- Alliages d'aluminium:		
7601 20 10		- - primaire	6	5
		- - secondaire:		
7601 20 91		- - - en lingots ou à l'état liquide	6	5

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7601 20 99		- - - autres	6	5
7602 00		Déchets et débris d'aluminium:		
		- Déchets:		
7602 00 11		- - Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, d'une épaisseur n'excédant pas 0.2 mm (support non compris)	exemption	0
7602 00 19		- - autres (y compris les rebuts de fabrication)	exemption	0
7602 00 90		- Débris	exemption	0
7603		Poudres et paillettes d'aluminium:		
7603 10 00		- Poudres à structure non lamellaire	5	0
7603 20 00		- Poudres à structure lamellaire: paillettes	5	0
7604		Barres et profilés en aluminium:		
7604 10		- en aluminium non allié:		
7604 10 10		- - Barres	7.5	0
7604 10 90		- - Profilés	7.5	0
		- en alliages d'aluminium:		
7604 21 00		- - Profilés creux	7.5	0
7604 29		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7604 29 10		- - - Barres	7.5	0
7604 29 90		- - - Profilés	7.5	0
7605		Fils en aluminium:		
		- en aluminium non allié:		
7605 11 00		- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7.5	0
7605 19 00		- - autres	7.5	0
		- en alliages d'aluminium:		
7605 21 00		- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7.5	0
7605 29 00		- - autres	7.5	0
7606		Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0.2 mm:		
		- de forme carrée ou rectangulaire:		
7606 11		- - en aluminium non allié:		
7606 11 10		- - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7.5	0
		- - - autres, d'une épaisseur:		
7606 11 91		- - - - inférieure à 3 mm	7.5	0
7606 11 93		- - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7.5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7606 11 99		- - - de 6 mm ou plus	7.5	0
7606 12		- - en allages d'aluminium:		
7606 12 10		- - - Bandes pour stores vénitiens	7.5	0
		- - - autres:		
7606 12 50		- - - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7.5	0
		- - - - autres, d'une épaisseur:		
7606 12 91		- - - - - inférieure à 3 mm	7.5	0
7606 12 93		- - - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7.5	0
7606 12 99		- - - - - de 6 mm ou plus	7.5	0
		- autres:		
7606 91 00		- - en aluminium non allié	7.5	0
7606 92 00		- - en allages d'aluminium	7.5	0
7607		Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0.2 mm (support non compris):		
		- sans support:		
7607 11		- - simplement laminées:		
7607 11 10		- - - d'une épaisseur inférieure à 0.021 mm	7.5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7607 11 90		- - - d'une épaisseur de 0.021 mm ou plus mais n'excédant pas 0.2 mm	7.5	0
7607 19		- - autres:		
7607 19 10		- - - d'une épaisseur inférieure à 0.021 mm	7.5	0
		- - - d'une épaisseur de 0.021 mm ou plus mais n'excédant pas 0.2 mm:		
7607 19 91		- - - - auto-adhésives	7.5	0
7607 19 99		- - - - autres	7.5	0
7607 20		- sur support:		
7607 20 10		- - d'une épaisseur (support non compris) inférieure à 0.021 mm	10	0
		- - d'une épaisseur (support non compris) de 0.021 mm ou plus mais n'excédant pas 0.2 mm:		
7607 20 91		- - - auto-adhésives	7.5	0
7607 20 99		- - - autres	7.5	0
7608		Tubes et tuyaux en aluminium:		
7608 10 00		- en aluminium non allié	7.5	0
7608 20		- en alliages d'aluminium:		
7608 20 20		- - soudés	7.5	0
		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7608 20 81		- - - simplement filés à chaud	7,5	0
7608 20 89		- - - autres	7,5	0
7609 00 00		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	5,9	0
7610		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n°9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:		
7610 10 00		- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6	0
7610 90		- autres:		
7610 90 10		- - Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes	7	0
7610 90 90		- - autres	6	0
7611 00 00		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	6	0
7612		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:		
7612 10 00		- Étuis tubulaires souples	6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7612 90		- autres:		
7612 90 10		- - Émis tubulaires rigides	6	0
7612 90 20		- - Récipients des types utilisés pour aérosols	6	0
		- - autres, d'une contenance:		
7612 90 91		- - - de 50 l ou plus	6	0
7612 90 98		- - - inférieure à 50 l	6	0
7613 00 00		Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	0
7614		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité:		
7614 10 00		- avec âme en acier	6	0
7614 90 00		- autres	6	0
7615		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium: éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium:		
		- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues:		
7615 11 00		- - Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	6	0
7615 19		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7615 19 10		- - - coulés ou moulés	6	0
7615 19 90		- - - autres	6	0
7615 20 00		- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	6	0
7616		Autres ouvrages en aluminium:		
7616 10 00		- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	6	0
		- autres		
7616 91 00		- - Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	6	0
7616 99		- - autres:		
7616 99 10		- - - coulés ou moulés	6	0
7616 99 90		- - - autres	6	0
78		CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB		
7801		Plomb sous forme brute:		
7801 10 00		- Plomb affiné	2,5	0
		- autre:		
7801 91 00		- - contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	0
7801 99		- - autre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7801 99 10		- - - contenant en poids 0.02 % ou plus d'argent et destiné à être affiné (plomb d'oeuvre)	exemption	0
		- - - autre:		
7801 99 91		- - - - Alliages de plomb	2,5	0
7801 99 99		- - - - autre	2,5	0
7802 00 00		Déchets et débris de plomb	exemption	0
7804		Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb:		
		- Tables, feuilles et bandes:		
7804 11 00		- - Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0.2 mm (support non compris)	5	0
7804 19 00		- - autres	5	0
7804 20 00		- Poudres et paillettes	exemption	0
7806 00		Autres ouvrages en plomb:		
7806 00 10		- Emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives (Euratom)	exemption	0
7806 00 30		- Barres, profilés et fils	5	0
7806 00 50		- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	0
7806 00 90		- autres	5	0
79		CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7901		Zinc sous forme brute:		
		- Zinc non allié:		
7901 11 00		-- contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	2,5	0
7901 12		-- contenant en poids moins de 99,99 % de zinc:		
7901 12 10		--- contenant en poids 99,95 % ou plus mais moins de 99,99 % de zinc	2,5	0
7901 12 30		--- contenant en poids 98,5 % ou plus mais moins de 99,95 % de zinc	2,5	0
7901 12 90		--- contenant en poids 97,5 % ou plus mais moins de 98,5 % de zinc	2,5	0
7901 20 00		- Alliages de zinc	2,5	0
7902 00 00		Déchets et débris de zinc	exemption	0
7903		Poussières, poudres et paillettes, de zinc:		
7903 10 00		- Poussières de zinc	2,5	0
7903 90 00		- autres	2,5	0
7904 00 00		Barres, profilés et fils, en zinc	5	0
7905 00 00		Tôles, feuilles et bandes, en zinc	5	0
7907 00		Autres ouvrages en zinc:		
7907 00 10		- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
7907 00 90		- autres	5	0
80		CHAPITRE 80 - ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN		
8001		Étain sous forme brute:		
8001 10 00		- Étain non allié	exemption	0
8001 20 00		- Alliages d'étain	exemption	0
8002 00 00		Déchets et débris d'étain	exemption	0
8003 00 00		Barres, profilés et fils, en étain	exemption	0
8007 00		Autres ouvrages en étain:		
8007 00 10		- Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	exemption	0
8007 00 30		- Feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes	exemption	0
8007 00 50		- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	exemption	0
8007 00 90		- autres	exemption	0
81		CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES		
8101		Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris:		
8101 10 00		- Poudres	5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
8101 94 00		- - Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5	0
8101 96 00		- - Fils	6	0
8101 97 00		- - Déchets et débris	exemption	0
8101 99		- - autres:		
8101 99 10		- - - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	6	0
8101 99 90		- - - autres	7	0
8102		Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris:		
8102 10 00		- Poudres	4	0
		- autres:		
8102 94 00		- - Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	3	0
8102 95 00		- - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	5	0
8102 96 00		- - Fils	6.1	0
8102 97 00		- - Déchets et débris	exemption	0
8102 99 00		- - autres	7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
§103		Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris:		
§103 20 00		- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	exemption	0
§103 30 00		- Déchets et débris	exemption	0
§103 90		- autres:		
§103 90 10		- - Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles	3	0
§103 90 90		- - autres	4	0
§104		Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris:		
		- Magnésium sous forme brute:		
§104 11 00		- - contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	5.3	0
§104 19 00		- - autres	4	0
§104 20 00		- Déchets et débris	exemption	0
§104 30 00		- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	4	0
§104 90 00		- autres	4	0
§105		Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris:		
§105 20 00		- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8105 30 00		- Déchets et débris	exemption	0
8105 90 00		- autres	3	0
8106 00		Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris:		
8106 00 10		- Bismuth sous forme brute: déchets et débris: poudres	exemption	0
8106 00 90		- autres	2	0
8107		Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris:		
8107 20 00		- Cadmium sous forme brute: poudres	3	0
8107 30 00		- Déchets et débris	exemption	0
8107 90 00		- autres	4	0
8108		Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris:		
8108 20 00		- Titane sous forme brute: poudres	5	0
8108 30 00		- Déchets et débris	5	0
8108 90		- autres:		
8108 90 30		- - Barres, profilés et fils	7	0
8108 90 50		- - Tôles, bandes et feuilles	7	0
8108 90 60		- - Tubes et tuyaux	7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
§108 90 90		- - autres	7	0
§109		Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris:		
§109 20 00		- Zirconium sous forme brute: poudres	5	0
§109 30 00		- Déchets et débris	exemption	0
§109 90 00		- autres	9	0
§110		Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris:		
§110 10 00		- Antimoine sous forme brute: poudres	7	3
§110 20 00		- Déchets et débris	exemption	0
§110 90 00		- autres	7	0
§111 00		Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris:		
		- Manganèse sous forme brute: déchets et débris: poudres:		
§111 00 11		- - Manganèse sous forme brute: poudres	exemption	0
§111 00 19		- - Déchets et débris	exemption	0
§111 00 90		- autres	5	0
§112		Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris:		
		- Béryllium:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8112 12 00		-- sous forme brute; poudres	exemption	0
8112 13 00		-- Déchets et débris	exemption	0
8112 19 00		-- autres	3	0
		- Chrome:		
8112 21		-- sous forme brute; poudres:		
8112 21 10		--- Alliages de chrome contenant en poids plus de 10 % de nickel	exemption	0
8112 21 90		--- autres	3	0
8112 22 00		-- Déchets et débris	exemption	0
8112 29 00		-- autres	5	0
		- Thallium:		
8112 51 00		-- sous forme brute; poudres	1,5	0
8112 52 00		-- Déchets et débris	exemption	0
8112 59 00		-- autres	3	0
		- autres:		
8112 92		-- sous forme brute; déchets et débris; poudres:		
8112 92 10		--- Hafnium (cérium)	3	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Niobium (colombium), rhénium, gallium, indium, vanadium, germanium:		
8112 92 21		- - - - Déchets et débris	exemption	0
		- - - - autres:		
8112 92 31		- - - - - Niobium (colombium), rhénium	3	0
8112 92 81		- - - - - Indium	2	0
8112 92 89		- - - - - Gallium	1,5	0
8112 92 91		- - - - - Vanadium	exemption	0
8112 92 95		- - - - - Germanium	4,5	0
8112 99		- - autres:		
8112 99 20		- - - Hafnium (celtium), germanium	7	0
8112 99 30		- - - Niobium (colombium), rhénium	9	0
8112 99 70		- - - Gallium, indium, vanadium	3	0
8113 00		Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris:		
8113 00 20		- sous forme brute	4	0
8113 00 40		- Déchets et débris	exemption	0
8113 00 90		- autres	5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
82		CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUPELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS		
8201		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râtaux et racleurs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, ciseaux à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main:		
8201 10 00		- Bêches et pelles	1,7	0
8201 20 00		- Fourches	1,7	0
8201 30 00		- Pioches, pics, houes, binettes, râtaux et racleurs	1,7	0
8201 40 00		- Haches, serpes et outils similaires à taillants	1,7	0
8201 50 00		- Sécateurs (y compris les ciseaux à volaille) maniés à une main	1,7	0
8201 60 00		- Ciseaux à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	1,7	0
8201 90 00		- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	1,7	0
8202		Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage):		
8202 10 00		- Scies à main	1,7	0
8202 20 00		- Lames de scies à ruban	1,7	0
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies):		
8202 31 00		- - avec partie travaillante en acier	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8202 39 00		- - autres, y compris les parties	2.7	0
8202 40 00		- Chaînes de scies, dites "coupantes"	1.7	0
		- autres lames de scies:		
8202 91 00		- - Lames de scies droites, pour le travail des métaux	2.7	0
8202 99		- - autres:		
		- - - avec partie travaillante en acier:		
8202 99 11		- - - - pour le travail des métaux	2.7	0
8202 99 19		- - - - pour le travail d'autres matières	2.7	0
8202 99 90		- - - avec partie travaillante en autres matières	2.7	0
8203		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main:		
8203 10 00		- Limes, râpes et outils similaires	1.7	0
8203 20		- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires:		
8203 20 10		- - Brucelles et pinces à épiler	1.7	0
8203 20 90		- - autres	1.7	0
8203 30 00		- Cisailles à métaux et outils similaires	1.7	0
8203 40 00		- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8204		Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches:		
		- Clés de serrage à main:		
8204 11 00		- - à ouverture fixe	1,7	0
8204 12 00		- - à ouverture variable	1,7	0
8204 20 00		- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	1,7	0
8205		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale:		
8205 10 00		- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	1,7	0
8205 20 00		- Marteaux et masses	3,7	0
8205 30 00		- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	3,7	0
8205 40 00		- Tournevis	3,7	0
		- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers):		
8205 51 00		- - d'économie domestique	3,7	0
8205 59		- - autres:		
8205 59 10		- - - Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	3,7	0
8205 59 30		- - - Outils (pistolets) à river, à fixer les tampons, chevilles, etc., fonctionnant à l'aide d'une cartouche détonante	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8205 59 90		- - - autres	2,7	0
8205 60 00		- Lampes à souder et similaires	2,7	0
8205 70 00		- Étaux, serre-joints et similaires	3,7	0
8205 80 00		- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	0
8205 90 00		- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	3,7	0
8206 00 00		Outils d'au moins deux des n° 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	0
8207		Outils interchangeable pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à enboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage:		
		- Outils de forage ou de sondage:		
8207 13 00		- - avec partie travaillante en cermets	2,7	0
8207 19		- - autres, y compris les parties:		
8207 19 10		- - - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 19 90		- - - autres	2,7	0
8207 20		- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux:		
8207 20 10		- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 90		- - avec partie travaillante en autres matières	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8207 30		- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner:		
8207 30 10		- - pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 30 90		- - autres	2,7	0
8207 40		- Outils à tarauder ou à fileter:		
		- - pour l'usinage des métaux:		
8207 40 10		- - - Outils à tarauder	2,7	0
8207 40 30		- - - Outils à fileter	2,7	0
8207 40 90		- - autres	2,7	0
8207 50		- Outils à percer:		
8207 50 10		- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
		- - avec partie travaillante en autres matières:		
8207 50 30		- - - Forets de maçonnerie	2,7	0
		- - - autres:		
		- - - - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:		
8207 50 50		- - - - en cermets	2,7	0
8207 50 60		- - - - en aciers à coupe rapide	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8207 50 70		----- en autres matières	2,7	0
8207 50 90		----- autres	2,7	0
8207 60		- Outils à aléser ou à brocher:		
8207 60 10		-- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
		-- avec partie travaillante en autres matières:		
		--- Outils à aléser:		
8207 60 30		---- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 50		---- autres	2,7	0
		--- Outils à brocher:		
8207 60 70		---- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 90		---- autres	2,7	0
8207 70		- Outils à fraiser:		
		-- pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:		
8207 70 10		--- en cermets	2,7	0
		--- en autres matières:		
8207 70 31		---- Fraises à queue	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8207 70 35		- - - Fraises-mères	2.7	0
8207 70 38		- - - autres	2.7	0
8207 70 90		- - autres	2.7	0
8207 80		- Outils à tourner:		
		- - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante:		
8207 80 11		- - - en cermets	2.7	0
8207 80 19		- - - en autres matières	2.7	0
8207 80 90		- - autres	2.7	0
8207 90		- autres outils interchangeables:		
8207 90 10		- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2.7	0
		- - avec partie travaillante en autres matières:		
8207 90 30		- - - Lames de tournevis	2.7	0
8207 90 50		- - - Outils de taillage des engrenages	2.7	0
		- - - autres, avec partie travaillante:		
		- - - - en cermets:		
8207 90 71		- - - - - pour l'usinage des métaux	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8207 90 78		----- autres	2.7	0
		----- en autres matières:		
8207 90 91		----- pour l'usinage des métaux	2.7	0
8207 90 99		----- autres	2.7	0
8208		Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques:		
8208 10 00		- pour le travail des métaux	1.7	0
8208 20 00		- pour le travail du bois	1.7	0
8208 30		- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire:		
8208 30 10		-- Couteaux circulaires	1.7	0
8208 30 90		-- autres	1.7	0
8208 40 00		- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	1.7	0
8208 90 00		- autres	1.7	0
8209 00		Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets:		
8209 00 20		- Plaquettes amovibles	2.7	0
8209 00 80		- autres	2.7	0
8210 00 00		Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8211		Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames:		
8211 10 00		- Assortiments	8,5	0
		- autres:		
8211 91		-- Couteaux de table à lame fixe:		
8211 91 30		--- Couteaux de table avec manche et lame, en aciers inoxydables	8,5	0
8211 91 80		--- autres	8,5	0
8211 92 00		-- autres couteaux à lame fixe	8,5	0
8211 93 00		-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	8,5	0
8211 94 00		-- Lames	6,7	0
8211 95 00		-- Manches en métaux communs	2,7	0
8212		Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes):		
8212 10		- Rasoirs:		
8212 10 10		-- Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables	2,7	0
8212 10 90		-- autres	2,7	0
8212 20 00		- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	2,7	0
8212 90 00		- autres parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8213 00 00		Ciseaux à doubles branches et leurs lames	4,2	0
8214		Autres articles de coutellerie (tondeuses, lendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles):		
8214 10 00		- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	2,7	0
8214 20 00		- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	2,7	0
8214 90 00		- autres	2,7	0
8215		Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles similaires:		
8215 10		- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné:		
8215 10 20		- - contenant uniquement des objets argentés, dorés ou platinés	4,7	0
		- - autres:		
8215 10 30		- - - en aciers inoxydables	8,5	0
8215 10 80		- - - autres	4,7	0
8215 20		- autres assortiments:		
8215 20 10		- - en aciers inoxydables	8,5	0
8215 20 90		- - autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
8215 91 00		- - argentés, dorés ou platinés	4,7	0
8215 99		- - autres:		
8215 99 10		- - - en aciers inoxydables	8,5	0
8215 99 90		- - - autres	4,7	0
83		CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS		
8301		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs:		
8301 10 00		- Cadenas	2,7	0
8301 20 00		- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	2,7	0
8301 30 00		- Serrures des types utilisés pour meubles	2,7	0
8301 40		- autres serrures: verrous:		
		- - Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments:		
8301 40 11		- - - Serrures à cylindres	2,7	0
8301 40 19		- - - autres	2,7	0
8301 40 90		- - autres serrures: verrous	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8301 50 00		- Fermeoirs et montures-fermeoirs comportant une serrure	2.7	0
8301 60 00		- Parties	2.7	0
8301 70 00		- Clefs présentées isolément	2.7	0
8302		Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs;		
8302 10 00		- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	2.7	0
8302 20 00		- Roulettes	2.7	0
8302 30 00		- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	2.7	0
		- autres garnitures, ferrures et articles similaires;		
8302 41 00		- - pour bâtiments	2.7	0
8302 42 00		- - autres, pour meubles	2.7	0
8302 49 00		- - autres	2.7	0
8302 50 00		- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	2.7	0
8302 60 00		- Ferme-portes automatiques	2.7	0
8303 00		Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8303 00 10		- Coffres-forts	2,7	0
8303 00 30		- Portes blindées et compartiments pour chambres fortes	2,7	0
8303 00 90		- Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires	2,7	0
8304 00 00		Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403	2,7	0
8305		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs;		
8305 10 00		- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	2,7	0
8305 20 00		- Agrafes présentées en barrettes	2,7	0
8305 90 00		- autres, y compris les parties	2,7	0
8306		Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs;		
8306 10 00		- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	exemption	0
		- Statuettes et autres objets d'ornement:		
8306 21 00		- - argentés, dorés ou platinés	exemption	0
8306 29		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8306 29 10		- - - en cuivre	exemption	0
8306 29 90		- - - en autres métaux communs	exemption	0
8306 30 00		- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	2,7	0
8307		Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires:		
8307 10 00		- en fer ou en acier	2,7	0
8307 90 00		- en autres métaux communs	2,7	0
8308		Fermeoirs, montures-fermeoirs, boucles, boucles-fermeoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs:		
8308 10 00		- Agrafes, crochets et œillets	2,7	0
8308 20 00		- Rivets tubulaires ou à tige fendue	2,7	0
8308 90 00		- autres, y compris les parties	2,7	0
8309		Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs:		
8309 10 00		- Bouchons-couronnes	2,7	0
8309 90		- autres:		
8309 90 10		- - Capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium d'un diamètre excédant 21 mm	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8309 90 90		- - autres	2,7	0
8310 00 00		Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 9405	2,7	0
8311		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décaperants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection;		
8311 10		- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs;		
8311 10 10		- - Électrodes pour soudure, à âme en fer ou en acier, enrobées de matière réfractaire	2,7	0
8311 10 90		- - autres	2,7	0
8311 20 00		- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	2,7	0
8311 30 00		- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	2,7	0
8311 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
XVI		SECTION XVI - MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS		
84		CHAPITRE 84 - RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS		
8401		Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique:		
8401 10 00		- Réacteurs nucléaires (Euratom)	5,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8401 20 00		- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties (Euratom)	3,7	0
8401 30 00		- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés (Euratom)	3,7	0
8401 40 00		- Parties de réacteurs nucléaires (Euratom)	3,7	0
8402		Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression: chaudières dites "à eau surchauffée":		
		- Chaudières à vapeur:		
8402 11 00		-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 t	2,7	0
8402 12 00		-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t	2,7	0
8402 19		-- autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes:		
8402 19 10		--- Chaudières à tubes de fumée	2,7	0
8402 19 90		--- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8402 20 00		- Chaudières dites "à eau surchauffée"	2.7	0
8402 90 00		- Parties	2.7	0
8403		Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402:		
8403 10		- Chaudières:		
8403 10 10		- - en fonte	2.7	0
8403 10 90		- - autres	2.7	0
8403 90		- Parties:		
8403 90 10		- - en fonte	2.7	0
8403 90 90		- - autres	2.7	0
8404		Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur:		
8404 10 00		- Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8404 20 00		- Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	0
8404 90 00		- Parties	2,7	0
8405		Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs;		
8405 10 00		- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	1,7	0
8405 90 00		- Parties	1,7	0
8406		Turbines à vapeur;		
8406 10 00		- Turbines pour la propulsion de bateaux	2,7	0
		- autres turbines;		
8406 81		- - d'une puissance excédant 40 MW;		
8406 81 10		- - - Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques	2,7	0
8406 81 90		- - - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8406 82		-- d'une puissance n'excédant pas 40 MW:		
		--- Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques, d'une puissance:		
8406 82 11		---- n'excédant pas 10 MW	2,7	0
8406 82 19		---- excédant 10 MW	2,7	0
8406 82 90		--- autres	2,7	0
8406 90		- Parties:		
8406 90 10		-- Ailettes, aubages et rotors	2,7	0
8406 90 90		- - autres	2,7	0
8407		Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion):		
8407 10 00		- Moteurs pour l'aviation	1,7	0
		- Moteurs pour la propulsion de bateaux:		
8407 21		- - du type hors-bord:		
8407 21 10		--- d'une cylindrée n'excédant pas 325 cm ³	6,2	0
		--- d'une cylindrée excédant 325 cm ³ :		
8407 21 91		---- d'une puissance n'excédant pas 30 kW	4,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8407 21 99		- - - d'une puissance excédant 30 kW	4,2	0
8407 29		- - autres:		
8407 29 20		- - - d'une puissance n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8407 29 80		- - - d'une puissance excédant 200 kW	4,2	0
		- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87		
8407 31 00		- - d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	2,7	0
8407 32		- - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :		
8407 32 10		- - - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	2,7	0
8407 32 90		- - - d'une cylindrée excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	2,7	0
8407 33		- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1 000 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8407 33 10		- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles des n° 8703, 8704 et 8705	2,7	0
8407 33 90		- - - autres	2,7	0
8407 34		- - d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ :		
8407 34 10		- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
		- - - autres:		
8407 34 30		- - - - usagés	4,2	0
		- - - - neufs, d'une cylindrée:		
8407 34 91		- - - - - n'excédant pas 1 500 cm ³	4,2	0
8407 34 99		- - - - - excédant 1 500 cm ³	4,2	0
8407 90		- autres moteurs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8407 90 10		-- d'une cylindrée n'excédant pas 250 cm ³	2,7	0
		-- d'une cylindrée excédant 250 cm ³ :		
8407 90 50		--- destinés à l'industrie du montage: des moteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
		--- autres:		
8407 90 80		--- d'une puissance n'excédant pas 10 kW	4,2	0
8407 90 90		--- d'une puissance excédant 10 kW	4,2	0
8408		Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel):		
8408 10		- Moteurs pour la propulsion de bateaux:		
		-- usagés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 11		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 19		--- autres	2.7	0
		-- neufs, d'une puissance:		
		--- n'excédant pas 15 kW:		
8408 10 22		---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 24		---- autres	2.7	0
		--- excédant 15 kW mais n'excédant pas 50 kW:		
8408 10 26		---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 28		---- autres	2.7	0
		--- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 31		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 39		--- autres	2,7	0
		--- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW:		
8408 10 41		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 49		--- autres	2,7	0
		--- excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW:		
8408 10 51		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 59		--- autres	2,7	0
		--- excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 61		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 69		--- autres	2.7	0
		--- excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW:		
8408 10 71		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 79		--- autres	2.7	0
		--- excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW:		
8408 10 81		--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 89		--- autres	2.7	0
		--- excédant 5 000 kW:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 91		- - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	exemption	0
8408 10 99		- - - autres	2.7	0
8408 20		- Moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87:		
8408 20 10		- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 500 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2.7	0
		- - autres:		
		- - - pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance:		
8408 20 31		- - - n'excédant pas 50 kW	4.2	0
8408 20 35		- - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4.2	0
8408 20 37		- - - excédant 100 kW	4.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- pour autres véhicules du chapitre 87, d'une puissance:		
8408 20 51		---- n'excédant pas 50 kW	4,2	0
8408 20 55		---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	0
8408 20 57		---- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8408 20 99		---- excédant 200 kW	4,2	0
8408 90		- autres moteurs:		
8408 90 21		- de propulsion pour véhicules ferroviaires	4,2	0
		- - autres:		
8408 90 27		--- usagés	4,2	0
		--- neufs, d'une puissance:		
8408 90 41		---- n'excédant pas 15 kW	4,2	0
8408 90 43		---- excédant 15 kW mais n'excédant pas 30 kW	4,2	0
8408 90 45		---- excédant 30 kW mais n'excédant pas 50 kW	4,2	0
8408 90 47		---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	0
8408 90 61		---- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8408 90 65		---- excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW	4,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8408 90 67		- - - excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW	4.2	0
8408 90 81		- - - excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW	4.2	0
8408 90 85		- - - excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW	4.2	0
8408 90 89		- - - excédant 5 000 kW	4.2	0
8409		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n° 8407 ou 8408:		
8409 10 00		- de moteurs pour l'aviation	1.7	0
		- autres:		
8409 91 00		- - reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	2.7	0
8409 99 00		- - autres	2.7	0
8410		Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs:		
		- Turbines et roues hydrauliques:		
8410 11 00		- - d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	4.5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8410 12 00		- - d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	4,5	0
8410 13 00		- - d'une puissance excédant 10 000 kW	4,5	0
8410 90		- Parties, y compris les régulateurs:		
8410 90 10		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	4,5	0
8410 90 90		- - autres	4,5	0
8411		Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz:		
		- Turboréacteurs:		
8411 11 00		- - d'une poussée n'excédant pas 25 kN	3,2	0
8411 12		- - d'une poussée excédant 25 kN:		
8411 12 10		- - - d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN	2,7	0
8411 12 30		- - - d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN	2,7	0
8411 12 80		- - - d'une poussée excédant 132 kN	2,7	0
		- Turbopropulseurs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8411 21 00		-- d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	3,6	0
8411 22		-- d'une puissance excédant 1 100 kW:		
8411 22 20		--- d'une puissance excédant 1 100 kW mais n'excédant pas 3 730 kW	2,7	0
8411 22 80		--- d'une puissance excédant 3 730 kW	2,7	0
		- autres turbines à gaz:		
8411 81 00		-- d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	4,1	0
8411 82		-- d'une puissance excédant 5 000 kW:		
8411 82 20		--- d'une puissance excédant 5 000 kW mais n'excédant pas 20 000 kW	4,1	0
8411 82 60		--- d'une puissance excédant 20 000 kW mais n'excédant pas 50 000 kW	4,1	0
8411 82 80		--- d'une puissance excédant 50 000 kW	4,1	0
		- Parties:		
8411 91 00		-- de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	2,7	0
8411 99 00		-- autres	4,1	0
8412		Autres moteurs et machines motrices:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8412 10 00		- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	0
		- Moteurs hydrauliques:		
8412 21		- - à mouvement rectiligne (cylindres):		
8412 21 20		- - - Systèmes hydrauliques	2,7	0
8412 21 80		- - - autres	2,7	0
8412 29		- - autres:		
8412 29 20		- - - Systèmes hydrauliques	4,2	0
		- - - autres:		
8412 29 81		- - - - Moteurs oléohydrauliques	4,2	0
8412 29 89		- - - - autres	4,2	0
		- Moteurs pneumatiques:		
8412 31 00		- - à mouvement rectiligne (cylindres)	4,2	0
8412 39 00		- - autres	4,2	0
8412 80		- autres:		
8412 80 10		- - Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs	2,7	0
8412 80 80		- - autres	4,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8412 90		- Parties:		
8412 90 20		-- de propulseurs à réaction autres que les turbo-réacteurs	1,7	0
8412 90 40		-- de moteurs hydrauliques	2,7	0
8412 90 80		-- autres	2,7	0
8413		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides:		
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif:		
8413 11 00		-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	1,7	0
8413 19 00		-- autres	1,7	0
8413 20 00		- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n° 8413 11 ou 8413 19	1,7	0
8413 30		- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression:		
8413 30 20		-- Pompes à injection	1,7	0
8413 30 80		-- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8413 40 00		- Pompes à béton	1,7	0
8413 50		- autres pompes volumétriques alternatives:		
8413 50 20		- - Agrégats hydrauliques	1,7	0
8413 50 40		- - Pompes doseuses	1,7	0
		- - autres:		
		- - - Pompes à piston:		
8413 50 61		- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	0
8413 50 69		- - - - autres	1,7	0
8413 50 80		- - - autres	1,7	0
8413 60		- autres pompes volumétriques rotatives:		
8413 60 20		- - Agrégats hydrauliques	1,7	0
		- - autres:		
		- - - Pompes à engrenages:		
8413 60 31		- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	0
8413 60 39		- - - - autres	1,7	0
		- - - Pompes à palettes entraînées:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8413 60 61		---- Pompes oléohydrauliques	1.7	0
8413 60 69		---- autres	1.7	0
8413 60 70		--- Pompes à vis hélicoïdales	1.7	0
8413 60 80		--- autres	1.7	0
8413 70		- autres pompes centrifuges:		
		- - Pompes immergées:		
8413 70 21		--- monocellulaires	1.7	0
8413 70 29		--- multicellulaires	1.7	0
8413 70 30		-- Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	1.7	0
		-- autres, avec tubulure de refoulement d'un diamètre:		
8413 70 35		--- n'excédant pas 15 mm	1.7	0
		--- excédant 15 mm:		
8413 70 45		---- Pompes à roues à canaux et pompes à canal latéral	1.7	0
		---- Pompes à roue radiale:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- monocellulaires:		
		----- à simple flux:		
8413 70 51		----- monobloc	1,7	0
8413 70 59		----- autres	1,7	0
8413 70 65		----- à plusieurs flux	1,7	0
8413 70 75		----- multicellulaires	1,7	0
		----- autres pompes centrifuges:		
8413 70 81		----- monocellulaires	1,7	0
8413 70 89		----- multicellulaires	1,7	0
		- - autres pompes; élévateurs à liquides:		
8413 81 00		- - Pompes	1,7	0
8413 82 00		- - Élévateurs à liquides	1,7	0
		- Parties:		
8413 91 00		- - de pompes	1,7	0
8413 92 00		- - d'élévateurs à liquides	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8414		Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes:		
8414 10		- Pompes à vide:		
8414 10 20		-- destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
		-- autres:		
8414 10 25		--- Pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots	1,7	0
		--- autres:		
8414 10 81		---- Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	1,7	0
8414 10 89		---- autres	1,7	0
8414 20		- Pompes à air, à main ou à pied:		
8414 20 20		-- Pompes à main pour cycles	1,7	0
8414 20 80		-- autres	2,2	0
8414 30		- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8414 30 20		- - d'une puissance n'excédant pas 0,4 kW	2,2	0
		- - d'une puissance excédant 0,4 kW:		
8414 30 81		- - - hermétiques ou semi-hermétiques	2,2	0
8414 30 89		- - - autres	2,2	0
8414 40		- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables:		
8414 40 10		- - d'un débit par minute n'excédant pas 2 m ³	2,2	0
8414 40 90		- - d'un débit par minute excédant 2 m ³	2,2	0
		- Ventilateurs:		
8414 51 00		- - Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	3,2	0
8414 59		- - autres:		
8414 59 20		- - - axiaux	2,3	0
8414 59 40		- - - centrifuges	2,3	0
8414 59 80		- - - autres	2,3	0
8414 60 00		- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8414 80		- autres:		
		-- Turbocompresseurs:		
8414 80 11		--- monocellulaires	2.2	0
8414 80 19		--- multicellulaires	2.2	0
		-- Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression:		
		--- n'excédant pas 15 bar, d'un débit par heure:		
8414 80 22		---- n'excédant pas 60 m ³	2.2	0
8414 80 28		---- excédant 60 m ³	2.2	0
		--- excédant 15 bar, d'un débit par heure:		
8414 80 51		---- n'excédant pas 120 m ³	2.2	0
8414 80 59		---- excédant 120 m ³	2.2	0
		-- Compresseurs volumétriques rotatifs:		
8414 80 73		--- à un seul arbre	2.2	0
		--- à plusieurs arbres:		
8414 80 75		---- à vis	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8414 80 78		- - - autres	2,2	0
8414 80 80		- - autres	2,2	0
8414 90 00		- Parties	2,2	0
8415		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément;		
8415 10		- du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés):		
8415 10 10		- - formant un seul corps	2,2	0
8415 10 90		- - Systèmes à éléments séparés ("split-system")	2,7	0
8415 20 00		- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2,7	0
		- autres:		
8415 81 00		- - avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8415 82 00		-- autres, avec dispositif de réfrigération	2.7	0
8415 83 00		-- sans dispositif de réfrigération	2.7	0
8415 90 00		- Parties	2.7	0
8416		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires:		
8416 10		- Brûleurs à combustibles liquides:		
8416 10 10		-- avec dispositif de contrôle automatique monté	1.7	0
8416 10 90		-- autres	1.7	0
8416 20		- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes:		
8416 20 10		-- exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	1.7	0
8416 20 90		-- autres	1.7	0
8416 30 00		- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de FUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8416 90 00		- Parties	1,7	0
8417		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques:		
8417 10 00		- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	1,7	0
8417 20		- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie:		
8417 20 10		- - Fours à tunnel	1,7	0
8417 20 90		- - autres	1,7	0
8417 80		- autres:		
8417 80 10		- - Fours pour l'incinération des ordures	1,7	0
8417 80 20		- - Fours à tunnel et à moules pour la cuisson des produits céramiques	1,7	0
8417 80 80		- - autres	1,7	0
8417 90 00		- Parties	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8418		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415:		
8418 10		- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées:		
8418 10 20		-- d'une capacité excédant 340 l	1,9	0
8418 10 80		-- autres	1,9	0
		- Réfrigérateurs de type ménager:		
8418 21		-- à compression:		
8418 21 10		--- d'une capacité excédant 340 l	1,5	0
		--- autres:		
8418 21 51		---- Modèle table	2,5	0
8418 21 59		---- à encastrer	1,9	0
		---- autres, d'une capacité:		
8418 21 91		----- n'excédant pas 250 l	2,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8418 21 99		- - - - excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	1.9	0
8418 29 00		- - autres	2.2	0
8418 30		- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l		
8418 30 20		- - d'une capacité n'excédant pas 400 l	2.2	0
8418 30 80		- - d'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	2.2	0
8418 40		- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l		
8418 40 20		- - d'une capacité n'excédant pas 250 l	2.2	0
8418 40 80		- - d'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	2.2	0
8418 50		- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid:		
		- - Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8418 50 11		- - - pour produits congelés	2.2	0
8418 50 19		- - - autres	2.2	0
		- - autres meubles frigorifiques:		
8418 50 91		- - - Congélateurs-conservateurs autres que ceux des n°s 8418 30 et 8418 40	2.2	0
8418 50 99		- - - autres	2.2	0
		- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur:		
8418 61 00		- - Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	2.2	0
8418 69 00		- - autres	2.2	0
		- Parties:		
8418 91 00		- - Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	2.2	0
8418 99		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8418 99 10		- - - Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	2.2	0
8418 99 90		- - - autres	2.2	0
8419		Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques: chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:		
		- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:		
8419 11 00		- - à chauffage instantané, à gaz	2.6	0
8419 19 00		- - autres	2.6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8419 20 00		- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	exemption	0
		- Séchoirs:		
8419 31 00		- - pour produits agricoles	1.7	0
8419 32 00		- - pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	1.7	0
8419 39		- - autres:		
8419 39 10		- - - pour ouvrages en céramique	1.7	0
8419 39 90		- - - autres	1.7	0
8419 40 00		- Appareils de distillation ou de rectification	1.7	0
8419 50 00		- Échangeurs de chaleur	1.7	0
8419 60 00		- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	1.7	0
		- autres appareils et dispositifs:		
8419 81		- - pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments:		
8419 81 20		- - - Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes	2.7	0
8419 81 80		- - - autres	1.7	0
8419 89		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8419 89 10		--- Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	1,7	0
8419 89 30		--- Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	2,4	0
8419 89 98		--- autres	2,4	0
8419 90		- Parties:		
8419 90 15		- - de stérilisateurs de la sous-position 8419 20 00	exemption	0
8419 90 85		- - autres	1,7	0
8420		Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines:		
8420 10		- Calandres et laminoirs:		
8420 10 10		- - des types utilisés dans l'industrie textile	1,7	0
8420 10 30		- - des types utilisés dans l'industrie du papier	1,7	0
8420 10 50		- - des types utilisés dans l'industrie du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	0
8420 10 90		- - autres	1,7	0
		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8420 91		-- Cylindres:		
8420 91 10		--- en fonte	1,7	0
8420 91 80		--- autres	2,2	0
8420 99 00		-- autres	2,2	0
8421		Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges: appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:		
		- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges:		
8421 11 00		-- Écrémeuses	2,2	0
8421 12 00		-- Essoreuses à linge	2,7	0
8421 19		-- autres:		
8421 19 20		--- Centrifugeuses du type utilisé dans les laboratoires	1,5	0
8421 19 70		--- autres	exemption	0
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides:		
8421 21 00		-- pour la filtration ou l'épuration des eaux	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8421 22 00		-- pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	1,7	0
8421 23 00		-- pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8421 29 00		-- autres	1,7	0
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz:		
8421 31 00		-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8421 39		-- autres:		
8421 39 20		-- - Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air	1,7	0
		-- - Appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres gaz:		
8421 39 40		-- - - par procédé humide	1,7	0
8421 39 60		-- - - par procédé catalytique	1,7	0
8421 39 90		-- - - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Parties:		
8421 91 00		-- de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	1,7	0
8421 99 00		-- autres	1,7	0
8422		Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons;		
		- Machines à laver la vaisselle:		
8422 11 00		-- de type ménager	2,7	0
8422 19 00		-- autres	1,7	0
8422 20 00		- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8422 30 00		- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	1,7	0
8422 40 00		- autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	1,7	0
8422 90		- Parties:		
8422 90 10		- - de machines à laver la vaisselle	1,7	0
8422 90 90		- - autres	1,7	0
8423		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances;		
8423 10		- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage;		
8423 10 10		- - Balances de ménage	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8423 10 90		- - autres	1.7	0
8423 20 00		- Bascules à pesage continu sur transporteurs	1.7	0
8423 30 00		- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	1.7	0
		- autres appareils et instruments de pesage:		
8423 81		- - d'une portée n'excédant pas 30 kg:		
8423 81 10		- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1.7	0
8423 81 30		- - - Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés	1.7	0
8423 81 50		- - - Balances de magasin	1.7	0
8423 81 90		- - - autres	1.7	0
8423 82		- - d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8423 82 10		- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	0
8423 82 90		- - - autres	1,7	0
8423 89 00		- - autres	1,7	0
8423 90 00		- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	1,7	0
8424		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires:		
8424 10		- Extincteurs, même chargés:		
8424 10 20		- - d'un poids n'excédant pas 21 kg	1,7	0
8424 10 80		- - autres	1,7	0
8424 20 00		- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	1,7	0
8424 30		- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé:		
8424 30 01		--- équipés d'un dispositif de chauffage	1,7	0
		--- autres, d'une puissance de moteur:		
8424 30 05		---- n'excédant pas 7,5 kW	1,7	0
8424 30 09		---- excédant 7,5 kW	1,7	0
		-- autres machines et appareils:		
8424 30 10		--- à air comprimé	1,7	0
8424 30 90		--- autres	1,7	0
		- autres appareils:		
8424 81		-- pour l'agriculture ou l'horticulture:		
8424 81 10		--- Appareils d'arrosage	1,7	0
		--- autres:		
8424 81 30		---- Appareils portatifs	1,7	0
		---- autres:		
8424 81 91		----- Pulvérisateurs et poudreuse conçus pour être portés ou tirés par tracteur	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8424 81 99	- - - -	autres	1,7	0
8424 89 00	- -	autres	1,7	0
8424 90 00	-	Parties	1,7	0
8425		Palans; treuils et cabestans; crics et vérins:		
		- Palans:		
8425 11 00	- -	à moteur électrique	exemption	0
8425 19	- -	autres:		
8425 19 20	- - -	actionnés à la main, à chaîne	exemption	0
8425 19 80	- - -	autres	exemption	0
		- autres treuils; cabestans:		
8425 31 00	- -	à moteur électrique	exemption	0
8425 39	- -	autres:		
8425 39 30	- - -	à moteur à allumage par étincelles ou par compression	exemption	0
8425 39 90	- - -	autres	exemption	0
		- Crics et vérins:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8425 41 00		-- Élévateurs fixes de voitures pour garages	exemption	0
8425 42 00		-- autres crics et vérins, hydrauliques	exemption	0
8425 49 00		-- autres	exemption	0
8426		Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues:		
		- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers:		
8426 11 00		-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	exemption	0
8426 12 00		-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	exemption	0
8426 19 00		-- autres	exemption	0
8426 20 00		- Grues à tour	exemption	0
8426 30 00		- Grues sur portiques	exemption	0
		- autres machines et appareils, autpropulsés:		
8426 41 00		-- sur pneumatiques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8426 49 00		- - autres	exemption	0
		- autres machines et appareils:		
8426 91		- - conçus pour être montés sur un véhicule routier:		
8426 91 10		- - - Grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule	exemption	0
8426 91 90		- - - autres	exemption	0
8426 99 00		- - autres	exemption	0
8427		Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage:		
8427 10		- Chariots autopropulsés à moteur électrique:		
8427 10 10		- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus	4,5	0
8427 10 90		- - autres	4,5	0
8427 20		- autres chariots autopropulsés:		
		- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus:		
8427 20 11		- - - Chariots-gerbeurs tous terrains	4,5	0
8427 20 19		- - - autres	4,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8427 20 90		-- autres	4,5	0
8427 90 00		- autres chariots	4	0
8428		Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple):		
8428 10		- Ascenseurs et monte-charge:		
8428 10 20		-- électriques	exemption	0
8428 10 80		-- autres	exemption	0
8428 20		- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques:		
8428 20 30		-- spécialement conçus pour l'exploitation agricole	exemption	0
		-- autres:		
8428 20 91		-- - pour produits en vrac	exemption	0
8428 20 98		-- - autres	exemption	0
		- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises:		
8428 31 00		-- spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	exemption	0
8428 32 00		-- autres, à benne	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8428 33 00		- - autres, à bande ou à courroie	exemption	0
8428 39		- - autres:		
8428 39 20		- - - Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets	exemption	0
8428 39 90		- - - autres	exemption	0
8428 40 00		- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	exemption	0
8428 60 00		- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes): mécanismes de traction pour funiculaires	exemption	0
8428 90		- autres machines et appareils:		
8428 90 30		- - Machines de laminoirs: tabliers à rouleaux pour l'amenée et le transport des produits, culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques	exemption	0
		- - autres:		
		- - - Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole:		
8428 90 71		- - - - conçus pour être portés par tracteur agricole	exemption	0
8428 90 79		- - - - autres	exemption	0
		- - - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8428 90 91		- - - Pelleteuses et ramasseuses mécaniques	exemption	0
8428 90 95		- - - autres	exemption	0
8429		Bouteurs (bulldozers), boteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés:		
		- Boteurs (bulldozers) et boteurs biais (angledozers):		
8429 11 00		- - à chenilles	exemption	0
8429 19 00		- - autres	exemption	0
8429 20 00		- Niveleuses	exemption	0
8429 30 00		- Décapeuses (scrapers)	exemption	0
8429 40		- Compacteuses et rouleaux compresseurs:		
		- - Rouleaux compresseurs:		
8429 40 10		- - - Rouleaux à vibrations	exemption	0
8429 40 30		- - - autres	exemption	0
8429 40 90		- - Compacteuses	exemption	0
		- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8429 51		-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal:		
8429 51 10		--- Chargeurs spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	exemption	0
		--- autres:		
8429 51 91		---- Chargeuses à chenilles	exemption	0
8429 51 99		---- autres	exemption	0
8429 52		-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°:		
8429 52 10		--- Excavateurs à chenilles	exemption	0
8429 52 90		--- autres	exemption	0
8429 59 00		-- autres	exemption	0
8430		Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige:		
8430 10 00		- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	exemption	0
8430 20 00		- Chasse-neige	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Hacheuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries:		
8430 31 00		- - autopropulsées	exemption	0
8430 39 00		- - autres	exemption	0
		- autres machines de sondage ou de forage:		
8430 41 00		- - autopropulsées	exemption	0
8430 49 00		- - autres	exemption	0
8430 50 00		- autres machines et appareils, autopropulsés	exemption	0
		- autres machines et appareils, non autopropulsés:		
8430 61 00		- - Machines et appareils à tasser ou à compacter	exemption	0
8430 69 00		- - autres	exemption	0
8431		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n° 8425 à 8430:		
8431 10 00		- de machines ou appareils du n° 8425	exemption	0
8431 20 00		- de machines ou appareils du n° 8427	4	0
		- de machines ou appareils du n° 8428:		
8431 31 00		- - d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8431 39		-- autres:		
8431 39 10		--- de machines de laminoirs de la sous-position 8428 90 30	exemption	0
8431 39 70		--- autres	exemption	0
		- de machines ou appareils des n° 8426, 8429 ou 8430:		
8431 41 00		-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	exemption	0
8431 42 00		-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biais (angledozers)	exemption	0
8431 43 00		-- Parties de machines de sondage ou de forage des n° 8430 41 ou 8430 49	exemption	0
8431 49		-- autres:		
8431 49 20		--- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	exemption	0
8431 49 80		--- autres	exemption	0
8432		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport:		
8432 10		- Charrues:		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8432 10 10		-- à socs	exemption	0
8432 10 90		-- autres	exemption	0
		- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarceuses et bineuses:		
8432 21 00		-- Herses à disques (pulvérisateurs)	exemption	0
8432 29		-- autres:		
8432 29 10		--- Scarificateurs et cultivateurs	exemption	0
8432 29 30		--- Herses	exemption	0
8432 29 50		--- Motohoues	exemption	0
8432 29 90		--- autres	exemption	0
8432 30		- Semoirs, plantoirs et repiqueurs:		
		-- Semoirs:		
8432 30 11		--- de précision, à commande centrale	exemption	0
8432 30 19		--- autres	exemption	0
8432 30 90		-- Plautoirs et repiqueurs	exemption	0
8432 40		- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais:		
8432 40 10		-- d'engrais minéraux ou chimiques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8432 40 90		- - autres	exemption	0
8432 80 00		- autres machines, appareils et engins	exemption	0
8432 90 00		- Parties	exemption	0
8433		Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage: tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437:		
		- Tondeuses à gazon:		
8433 11		- - à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal:		
8433 11 10		- - - électriques	exemption	0
		- - - autres:		
		- - - - autopropulsées:		
8433 11 51		- - - - équipées d'un siège	exemption	0
8433 11 59		- - - - autres	exemption	0
8433 11 90		- - - autres	exemption	0
8433 19		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - avec moteur:		
8433 19 10		- - - - électrique	exemption	0
		- - - - autres:		
		- - - - - autopulsés:		
8433 19 51		- - - - - équipées d'un siège	exemption	0
8433 19 59		- - - - - autres	exemption	0
8433 19 70		- - - - - autres	exemption	0
8433 19 90		- - - sans moteur	exemption	0
8433 20		- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur:		
8433 20 10		- - Motofaucheuses	exemption	0
		- - autres:		
		- - - conçues pour être tractées ou portées par tracteurs:		
8433 20 51		- - - - dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8433 20 59		- - - autres	exemption	0
8433 20 90		- - - autres	exemption	0
8433 30		- autres machines et appareils de fenaison:		
8433 30 10		-- Râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	exemption	0
8433 30 90		-- autres	exemption	0
8433 40		- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses:		
8433 40 10		-- Presses ramasseuses	exemption	0
8433 40 90		-- autres	exemption	0
		- autres machines et appareils pour la récolte: machines et appareils pour le battage:		
8433 51 00		-- Moissonneuses-batteuses	exemption	0
8433 52 00		-- autres machines et appareils pour le battage	exemption	0
8433 53		-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules:		
8433 53 10		- - - Machines pour la récolte des pommes de terre	exemption	0
8433 53 30		- - - Décolleteuses et machines pour la récolte des betteraves	exemption	0
8433 53 90		- - - autres	exemption	0
8433 59		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Récolteuses-hacheuses:		
8433 59 11		- - - - automotrices	exemption	0
8433 59 19		- - - - autres	exemption	0
8433 59 30		- - - Machines à vendanger	exemption	0
8433 59 80		- - - autres	exemption	0
8433 60 00		- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles	exemption	0
8433 90 00		- Parties	exemption	0
8434		Machines à traire et machines et appareils de laiterie:		
8434 10 00		- Machines à traire	exemption	0
8434 20 00		- Machines et appareils de laiterie	exemption	0
8434 90 00		- Parties	exemption	0
8435		Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8435 10 00		- Machines et appareils	1,7	0
8435 90 00		- Parties	1,7	0
8436		Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture;		
8436 10 00		- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	1,7	0
		- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses:		
8436 21 00		-- Couveuses et éleveuses	1,7	0
8436 29 00		-- autres	1,7	0
8436 80		- autres machines et appareils:		
8436 80 10		-- pour la sylviculture	1,7	0
		-- autres:		
8436 80 91		--- Abreuvoirs automatiques	1,7	0
8436 80 99		--- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Parties:		
8436 91 00		- - de machines ou appareils d'aviculture	1,7	0
8436 99 00		- - autres	1,7	0
8437		Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier;		
8437 10 00		- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	1,7	0
8437 80 00		- autres machines et appareils	1,7	0
8437 90 00		- Parties	1,7	0
8438		Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8438 10		- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires:		
8438 10 10		- - pour la boulangerie, la pâtisserie ou la biscuiterie	1,7	0
8438 10 90		- - pour la fabrication des pâtes alimentaires	1,7	0
8438 20 00		- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	1,7	0
8438 30 00		- Machines et appareils pour la sucrerie	1,7	0
8438 40 00		- Machines et appareils pour la brasserie	1,7	0
8438 50 00		- Machines et appareils pour le travail des viandes	1,7	0
8438 60 00		- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	1,7	0
8438 80		- autres machines et appareils:		
8438 80 10		- - pour le traitement et la préparation du café ou du thé	1,7	0
		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8438 80 91		- - - pour la préparation ou la fabrication des boissons	1.7	0
8438 80 99		- - - autres	1.7	0
8438 90 00		- Parties	1.7	0
8439		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton:		
8439 10 00		- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	1.7	0
8439 20 00		- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	1.7	0
8439 30 00		- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	1.7	0
		- Parties:		
8439 91		- - de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques:		
8439 91 10		- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1.7	0
8439 91 90		- - - autres	1.7	0
8439 99		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8439 99 10		- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8439 99 90		- - - autres	1,7	0
8440		Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets:		
8440 10		- Machines et appareils:		
8440 10 10		- - Plieuses	1,7	0
8440 10 20		- - Assembleuses	1,7	0
8440 10 30		- - Couseuses ou agrafeuses	1,7	0
8440 10 40		- - Machines à relier par collage	1,7	0
8440 10 90		- - autres	1,7	0
8440 90 00		- Parties	1,7	0
8441		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types:		
8441 10		- Coupeuses:		
8441 10 10		- - Coupeuses-bobineuses	1,7	0
8441 10 20		- - Coupeuses en long ou en travers	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8441 10 30		-- Massicots droits	1,7	0
8441 10 40		-- Massicots trilames	1,7	0
8441 10 80		-- autres	1,7	0
8441 20 00		- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	1,7	0
8441 30 00		- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	1,7	0
8441 40 00		- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	1,7	0
8441 80 00		- autres machines et appareils	1,7	0
8441 90		- Parties:		
8441 90 10		-- de coupeuses	1,7	0
8441 90 90		-- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8442		Machines, appareils et matériels (autres que les machines-outils des n° 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple);		
8442 30		- Machines, appareils et matériel;		
8442 30 10		- - Machines à composer par procédé photographique	1,7	0
		- - autres:		
8442 30 91		- - - Machines à fondre et à composer les caractères (linotypes, monotypes, intertypes, etc.), même avec dispositif à fondre	exemption	0
8442 30 99		- - - autres	1,7	0
8442 40 00		- Parties de ces machines, appareils ou matériel	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8442 50		- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):		
		- - avec image graphique:		
8442 50 21		- - - pour l'impression en relief	1,7	0
8442 50 23		- - - pour l'impression à plat	1,7	0
8442 50 29		- - - autres	1,7	0
8442 50 80		- - autres	1,7	0
8443		Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires:		
		- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8443 11 00		-- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	1,7	0
8443 12 00		-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	1,7	0
8443 13		-- autres machines et appareils à imprimer offset:		
		--- alimentés en feuilles:		
8443 13 10		---- usagés	1,7	0
		---- neufs, pour feuilles d'un format:		
8443 13 31		----- n'excédant pas 52 × 74 cm	1,7	0
8443 13 35		----- excédant 52 × 74 cm mais n'excédant pas 74 × 107 cm	1,7	0
8443 13 39		----- excédant 74 × 107 cm	1,7	0
8443 13 90		--- autres	1,7	0
8443 14 00		-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8443 15 00		-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	0
8443 16 00		-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	1,7	0
8443 17 00		-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	1,7	0
8443 19		-- autres:		
8443 19 20		--- à imprimer les matières textiles	1,7	0
8443 19 40		--- utilisées pour la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
8443 19 70		--- autres	1,7	0
		- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles:		
8443 31		-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8443 31 10		- - - Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'exède pas 12 pages monochromes par minute	exemption	0
		- - - autres:		
8443 31 91		- - - - Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0
8443 31 99		- - - - autres	exemption	0
8443 32		- - autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:		
8443 32 10		- - - Imprimantes	exemption	0
8443 32 30		- - - Machines à télécopier	exemption	0
		- - - autres:		
8443 32 91		- - - - Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8443 32 93		- - - autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique	exemption	0
8443 32 99		- - - autres	2.2	0
8443 39		- - autres:		
8443 39 10		- - - Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0
		- - - autres machines à copier:		
8443 39 31		- - - à système optique	exemption	0
8443 39 39		- - - autres	3	0
8443 39 90		- - - autres	2.2	0
		- Parties et accessoires:		
8443 91		- - Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442		
8443 91 10		- - - pour machines du n° 8443 19 40	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
8443 91 91		- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8443 91 99		- - - autres	1,7	0
8443 99		- - autres:		
8443 99 10		- - - Assemblages électroniques	exemption	0
8443 99 90		- - - autres	exemption	0
8444 00		Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles:		
8444 00 10		- Machines pour le filage	1,7	0
8444 00 90		- autres	1,7	0
8445		Machines pour la préparation des matières textiles: machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles: machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n° 8446 ou 8447:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Machines pour la préparation des matières textiles:		
8445 11 00		- - Cardes	1,7	0
8445 12 00		- - Peigneuses	1,7	0
8445 13 00		- - Bancs à broches	1,7	0
8445 19 00		- - autres	1,7	0
8445 20 00		- Machines pour la filature des matières textiles	1,7	0
8445 30		- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles:		
8445 30 10		- - pour le doublage des matières textiles	1,7	0
8445 30 90		- - pour le retordage des matières textiles	1,7	0
8445 40 00		- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	1,7	0
8445 90 00		- autres	1,7	0
8446		Métiers à tisser:		
8446 10 00		- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes:		
8446 21 00		- - à moteur	1,7	0
8446 29 00		- - autres	1,7	0
8446 30 00		- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	1,7	0
8447		Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter:		
		- Métiers à bonneterie circulaires:		
8447 11		- - avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm:		
8447 11 10		- - - fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 11 90		- - - autres	1,7	0
8447 12		- - avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm:		
8447 12 10		- - - fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 12 90		- - - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8447 20		- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage;		
8447 20 20		-- Métiers-chaîne, y compris métiers Raschel; machines de couture-tricotage	1,7	0
8447 20 80		-- autres	1,7	0
8447 90 00		- autres	1,7	0
8448		Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cartes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple);		
		- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447;		

Liste de démantèlement tarifaire de FUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8448 11 00		-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	1,7	0
8448 19 00		-- autres	1,7	0
8448 20 00		- Parties et accessoires des machines du n° 8444 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	1,7	0
		- Parties et accessoires des machines du n° 8445 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		
8448 31 00		-- Garnitures de cardes	1,7	0
8448 32 00		-- de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	1,7	0
8448 33		-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs:		
8448 33 10		--- Broches et leurs ailettes	1,7	0
8448 33 90		--- Anneaux et curseurs	1,7	0
8448 39 00		-- autres	1,7	0
		- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8448 42 00		-- Peignes, lisses et cadres de lisses	1,7	0
8448 49 00		-- autres	1,7	0
		- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		
8448 51		-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles:		
8448 51 10		--- Platines	1,7	0
8448 51 90		--- autres	1,7	0
8448 59 00		-- autres	1,7	0
8449 00 00		Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non-tissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	1,7	0
8450		Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage:		
		- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8450 11		- - Machines entièrement automatiques:		
		- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg:		
8450 11 11		- - - - à chargement frontal	3	0
8450 11 19		- - - - à chargement par le haut	3	0
8450 11 90		- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,6	0
8450 12 00		- - autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	2,7	0
8450 19 00		- - autres	2,7	0
8450 20 00		- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	2,2	0
8450 90 00		- Parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8451		Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus:		
8451 10 00		- Machines pour le nettoyage à sec	2.2	0
		- Machines à sécher:		
8451 21		- - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:		
8451 21 10		- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	2.2	0
8451 21 90		- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2.2	0
8451 29 00		- - autres	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8451 30		- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer:		
		- - à chauffage électrique d'une puissance:		
8451 30 10		- - - n'excédant pas 2 500 W	2.2	0
8451 30 30		- - - excédant 2 500 W	2.2	0
8451 30 80		- - autres	2.2	0
8451 40 00		- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	2.2	0
8451 50 00		- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	2.2	0
8451 80		- autres machines et appareils:		
8451 80 10		- - Machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.	2.2	0
8451 80 30		- - Machines pour l'apprêt ou le finissage	2.2	0
8451 80 80		- - autres	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8451 90 00		- Parties	2,2	0
8452		Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440: meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre;		
8452 10		- Machines à coudre de type ménager:		
		-- Machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, dont la tête pèse au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur; têtes de machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, pesant au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur;		
8452 10 11		-- - Machines à coudre d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) supérieure à 65 €	5,7	0
8452 10 19		-- - autres	9,7	0
8452 10 90		-- autres machines à coudre et autres têtes pour machines à coudre	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres machines à coudre:		
8452 21 00		- - Unités automatiques	3,7	0
8452 29 00		- - autres	3,7	0
8452 30		- Aiguilles pour machines à coudre:		
8452 30 10		- - avec talon à un côté plat	2,7	0
8452 30 90		- - autres	2,7	0
8452 40 00		- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	2,7	0
8452 90 00		- autres parties de machines à coudre	2,7	0
8453		Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre:		
8453 10 00		- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	1,7	0
8453 20 00		- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8453 80 00		- autres machines et appareils	1.7	0
8453 90 00		- Parties	1.7	0
8454		Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie:		
8454 10 00		- Convertisseurs	1.7	0
8454 20 00		- Lingotières et poches de coulée	1.7	0
8454 30		- Machines à couler (mouler):		
8454 30 10		- - Machines à couler sous pression	1.7	0
8454 30 90		- - autres	1.7	0
8454 90 00		- Parties	1.7	0
8455		Laminoirs à métaux et leurs cylindres:		
8455 10 00		- Laminoirs à tubes	2.7	0
		- autres laminoirs:		
8455 21 00		- - Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	2.7	0
8455 22 00		- - Laminoirs à froid	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8455 30		- Cylindres de laminoirs:		
8455 30 10		- - en fonte	2,7	0
		- - en acier forgé:		
8455 30 31		- - - Cylindres de travail à chaud; cylindres d'appui à chaud et à froid	2,7	0
8455 30 39		- - - Cylindres de travail à froid	2,7	0
8455 30 90		- - en acier coulé ou moulé	2,7	0
8455 90 00		- autres parties	2,7	0
8456		Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma:		
8456 10 00		- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	4,5	0
8456 20 00		- opérant par ultrasons	3,5	0
8456 30		- opérant par électro-érosion:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- à commande numérique:		
8456 30 11		-- - par fil	3,5	0
8456 30 19		-- - autres	3,5	0
8456 30 90		-- autres	3,5	0
8456 90 00		- autres	3,5	0
8457		Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux:		
8457 10		- Centres d'usinage:		
8457 10 10		-- horizontaux	2,7	0
8457 10 90		-- autres	2,7	0
8457 20 00		- Machines à poste fixe	2,7	0
8457 30		- Machines à stations multiples:		
8457 30 10		-- à commande numérique	2,7	0
8457 30 90		-- autres	2,7	0
8458		Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Tours horizontaux:		
8458 11		- - à commande numérique:		
8458 11 20		- - - Centres de tournage	2,7	0
		- - - Tours automatiques:		
8458 11 41		- - - - monobroche	2,7	0
8458 11 49		- - - - multibroches	2,7	0
8458 11 80		- - - autres	2,7	0
8458 19		- - autres:		
8458 19 20		- - - Tours parallèles	2,7	0
8458 19 40		- - - Tours automatiques	2,7	0
8458 19 80		- - - autres	2,7	0
		- autres tours:		
8458 91		- - à commande numérique:		
8458 91 20		- - - Centres de tournage	2,7	0
8458 91 80		- - - autres	2,7	0
8458 99 00		- - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8459		Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458:		
8459 10 00		- Unités d'usinage à glissières	2,7	0
		- autres machines à percer:		
8459 21 00		- - à commande numérique	2,7	0
8459 29 00		- - autres	2,7	0
		- autres aléscuses-fraiseuses:		
8459 31 00		- - à commande numérique	1,7	0
8459 39 00		- - autres	1,7	0
8459 40		- autres machines à aléser:		
8459 40 10		- - à commande numérique	1,7	0
8459 40 90		- - autres	1,7	0
		- Machines à fraiser, à console:		
8459 51 00		- - à commande numérique	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8459 59 00		- - autres	2,7	0
		- autres machines à fraiser:		
8459 61		- - à commande numérique:		
8459 61 10		- - - Machines à fraiser les outils	2,7	0
8459 61 90		- - - autres	2,7	0
8459 69		- - autres:		
8459 69 10		- - - Machines à fraiser les outils	2,7	0
8459 69 90		- - - autres	2,7	0
8459 70 00		- autres machines à fileter ou à tarauder	2,7	0
8460		Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461;		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0.01 mm près:		
8460 11 00		-- à commande numérique	2.7	0
8460 19 00		-- autres	2.7	0
		- autres machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0.01 mm près:		
8460 21		-- à commande numérique:		
		--- pour surfaces cylindriques:		
8460 21 11		---- Machines à rectifier de révolution intérieure	2.7	0
8460 21 15		---- Machines à rectifier sans centre	2.7	0
8460 21 19		---- autres	2.7	0
8460 21 90		--- autres	2.7	0
8460 29		-- autres:		
		--- pour surfaces cylindriques:		
8460 29 11		---- Machines à rectifier de révolution intérieure	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8460 29 19		- - - autres	2,7	0
8460 29 90		- - - autres	2,7	0
		- Machines à affûter:		
8460 31 00		- - à commande numérique	1,7	0
8460 39 00		- - autres	1,7	0
8460 40		- Machines à glacer ou à roder:		
8460 40 10		- - à commande numérique	1,7	0
8460 40 90		- - autres	1,7	0
8460 90		- autres:		
8460 90 10		- - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près	2,7	0
8460 90 90		- - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8461		Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de ceramets, non dénommées ni comprises ailleurs:		
8461 20 00		- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	1,7	0
8461 30		- Machines à brocher:		
8461 30 10		-- à commande numérique	1,7	0
8461 30 90		-- autres	1,7	0
8461 40		- Machines à tailler ou à finir les engrenages:		
		-- Machines à tailler les engrenages:		
		--- à tailler les engrenages cylindriques:		
8461 40 11		---- à commande numérique	2,7	0
8461 40 19		---- autres	2,7	0
		--- à tailler les autres engrenages:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8461 40 31		---- à commande numérique	1,7	0
8461 40 39		---- autres	1,7	0
		- - Machines à finir les engrenages:		
		- - - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près:		
8461 40 71		---- à commande numérique	2,7	0
8461 40 79		---- autres	2,7	0
8461 40 90		--- autres	1,7	0
8461 50		- Machines à scier ou à tronçonner:		
		- - Machines à scier:		
8461 50 11		- - - à scie circulaire	1,7	0
8461 50 19		- - - autres	1,7	0
8461 50 90		- - Machines à tronçonner	1,7	0
8461 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8462		Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques autres que celles visées ci-dessus:		
8462 10		- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets:		
8462 10 10		-- à commande numérique	2,7	0
8462 10 90		-- autres	1,7	0
		- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer:		
8462 21		-- à commande numérique:		
8462 21 10		--- pour le travail des produits plats	2,7	0
8462 21 80		--- autres	2,7	0
8462 29		-- autres:		
8462 29 10		--- pour le travail des produits plats	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
8462 29 91		- - - - hydrauliques	1,7	0
8462 29 98		- - - - autres	1,7	0
		- Machines (y compris les presses) à cisailier, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailier:		
8462 31 00		- - à commande numérique	2,7	0
8462 39		- - autres:		
8462 39 10		- - - pour le travail des produits plats	1,7	0
		- - - autres:		
8462 39 91		- - - - hydrauliques	1,7	0
8462 39 99		- - - - autres	1,7	0
		- Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier:		
8462 41		- - à commande numérique:		
8462 41 10		- - - pour le travail des produits plats	2,7	0
8462 41 90		- - - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8462 49		-- autres:		
8462 49 10		--- pour le travail des produits plats	1.7	0
8462 49 90		--- autres	1.7	0
		- autres:		
8462 91		-- Presses hydrauliques:		
8462 91 10		--- Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2.7	0
		--- autres:		
8462 91 50		---- à commande numérique	2.7	0
8462 91 90		---- autres	2.7	0
8462 99		-- autres:		
8462 99 10		--- Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2.7	0
		--- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8462 99 50		- - - à commande numérique	2,7	0
8462 99 90		- - - autres	2,7	0
8463		Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cernets, travaillant sans enlèvement de matière:		
8463 10		- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires:		
8463 10 10		- - Bancs à étirer les fils	2,7	0
8463 10 90		- - autres	2,7	0
8463 20 00		- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2,7	0
8463 30 00		- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	2,7	0
8463 90 00		- autres	2,7	0
8464		Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre:		
8464 10 00		- Machines à scier	2,2	0
8464 20		- Machines à meuler ou à polir:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- pour le travail du verre:		
8464 20 11		-- des verres d'optique	2.2	0
8464 20 19		-- autres	2.2	0
8464 20 20		-- pour le travail des produits céramiques	2.2	0
8464 20 95		-- autres	2.2	0
8464 90		- autres:		
8464 90 20		-- pour le travail des produits céramiques	2.2	0
8464 90 80		-- autres	2.2	0
8465		Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires:		
8465 10		- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations:		
8465 10 10		-- avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8465 10 90		- - sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	0
		- autres:		
8465 91		- - Machines à scier:		
8465 91 10		- - - à ruban	2,7	0
8465 91 20		- - - Scies circulaires	2,7	0
8465 91 90		- - - autres	2,7	0
8465 92 00		- - Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	2,7	0
8465 93 00		- - Machines à meuler, à poncer ou à polir	2,7	0
8465 94 00		- - Machines à cintrer ou à assembler	2,7	0
8465 95 00		- - Machines à percer ou à mortaiser	2,7	0
8465 96 00		- - Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	2,7	0
8465 99		- - autres:		
8465 99 10		- - - Tours	2,7	0
8465 99 90		- - - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8466		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n° 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils: porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types:		
8466 10		- Porte-outils et filières à déclenchement automatique:		
		-- Porte-outils:		
8466 10 20		--- Mandrins, pinces et douilles	1,2	0
		--- autres:		
8466 10 31		---- pour tours	1,2	0
8466 10 38		---- autres	1,2	0
8466 10 80		-- Filières à déclenchement automatique	1,2	0
8466 20		- Porte-pièces:		
8466 20 20		-- Montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	1,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - autres:		
8466 20 91		- - - pour tours	1.2	0
8466 20 98		- - - autres	1.2	0
8466 30 00		- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	1.2	0
		- autres:		
8466 91		- - pour machines du n° 8464:		
8466 91 20		- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1.2	0
8466 91 95		- - - autres	1.2	0
8466 92		- - pour machines du n° 8465:		
8466 92 20		- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1.2	0
8466 92 80		- - - autres	1.2	0
8466 93 00		- - pour machines des n° 8456 à 8461	1.2	0
8466 94 00		- - pour machines des n° 8462 ou 8463	1.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8467		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main:		
		- Pneumatiques:		
8467 11		-- rotatifs (même à percussion):		
8467 11 10		--- pour le travail des métaux	1.7	0
8467 11 90		--- autres	1.7	0
8467 19 00		-- autres	1.7	0
		- à moteur électrique incorporé:		
8467 21		-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives:		
8467 21 10		--- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2.7	0
		--- autres:		
8467 21 91		---- électropneumatiques	2.7	0
8467 21 99		---- autres	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8467 22		-- Scies et tronçonneuses:		
8467 22 10		--- Tronçonneuses	2,7	0
8467 22 30		--- Scies circulaires	2,7	0
8467 22 90		--- autres	2,7	0
8467 29		-- autres:		
8467 29 10		--- du type utilisé pour le travail des matières textiles	2,7	0
		--- autres:		
8467 29 30		---- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	0
		---- autres:		
		----- Meuleuses et ponceuses:		
8467 29 51		----- Meuleuses d'angle	2,7	0
8467 29 53		----- Ponceuses à bandes	2,7	0
8467 29 59		----- autres	2,7	0
8467 29 70		----- Rabots	2,7	0
8467 29 80		----- Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8467 29 90		- - - - autres	2.7	0
		- autres outils:		
8467 81 00		- - Tronçonneuses à chaîne	1.7	0
8467 89 00		- - autres	1.7	0
		- Parties:		
8467 91 00		- - de tronçonneuses à chaîne	1.7	0
8467 92 00		- - d'outils pneumatiques	1.7	0
8467 99 00		- - autres	1.7	0
8468		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle:		
8468 10 00		- Chalumeaux guidés à la main	2.2	0
8468 20 00		- autres machines et appareils aux gaz	2.2	0
8468 80 00		- autres machines et appareils	2.2	0
8468 90 00		- Parties	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8469 00		Machines à écrire autres que les imprimantes du n° 8443; machines pour le traitement des textes:		
8469 00 10		- Machines pour le traitement des textes	exemption	0
		- autres:		
8469 00 91		- - électriques	2.3	0
8469 00 99		- - autres	2.5	0
8470		Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses:		
8470 10 00		- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	exemption	0
		- autres machines à calculer électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8470 21 00		- - comportant un organe imprimant	exemption	0
8470 29 00		- - autres	exemption	0
8470 30 00		- autres machines à calculer	exemption	0
8470 50 00		- Caisses enregistreuses	exemption	0
8470 90 00		- autres	exemption	0
8471		Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs:		
8471 30 00		- Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	exemption	0
		- autres machines automatiques de traitement de l'information:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8471 41 00		- - comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	exemption	0
8471 49 00		- - autres, se présentant sous forme de systèmes	exemption	0
8471 50 00		- Unités de traitement autres que celles des n°s 8471 41 ou 8471 49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	exemption	0
8471 60		- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire:		
8471 60 60		- - Claviers	exemption	0
8471 60 70		- - autres	exemption	0
8471 70		- Unités de mémoire:		
8471 70 20		- - Unités de mémoire centrales	exemption	0
		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - Unités de mémoire à disques:		
8471 70 30		- - - - optiques, y compris les magnéto-optiques	exemption	0
		- - - - autres:		
8471 70 50		- - - - Unités de mémoire à disques durs	exemption	0
8471 70 70		- - - - autres	exemption	0
8471 70 80		- - - Unités de mémoire à bandes	exemption	0
8471 70 98		- - - autres	exemption	0
8471 80 00		- autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	exemption	0
8471 90 00		- autres	exemption	0
8472		Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8472 10 00		- Duplicateurs	2	0
8472 30 00		- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	2.2	0
8472 90		- autres:		
8472 90 10		- - Machines à trier, à compter et à encartoucher les monnaies	2.2	0
8472 90 30		- - Guichets de banque automatiques	exemption	0
8472 90 70		- - autres	2.2	0
8473		Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° 8469 à 8472:		
8473 10		- Parties et accessoires des machines du n° 8469:		
		- - Assemblages électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8473 10 11		- - - des machines de la sous-position 8469 00 10	exemption	0
8473 10 19		- - - autres	3	0
8473 10 90		- - autres	exemption	0
		- Parties et accessoires des machines du n° 8470:		
8473 21		- - des machines à calculer électroniques des n° 8470 10, 8470 21 ou 8470 29:		
8473 21 10		- - - Assemblages électroniques	exemption	0
8473 21 90		- - - autres	exemption	0
8473 29		- - autres:		
8473 29 10		- - - Assemblages électroniques	exemption	0
8473 29 90		- - - autres	exemption	0
8473 30		- Parties et accessoires des machines du n° 8471:		
8473 30 20		- - Assemblages électroniques	exemption	0
8473 30 80		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8473 40		- Parties et accessoires des machines du n° 8472:		
		- - Assemblages électroniques:		
8473 40 11		- - - des machines de la sous-position 8472 90 30	exemption	0
8473 40 18		- - - autres	3	0
8473 40 80		- - autres	exemption	0
8473 50		- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n° 8469 à 8472:		
8473 50 20		- - Assemblages électroniques	exemption	0
8473 50 80		- - autres	exemption	0

Liste de dépançement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8474		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable;		
8474 10 00		- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	exemption	0
8474 20		- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser:		
8474 20 10		-- les matières minérales des types utilisés dans l'industrie céramique	exemption	0
8474 20 90		-- autres	exemption	0
		- Machines et appareils à mélanger ou à malaxer:		
8474 31 00		-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8474 32 00		- - Machines à mélanger les matières minérales au bitume	exemption	0
8474 39		- - autres:		
8474 39 10		- - - Machines et appareils à mélanger ou malaxer les matières minérales du type utilisé dans l'industrie céramique	exemption	0
8474 39 90		- - - autres	exemption	0
8474 80		- autres machines et appareils:		
8474 80 10		- - Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	exemption	0
8474 80 90		- - autres	exemption	0
8474 90		- Parties:		
8474 90 10		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	exemption	0
8474 90 90		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8475		Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:		
8475 10 00		- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	1,7	0
		- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:		
8475 21 00		- - Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	1,7	0
8475 29 00		- - autres	1,7	0
8475 90 00		- Parties	1,7	0
8476		Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie:		
		- Machines automatiques de vente de boissons:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8476 21 00		- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 29 00		- - autres	1,7	0
		- autres machines:		
8476 81 00		- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 89 00		- - autres	1,7	0
8476 90 00		- Parties	1,7	0
8477		Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
8477 10 00		- Machines à mouler par injection	1,7	0
8477 20 00		- Extrudeuses	1,7	0
8477 30 00		- Machines à mouler par soufflage	1,7	0
8477 40 00		- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoforner	1,7	0
		- autres machines et appareils à mouler ou à former:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8477 51 00		-- à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	1,7	0
8477 59		-- autres:		
8477 59 10		--- Presses	1,7	0
8477 59 80		--- autres	1,7	0
8477 80		- autres machines et appareils:		
		-- Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires:		
8477 80 11		--- Machines pour la transformation des résines réactives	1,7	0
8477 80 19		--- autres	1,7	0
		-- autres:		
8477 80 91		--- Machines à fragmenter	1,7	0
8477 80 93		--- Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs	1,7	0
8477 80 95		--- Machines de découpage et machines à refendre	1,7	0
8477 80 99		--- autres	1,7	0
8477 90		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8477 90 10		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8477 90 80		- - autres	1,7	0
8478		Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
8478 10 00		- Machines et appareils	1,7	0
8478 90 00		- Parties	1,7	0
8479		Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
8479 10 00		- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	exemption	0
8479 20 00		- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	1,7	0
8479 30		- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8479 30 10		-- Presses	1.7	0
8479 30 90		-- autres	1.7	0
8479 40 00		- Machines de corderie ou de câblerie	1.7	0
8479 50 00		- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	1.7	0
8479 60 00		- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	1.7	0
		- autres machines et appareils:		
8479 81 00		-- pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	1.7	0
8479 82 00		-- à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	1.7	0
8479 89		-- autres:		
8479 89 30		--- Soutènement marchant hydraulique pour mines	1.7	0
8479 89 60		--- Appareillages dits de "graissage centralisé"	1.7	0
8479 89 91		--- Machines et appareils pour émailler et décorer des produits céramiques	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8479 89 97		- - - autres	1,7	0
8479 90		- Parties:		
8479 90 20		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8479 90 80		- - autres	1,7	0
8480		Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques:		
8480 10 00		- Châssis de fonderie	1,7	0
8480 20 00		- Plaques de fond pour moules	1,7	0
8480 30		- Modèles pour moules:		
8480 30 10		- - en bois	1,7	0
8480 30 90		- - autres	2,7	0
		- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques:		
8480 41 00		- - pour le moulage par injection ou par compression	1,7	0
8480 49 00		- - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8480 50 00		- Moules pour le verre	1,7	0
8480 60		- Moules pour les matières minérales:		
8480 60 10		-- pour le moulage par compression	1,7	0
8480 60 90		-- autres	1,7	0
		- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques:		
8480 71 00		-- pour le moulage par injection ou par compression	1,7	0
8480 79 00		-- autres	1,7	0
8481		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques:		
8481 10		- Détendeurs:		
8481 10 05		-- combinés avec filtres ou lubrificateurs	2,2	0
		-- autres:		
8481 10 19		--- en fonte ou en acier	2,2	0
8481 10 99		--- autres	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8481 20		- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques:		
8481 20 10		- - Valves pour transmissions oléohydrauliques	2.2	0
8481 20 90		- - Valves pour transmissions pneumatiques	2.2	0
8481 30		- Clapets et soupapes de retenue:		
8481 30 91		- - en fonte ou en acier	2.2	0
8481 30 99		- - autres	2.2	0
8481 40		- Soupapes de trop-plein ou de sûreté:		
8481 40 10		- - en fonte ou en acier	2.2	0
8481 40 90		- - autres	2.2	0
8481 80		- autres articles de robinetterie et organes similaires:		
		- - Robinetterie sanitaire:		
8481 80 11		- - - Mélangeurs, mitigeurs	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8481 80 19		- - - autres	2.2	0
		- - Robinetterie pour radiateurs de chauffage central:		
8481 80 31		- - - Robinets thermostatiques	2.2	0
8481 80 39		- - - autres	2.2	0
8481 80 40		- - Valves pour pneumatiques et chambres à air	2.2	0
		- - autres:		
		- - - Vannes de régulation:		
8481 80 51		- - - - de température	2.2	0
8481 80 59		- - - - autres	2.2	0
		- - - autres:		
		- - - - Robinets et vannes à passage direct:		
8481 80 61		- - - - - en fonte	2.2	0
8481 80 63		- - - - - en acier	2.2	0
8481 80 69		- - - - - autres	2.2	0
		- - - - Robinets à soupapes:		
8481 80 71		- - - - - en fonte	2.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8481 80 73		- - - - en acier	2.2	0
8481 80 79		- - - - autres	2.2	0
8481 80 81		- - - Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	2.2	0
8481 80 85		- - - Robinets à papillon	2.2	0
8481 80 87		- - - Robinets à membrane	2.2	0
8481 80 99		- - - autres	2.2	0
8481 90 00		- Parties	2.2	0
8482		Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles:		
8482 10		- Roulements à billes:		
8482 10 10		- - dont le plus grand diamètre extérieur n'exécède pas 30 mm	8	0
8482 10 90		- - autres	8	0
8482 20 00		- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	8	0
8482 30 00		- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8482 40 00		- Roulements à aiguilles	8	0
8482 50 00		- Roulements à rouleaux cylindriques	8	0
8482 80 00		- autres, y compris les roulements combinés	8	0
		- Parties:		
8482 91		-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles:		
8482 91 10		--- Rouleaux coniques	8	0
8482 91 90		--- autres	7,7	0
8482 99 00		-- autres	8	0
8483		Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation:		
8483 10		- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - Manivelles et vilebrequins:		
8483 10 21		- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	4	0
8483 10 25		- - - en acier forgé	4	0
8483 10 29		- - - autres	4	0
8483 10 50		- - Arbres articulés	4	0
8483 10 95		- - autres	4	0
8483 20		- Paliers à roulements incorporés:		
8483 20 10		- - du type utilisé pour véhicules aériens et véhicules spatiaux	6	0
8483 20 90		- - autres	6	0
8483 30		- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets:		
		- - Paliers:		
8483 30 32		- - - pour roulements de tous genres	5,7	0
8483 30 38		- - - autres	3,4	0
8483 30 80		- - Coussinets	3,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8483 40		- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple:		
		-- Engrenages:		
8483 40 21		--- à roues cylindriques	3,7	0
8483 40 23		--- à roues coniques ou cylindroconiques	3,7	0
8483 40 25		--- à vis sans fin	3,7	0
8483 40 29		--- autres	3,7	0
8483 40 30		-- Broches filetées à billes ou à rouleaux	3,7	0
		-- Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse:		
8483 40 51		--- Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses	3,7	0
8483 40 59		--- autres	3,7	0
8483 40 90		-- autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8483 50		- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles:		
8483 50 20		- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 50 80		- - autres	2,7	0
8483 60		- Embayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation:		
8483 60 20		- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 60 80		- - autres	2,7	0
8483 90		- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties:		
8483 90 20		- - Parties de paliers pour roulements de tous genres	5,7	0
		- - autres:		
8483 90 81		- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 90 89		- - - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8484		Joint métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques;		
8484 10 00		- Joints métalloplastiques	1,7	0
8484 20 00		- Joints d'étanchéité mécaniques	1,7	0
8484 90 00		- autres	1,7	0
8486		Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre; parties et accessoires;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8486 10 00		- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	exemption	0
8486 20		- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques:		
8486 20 10		- - Machines-outils opérant par ultrasons	3,5	0
8486 20 90		- - autres	exemption	0
8486 30		- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat:		
8486 30 10		- - Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	2,4	0
8486 30 30		- - Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	3,5	0
8486 30 50		- - Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	0
8486 30 90		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8486 40 00		- Machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre	exemption	0
8486 90		- Parties et accessoires:		
8486 90 10		-- Porte-outils et filières à déclenchement automatique: porte-pièces	1,2	0
		-- autres:		
8486 90 20		--- Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	0
8486 90 30		--- Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition	1,7	0
8486 90 40		--- Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8486 90 50		- - Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,2	0
8486 90 60		- - Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	0
8486 90 70		- - Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	1,2	0
8486 90 90		- - autres	exemption	0
8487		Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques:		
8487 10		- Hélices pour bateaux et leurs pales:		
8487 10 10		- - en bronze	1,7	0
8487 10 90		- - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8487 90		- autres:		
8487 90 10		-- en fonte non malléable	1,7	0
8487 90 30		-- en fonte malléable	1,7	0
		-- en fer ou en acier:		
8487 90 51		--- en acier coulé ou moulé	1,7	0
8487 90 53		--- en fer ou acier, forgé	1,7	0
8487 90 55		--- en fer ou acier, estampé	1,7	0
8487 90 59		--- autres	1,7	0
8487 90 90		-- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
85		CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS		
8501		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes:		
8501 10		- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W:		
8501 10 10		- - Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	4,7	0
		- - autres:		
8501 10 91		- - - Moteurs universels	2,7	0
8501 10 93		- - - Moteurs à courant alternatif	2,7	0
8501 10 99		- - - Moteurs à courant continu	2,7	0
8501 20 00		- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	2,7	0
		- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu:		
8501 31 00		- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 32		- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW:		
8501 32 20		- - - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8501 32 80		- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 75 kW	2.7	0
8501 33 00		- - d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2.7	0
8501 34		- - d'une puissance excédant 375 kW:		
8501 34 50		- - - Moteurs de traction	2.7	0
		- - - autres, d'une puissance:		
8501 34 92		- - - - excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2.7	0
8501 34 98		- - - - excédant 750 kW	2.7	0
8501 40		- autres moteurs à courant alternatif, monophasés:		
8501 40 20		- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2.7	0
8501 40 80		- - d'une puissance excédant 750 W	2.7	0
		- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés:		
8501 51 00		- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2.7	0
8501 52		- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW:		
8501 52 20		- - - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2.7	0
8501 52 30		- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 37 kW	2.7	0
8501 52 90		- - - d'une puissance excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de FUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8501 53		-- d'une puissance excédant 75 kW:		
8501 53 50		--- Moteurs de traction	2,7	0
		--- autres, d'une puissance:		
8501 53 81		---- excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	0
8501 53 94		---- excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	0
8501 53 99		---- excédant 750 kW	2,7	0
		- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs):		
8501 61		-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA:		
8501 61 20		--- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8501 61 80		--- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	0
8501 62 00		-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8501 63 00		-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8501 64 00		-- d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	0
8502		Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques:		
		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel):		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8502 11		-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA:		
8502 11 20		--- d'une puissance n'excédant pas 7.5 kVA	2.7	0
8502 11 80		--- d'une puissance excédant 7.5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2.7	0
8502 12 00		-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2.7	0
8502 13		-- d'une puissance excédant 375 kVA:		
8502 13 20		--- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2.7	0
8502 13 40		--- d'une puissance excédant 750 kVA mais n'excédant pas 2 000 kVA	2.7	0
8502 13 80		--- d'une puissance excédant 2 000 kVA	2.7	0
8502 20		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion):		
8502 20 20		-- d'une puissance n'excédant pas 7.5 kVA	2.7	0
8502 20 40		-- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2.7	0
8502 20 60		-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2.7	0
8502 20 80		-- d'une puissance excédant 750 kVA	2.7	0
		- autres groupes électrogènes:		
8502 31 00		-- à énergie éolienne	2.7	0
8502 39		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8502 39 20		- - - Turbogénéralrices	2.7	0
8502 39 80		- - - autres	2.7	0
8502 40 00		- Convertisseurs rotatifs électriques	2.7	0
8503 00		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n° 8501 ou 8502:		
8503 00 10		- Frettes amagnétiques	2.7	0
		- autres:		
8503 00 91		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2.7	0
8503 00 99		- - autres	2.7	0
8504		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs:		
8504 10		- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge:		
8504 10 20		- - Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3.7	0
8504 10 80		- - autres	3.7	0
		- Transformateurs à diélectrique liquide:		
8504 21 00		- - d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	3.7	0
8504 22		- - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8504 22 10		- - - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA	3,7	0
8504 22 90		- - - d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	3,7	0
8504 23 00		- - d'une puissance excédant 10 000 kVA	3,7	0
		- autres transformateurs:		
8504 31		- - d'une puissance n'excédant pas 1 kVA:		
		- - - Transformateurs de mesure:		
8504 31 21		- - - - pour la mesure des tensions	3,7	0
8504 31 29		- - - - autres	3,7	0
8504 31 80		- - - autres	3,7	0
8504 32		- - d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA:		
8504 32 20		- - - Transformateurs de mesure	3,7	0
8504 32 80		- - - autres	3,7	0
8504 33 00		- - d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	3,7	0
8504 34 00		- - d'une puissance excédant 500 kVA	3,7	0
8504 40		- Convertisseurs statiques:		

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8504 40 30		- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	0
		- - autres:		
8504 40 40		- - - Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	3,3	0
		- - - autres:		
8504 40 55		- - - - Chargeurs d'accumulateurs	3,3	0
		- - - - autres:		
8504 40 81		- - - - - Redresseurs	3,3	0
		- - - - - Onduleurs:		
8504 40 84		- - - - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 88		- - - - - d'une puissance excédant 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 90		- - - - - autres	3,3	0
8504 50		- autres bobines de réactance et autres selfs:		
8504 50 20		- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	0
8504 50 95		- - autres	3,7	0
8504 90		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- de transformateurs, bobines de réactance et selfs;		
8504 90 05		--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 50 20	exemption	0
		--- autres:		
8504 90 11		---- Noyaux en ferrite	2,2	0
8504 90 18		---- autres	2,2	0
		-- de convertisseurs statiques:		
8504 90 91		--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 40 30	exemption	0
8504 90 99		--- autres	2,2	0
8505		Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques;		
		- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation:		
8505 11 00		-- en métal	2,2	0
8505 19		-- autres:		
8505 19 10		--- Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	0
8505 19 90		--- autres	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8505 20 00		- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2.2	0
8505 90		- autres, y compris les parties:		
8505 90 10		- - Électro-aimants	1.8	0
8505 90 30		- - Plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1.8	0
8505 90 50		- - Têtes de levage électromagnétiques	2.2	0
8505 90 90		- - Parties	1.8	0
8506		Piles et batteries de piles électriques:		
8506 10		- au bioxyde de manganèse:		
		- - alcalines:		
8506 10 11		- - - Piles cylindriques	4.7	0
8506 10 15		- - - Piles bouton	4.7	0
8506 10 19		- - - autres	4.7	0
		- - autres:		
8506 10 91		- - - Piles cylindriques	4.7	0
8506 10 95		- - - Piles bouton	4.7	0
8506 10 99		- - - autres	4.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8506 30		- à l'oxyde de mercure:		
8506 30 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 30 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 30 90		-- autres	4,7	0
8506 40		- à l'oxyde d'argent:		
8506 40 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 40 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 40 90		-- autres	4,7	0
8506 50		- au lithium		
8506 50 10		-- Piles Cylindriques	4,7	0
8506 50 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 50 90		-- autres	4,7	0
8506 60		- à l'air-zinc		
8506 60 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 60 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 60 90		-- autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8506 80		- autres piles et batteries de piles:		
8506 80 05		- - Batteries sèches au zinc-carbone d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	exemption	0
8506 80 11		- - - Piles cylindriques	4,7	0
8506 80 15		- - - Piles bouton	4,7	0
8506 80 90		- - - autres	4,7	0
8506 90 00		- Parties	4,7	0
8507		Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire:		
8507 10		- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston:		
		- - d'un poids n'excédant pas 5 kg:		
8507 10 41		- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 10 49		- - - autres	3,7	0
		- - d'un poids excédant 5 kg:		
8507 10 92		- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 10 98		- - - autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8507 20		- autres accumulateurs au plomb:		
		- - Accumulateurs de traction:		
8507 20 41		- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 49		- - - autres	3,7	0
		- - autres:		
8507 20 92		- - - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 98		- - - autres	3,7	0
8507 30		- au nickel-cadmium:		
8507 30 20		- - hermétiquement fermés	2,6	0
		- - autres:		
8507 30 81		- - - Accumulateurs de traction	2,6	0
8507 30 89		- - - autres	2,6	0
8507 40 00		- au nickel-fer	2,7	0
8507 80		- autres accumulateurs:		
8507 80 20		- - au nickel-hydrure	2,7	0
8507 80 30		- - au lithium-ion	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8507 80 80		- - autres	2,7	0
8507 90		- Parties:		
8507 90 20		- - Plaques pour accumulateurs	2,7	0
8507 90 30		- - Séparateurs	2,7	0
8507 90 90		- - autres	2,7	0
8508		Aspirateurs:		
		- avec moteur électrique incorporé:		
8508 11 00		- - d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	2,2	0
8508 19 00		- - autres	1,7	0
8508 60 00		- autres aspirateurs	1,7	0
8508 70 00		- Parties	1,7	0
8509		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508:		
8509 40 00		- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	2,2	0
8509 80 00		- autres appareils	2,2	0
8509 90 00		- Parties	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8510		Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé:		
8510 10 00		- Rasoirs	2,2	0
8510 20 00		- Tondeuses	2,2	0
8510 30 00		- Appareils à épiler	2,2	0
8510 90 00		- Parties	2,2	0
8511		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs:		
8511 10 00		- Bougies d'allumage	3,2	0
8511 20 00		- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	3,2	0
8511 30 00		- Distributeurs; bobines d'allumage	3,2	0
8511 40 00		- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	3,2	0
8511 50 00		- autres génératrices	3,2	0
8511 80 00		- autres appareils et dispositifs	3,2	0
8511 90 00		- Parties	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8512		Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles:		
8512 10 00		- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	2,7	0
8512 20 00		- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	2,7	0
8512 30		- Appareils de signalisation acoustique:		
8512 30 10		- - Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	0
8512 30 90		- - autres	2,7	0
8512 40 00		- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	2,7	0
8512 90		- Parties:		
8512 90 10		- - d'appareils de la sous-position 8512 30 10	2,2	0
8512 90 90		- - autres	2,7	0
8513		Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512:		
8513 10 00		- Lampes	5,7	0
8513 90 00		- Parties	5,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8514		Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques:		
8514 10		- Fours à résistance (à chauffage indirect):		
8514 10 10		- - Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	2.2	0
8514 10 80		- - autres	2.2	0
8514 20		- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques:		
8514 20 10		- - fonctionnant par induction	2.2	0
8514 20 80		- - fonctionnant par pertes diélectriques	2.2	0
8514 30		- autres fours:		
8514 30 19		- - à rayons infrarouges	2.2	0
8514 30 99		- - autres	2.2	0
8514 40 00		- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2.2	0
8514 90 00		- Parties	2.2	0
8515		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre:		
8515 11 00		-- Fers et pistolets à braser	2,7	0
8515 19 00		-- autres	2,7	0
		- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance:		
8515 21 00		-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 29		-- autres:		
8515 29 10		--- pour le soudage en bout	2,7	0
8515 29 90		--- autres	2,7	0
		- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma:		
8515 31 00		-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 39		-- autres:		
		--- manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage, et:		
8515 39 13		---- d'un transformateur	2,7	0
8515 39 18		---- d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	0
8515 39 90		---- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8515 80		- autres machines et appareils:		
		- - pour le traitement des métaux:		
8515 80 11		- - - pour le soudage	2.7	0
8515 80 19		- - - autres	2.7	0
		- - autres:		
8515 80 91		- - - pour le soudage des matières plastiques par résistance	2.7	0
8515 80 99		- - - autres	2.7	0
8515 90 00		- Parties	2.7	0
8516		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques: appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires: appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains: fers à repasser électriques: autres appareils électrothermiques pour usages domestiques: résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545:		
8516 10		- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques:		
		- - Chauffe-eau:		
8516 10 11		- - - instantanés	2.7	0
8516 10 19		- - - autres	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 10 90		- - Thermoplongeurs	2,7	0
		- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires:		
8516 21 00		- - Radiateurs à accumulation	2,7	0
8516 29		- - autres:		
8516 29 10		- - - Radiateurs à circulation de liquide	2,7	0
8516 29 50		- - - Radiateurs par convection	2,7	0
		- - - autres:		
8516 29 91		- - - à ventilateur incorporé	2,7	0
8516 29 99		- - - autres	2,7	0
		- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains:		
8516 31		- - Sèche-cheveux:		
8516 31 10		- - - Casques séchoirs	2,7	0
8516 31 90		- - - autres	2,7	0
8516 32 00		- - autres appareils pour la coiffure	2,7	0
8516 33 00		- - Appareils pour sécher les mains	2,7	0
8516 40		- Fers à repasser électriques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 40 10		- - à vapeur	2.7	0
8516 40 90		- - autres	2.7	0
8516 50 00		- Fours à micro-ondes	5	0
8516 60		- autres fours: cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires:		
8516 60 10		- - Cuisinières	2.7	0
		- - Réchauds (y compris les tables de cuisson):		
8516 60 51		- - - à encastrer	2.7	0
8516 60 59		- - - autres	2.7	0
8516 60 70		- - Grils et rôtissoires	2.7	0
8516 60 80		- - Fours à encastrer	2.7	0
8516 60 90		- - autres	2.7	0
		- autres appareils électrothermiques:		
8516 71 00		- - Appareils pour la préparation du café ou du thé	2.7	0
8516 72 00		- - Grille-pain	2.7	0
8516 79		- - autres:		
8516 79 20		- - - Friteuses	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 79 70		- - - autres	2.7	0
8516 80		- Résistances chauffantes:		
8516 80 20		- - montées sur un support en matière isolante	2.7	0
8516 80 80		- - autres	2.7	0
8516 90 00		- Parties	2.7	0
8517		Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528:		
		- Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil:		
8517 11 00		- - Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	exemption	0
8517 12 00		- - Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	exemption	0
8517 18 00		- - autres	exemption	0
		- autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu):		
8517 61 00		- - Stations de base	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8517 62 00		-- Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	exemption	0
8517 69		-- autres:		
8517 69 10		--- Visiophones	exemption	0
8517 69 20		--- Parlaphones	exemption	0
		--- Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, ou la radiotélégraphie:		
8517 69 31		---- Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes	exemption	0
8517 69 39		---- autres	9,3	0
8517 69 90		--- autres	exemption	0
8517 70		- Parties:		
		-- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles:		
8517 70 11		--- Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	exemption	0
8517 70 15		--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
8517 70 19		--- autres	3,6	0
8517 70 90		-- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8518		Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs hautparleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son;		
8518 10		- Microphones et leurs supports;		
8518 10 30		-- Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 10 95		-- autres	2,5	0
		- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes;		
8518 21 00		-- Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	0
8518 22 00		-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	0
8518 29		-- autres:		
8518 29 30		--- Haut-parleurs dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 29 95		--- autres	3	0
8518 30		- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs;		
8518 30 20		-- Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8518 30 95		- - autres	2	0
8518 40		- Amplificateurs électriques d'audiofréquence:		
8518 40 30		- - utilisés en téléphonie ou pour la mesure	3	0
		- - autres:		
8518 40 81		- - - ne comportant qu'une seule voie	4,5	0
8518 40 89		- - - autres	4,5	0
8518 50 00		- Appareils électriques d'amplification du son	2	0
8518 90 00		- Parties	2	0
8519		Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:		
8519 20		- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement:		
8519 20 10		- - Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	0
		- - autres:		
8519 20 91		- - - à système de lecture par faisceau laser	9,5	0
8519 20 99		- - - autres	4,5	0
8519 30 00		- Platines tourne-disques	2	0
8519 50 00		- Répondeurs téléphoniques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres appareils:		
8519 81		- - utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs:		
		- - - Appareils de reproduction du son (y compris lecteurs de cassettes), n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:		
8519 81 11		- - - - Machines à dicter	5	0
		- - - - autres appareils de reproduction du son:		
8519 81 15		- - - - - Lecteurs de cassettes de poche	exemption	0
		- - - - - autres lecteurs de cassettes:		
8519 81 21		- - - - - à système de lecture analogique et numérique	9	0
8519 81 25		- - - - - autres	2	0
		- - - - - autres:		
		- - - - - à système de lecture par faisceau laser:		
8519 81 31		- - - - - du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	9	0
8519 81 35		- - - - - autres	9,5	0
8519 81 45		- - - - - autres	4,5	0
		- - - autres appareils:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8519 81 51		---- Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	4	0
		---- autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques:		
		---- à cassettes:		
		----- avec amplificateur et un ou plusieurs haut-parleurs, incorporés:		
8519 81 55		----- pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	exemption	0
8519 81 61		----- autres	2	0
8519 81 65		----- de poche	exemption	0
8519 81 75		----- autres	2	0
		---- autres:		
8519 81 81		----- utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	0
8519 81 85		----- autres	7	0
8519 81 95		---- autres	2	0
8519 89		-- autres:		
		--- Appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:		
8519 89 11		---- Téléphones, autres que ceux du n° 8519 20	2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8519 89 15		- - - - Machines à dicter	5	0
8519 89 19		- - - - autres	4,5	0
8519 89 90		- - - autres	2	0
8521		Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques:		
8521 10		- à bandes magnétiques:		
8521 10 20		- - d'une largeur n'excédant pas 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement n'excédant pas 50 mm par seconde	14	0
8521 10 95		- - autres	8	0
8521 90 00		- autres	13,9	0
8522		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n° 8519 à 8521:		
8522 10 00		- Lecteurs phonographiques	4	0
8522 90		- autres:		
8522 90 30		- - Aiguilles ou pointes: diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	exemption	0
		- - autres:		
		- - - Assemblages électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8522 90 41		--- Assemblages sur circuits imprimés pour produits de la sous-position 8519 50 00	exemption	0
8522 90 49		--- autres	4	0
8522 90 70		--- Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale n'excédant pas 53 mm, du type utilisé pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son	exemption	0
8522 90 80		--- autres	4	0
8523		Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du chapitre 37:		
		- Supports magnétiques:		
8523 21 00		-- Cartes munies d'une piste magnétique	3.5	0
8523 29		-- autres:		
		--- Bandes magnétiques; disques magnétiques:		
8523 29 15		---- non enregistrés	exemption	0
		---- autres:		
8523 29 31		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 29 33		---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 29 39		---- autres	3,5	0
8523 29 90		--- autres	3,5	0
8523 40		- Supports optiques:		
		-- non enregistrés:		
8523 40 11		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement n'excédant pas 900 méga octets, autres qu'effaçables	exemption	0
8523 40 13		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement excédant 900 méga octets mais n'excédant pas 18 giga octets, autres qu'effaçables	exemption	0
8523 40 19		--- autres	exemption	0
		-- autres:		
		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser:		
8523 40 25		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
		---- pour la reproduction du son uniquement:		
8523 40 31		---- d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 40 39		----- d'un diamètre excédant 6,5 cm	3,5	0
		---- autres:		
8523 40 45		----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
		---- autres:		
8523 40 51		----- Disques numériques versatiles (DVD)	3,5	0
8523 40 59		----- autres	3,5	0
		--- autres:		
8523 40 91		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 40 93		---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 40 99		---- autres	3,5	0
		- Supports à semi-conducteur:		
8523 51		-- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs:		
8523 51 10		--- non enregistrés	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
8523 51 91		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 51 93		---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 51 99		---- autres	3,5	0
8523 52		-- "Cartes intelligentes":		
8523 52 10		--- incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques	3,7	0
8523 52 90		--- autres	exemption	0
8523 59		-- autres:		
8523 59 10		--- non enregistrés	exemption	0
		--- autres:		
8523 59 91		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 59 93		---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 59 99		---- autres	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 80		- autres:		
8523 80 10		- - non enregistrés	exemption	0
		- - autres:		
8523 80 91		- - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 80 93		- - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 80 99		- - - autres	3,5	0
8525		Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:		
8525 50 00		- Appareils d'émission	3,6	0
8525 60 00		- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	exemption	0
8525 80		- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:		
		- - Caméras de télévision:		
8525 80 11		- - - comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	0
8525 80 19		- - - autres	4,9	0
8525 80 30		- - Appareils photographiques numériques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - Caméscopes:		
8525 80 91		- - - permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de télévision	4,9	0
8525 80 99		- - - autres	12,5	0
8526		Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:		
8526 10 00		- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	3,7	0
		- autres:		
8526 91		- - Appareils de radionavigation:		
8526 91 20		- - - Récepteurs de radionavigation	3,7	0
8526 91 80		- - - autres	3,7	0
8526 92 00		- - Appareils de radiotélécommande	3,7	0
8527		Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:		
		- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure:		
8527 12		- - Radiocassettes de poche:		
8527 12 10		- - - à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 12 90		- - - autres	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 13		- - autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:		
8527 13 10		- - - à système de lecture par faisceau laser	12	0
		- - - autres:		
8527 13 91		- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 13 99		- - - - autres	10	0
8527 19 00		- - autres	exemption	0
		- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles:		
8527 21		- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:		
		- - - capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières):		
8527 21 20		- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	0
		- - - - autres:		
8527 21 52		- - - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 21 59		- - - - - autres	10	0
		- - - autres:		
8527 21 70		- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	0
		- - - - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 21 92		---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 21 98		---- autres	10	0
8527 29 00		-- autres	12	0
		- autres:		
8527 91		-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son;		
		--- avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe:		
8527 91 11		---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 91 19		---- autres	10	0
		--- autres:		
8527 91 35		---- à système de lecture par faisceau laser	12	0
		---- autres:		
8527 91 91		---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 91 99		---- autres	10	0
8527 92		-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie:		
8527 92 10		--- Radioréveils	exemption	0
8527 92 90		--- autres	9	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 99 00		-- autres	9	0
8528		Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:		
		- Moniteurs à tube cathodique:		
8528 41 00		-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 49		-- autres:		
8528 49 10		--- en noir et blanc ou en autres monochromes	14	0
		--- en couleurs:		
8528 49 35		---- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	0
		---- autres:		
8528 49 91		---- - dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes	14	0
8528 49 99		---- - dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	0
		- autres moniteurs:		
8528 51 00		-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 59		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8528 59 10		- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	0
8528 59 90		- - - en couleurs	14	0
		- Projecteurs:		
8528 61 00		- - des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 69		- - autres:		
8528 69 10		- - - fonctionnant à l'aide d'un écran plat (par exemple, à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
		- - - autres:		
8528 69 91		- - - - en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8528 69 99		- - - - en couleurs	14	0
		- Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:		
8528 71		- - non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo:		
		- - - Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners):		
8528 71 11		- - - - Assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8528 71 13		---- Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision ("modules séparés ayant une fonction de communication ")	exemption	0
8528 71 19		---- autres	14	0
8528 71 90		--- autres	14	0
8528 72		-- autres, en couleurs:		
8528 72 10		--- Téléprojecteurs	14	0
8528 72 20		--- Appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	0
		--- autres:		
		---- avec tube-image incorporé:		
		---- - présentant un rapport largeur hauteur de l'écran inférieur à 1.5 et dont la diagonale de l'écran:		
8528 72 31		----- n'exécède pas 42 cm	14	0
8528 72 33		----- excède 42 cm mais n'exécède pas 52 cm	14	0
8528 72 35		----- excède 52 cm mais n'exécède pas 72 cm	14	0
8528 72 39		----- excède 72 cm	14	0
		---- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes et dont la diagonale de l'écran:		
8528 72 51		----- n'excède pas 75 cm	14	0
8528 72 59		----- excède 72 cm	14	0
8528 72 75		----- dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	0
		---- autres:		
8528 72 91		---- présentant un rapport largeur hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	0
8528 72 99		---- autres	14	0
8528 73 00		-- autres, en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8529		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8525 à 8528:		
8529 10		- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles:		
		-- Antennes:		
8529 10 11		--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
		--- Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision:		
8529 10 31		---- pour réception par satellite	3,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8529 10 39		---- autres	3,6	0
8529 10 65		--- Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, y compris celles à incorporer	4	0
8529 10 69		--- autres	3,6	0
8529 10 80		-- Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	0
8529 10 95		-- autres	3,6	0
8529 90		- autres:		
8529 90 20		-- Parties d'appareils des sous-positions 8525 60 00, 8525 80 30, 8528 41 00, 8528 51 00 et 8528 61 00	exemption	0
		-- autres:		
		--- Meubles et coffrets:		
8529 90 41		---- en bois	2	0
8529 90 49		---- en autres matières	3	0
8529 90 65		--- Assemblages électroniques	3	0
		--- autres:		
8529 90 92		---- pour caméras de télévision des sous-positions 8525 80 11 et 8525 80 19 et appareils des n° 8527 et 8528	5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8529 90 97		- - - autres	3	0
8530		Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou paires de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608):		
8530 10 00		- Appareils pour voies ferrées ou similaires	1,7	0
8530 80 00		- autres appareils	1,7	0
8530 90 00		- Parties	1,7	0
8531		Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonceurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n° 8512 ou 8530:		
8531 10		- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires:		
8531 10 30		- - des types utilisés pour bâtiments	2,2	0
8531 10 95		- - autres	2,2	0
8531 20		- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED):		
8531 20 20		- - à diodes émettrices de lumière (LED)	exemption	0
		- - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD):		
8531 20 40		- - - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active	exemption	0
8531 20 95		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8531 80		- autres appareils:		
8531 80 20		-- Dispositifs de visualisation à écran plat	exemption	0
8531 80 95		-- autres	2.2	0
8531 90		- Parties:		
8531 90 20		-- d'appareils du n° 8531 20 et de la sous-position 8531 80 20	exemption	0
8531 90 85		-- autres	2.2	0
8532		Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables:		
8532 10 00		- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0.5 kvar (condensateurs de puissance)	exemption	0
		- autres condensateurs fixes:		
8532 21 00		-- au tantale	exemption	0
8532 22 00		-- électrolytiques à l'aluminium	exemption	0
8532 23 00		-- à diélectrique en céramique, à une seule couche	exemption	0
8532 24 00		-- à diélectrique en céramique, multicouches	exemption	0
8532 25 00		-- à diélectrique en papier ou en matières plastiques	exemption	0
8532 29 00		-- autres	exemption	0
8532 30 00		- Condensateurs variables ou ajustables	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8532 90 00		- Parties	exemption	0
8533		Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres):		
8533 10 00		- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	exemption	0
		- autres résistances fixes:		
8533 21 00		- - pour une puissance n'exécédant pas 20 W	exemption	0
8533 29 00		- - autres	exemption	0
		- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées:		
8533 31 00		- - pour une puissance n'exécédant pas 20 W	exemption	0
8533 39 00		- - autres	exemption	0
8533 40		- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres):		
8533 40 10		- - pour une puissance n'exécédant pas 20 W	exemption	0
8533 40 90		- - autres	exemption	0
8533 90 00		- Parties	exemption	0
8534 00		Circuits imprimés:		
		- ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts:		
8534 00 11		- - Circuits multicouches	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8534 00 19		- - autres	exemption	0
8534 00 90		- comportant d'autres éléments passifs	exemption	0
8535		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V:		
8535 10 00		- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	2,7	0
		- Disjoncteurs:		
8535 21 00		- - pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 29 00		- - autres	2,7	0
8535 30		- Sectionneurs et interrupteurs		
8535 30 10		-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 30 90		-- autres	2,7	0
8535 40 00		- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	2,7	0
8535 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques:		
8536 10		- Fusibles et coupe-circuit à fusibles:		
8536 10 10		- - pour une intensité n'excédant pas 10 A	2,3	0
8536 10 50		- - pour une intensité excédant 10 A mais n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 10 90		- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	0
8536 20		- Disjoncteurs:		
8536 20 10		- - pour une intensité n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 20 90		- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	0
8536 30		- autres appareils pour la protection des circuits électriques:		
8536 30 10		- - pour une intensité n'excédant pas 16 A	2,3	0
8536 30 30		- - pour une intensité excédant 16 A mais n'excédant pas 125 A	2,3	0
8536 30 90		- - pour une intensité excédant 125 A	2,3	0
		- Relais:		
8536 41		- - pour une tension n'excédant pas 60 V:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536 41 10		- - - pour une intensité n'excédant pas 2 A	2,3	0
8536 41 90		- - - pour une intensité excédant 2 A	2,3	0
8536 49 00		- - autres	2,3	0
8536 50		- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs:		
8536 50 03		- - Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé)	exemption	0
8536 50 05		- - Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip)	exemption	0
8536 50 07		- - Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant n'excédant pas 11 A	exemption	0
		- - autres:		
		- - - pour une tension n'excédant pas 60 V:		
8536 50 11		- - - - à touche ou à bouton	2,3	0
8536 50 15		- - - - rotatifs	2,3	0
8536 50 19		- - - - autres	2,3	0
8536 50 80		- - - autres	2,3	0
		- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant:		
8536 61		- - Douilles pour lampes:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536 61 10		- - - Douilles Edison	2,3	0
8536 61 90		- - - autres	2,3	0
8536 69		- - autres:		
8536 69 10		- - - pour câbles coaxiaux	exemption	0
8536 69 30		- - - pour circuits imprimés	exemption	0
8536 69 90		- - - autres	2,3	0
8536 70 00		- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	0
8536 90		- autres appareils:		
8536 90 01		- - Éléments préfabriqués pour canalisations électriques	2,3	0
8536 90 10		- - Connexions et éléments de contact pour fils et câbles	exemption	0
8536 90 20		- - Testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur	exemption	0
8536 90 85		- - autres	2,3	0
8537		Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n° 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n° 8517:		
8537 10		- pour une tension n'exécédant pas 1 000 V:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8537 10 10		-- Armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	0
		-- autres:		
8537 10 91		--- Appareils de commande à mémoire programmable	2,1	0
8537 10 99		--- autres	2,1	0
8537 20		- pour une tension excédant 1 000 V:		
8537 20 91		-- pour une tension excédant 1 000 V mais n'excédant pas 72,5 kV	2,1	0
8537 20 99		-- pour une tension excédant 72,5 kV	2,1	0
8538		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537:		
8538 10 00		- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 8537, dépourvus de leurs appareils	2,2	0
8538 90		- autres:		
		-- pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 8536 90 20:		
8538 90 11		--- Assemblages électroniques	3,2	0
8538 90 19		--- autres	1,7	0
		-- autres:		
8538 90 91		--- Assemblages électroniques	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8538 90 99		- - - autres	1.7	0
8539		Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		
8539 10 00		- Articles dits "phares et projecteurs scellés"	2.7	0
		- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges:		
8539 21		- - halogènes, au tungstène:		
8539 21 30		- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2.7	0
		- - - autres, d'une tension:		
8539 21 92		- - - - excédant 100 V	2.7	0
8539 21 98		- - - - n'excédant pas 100 V	2.7	0
8539 22		- - autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V:		
8539 22 10		- - - à réflecteurs	2.7	0
8539 22 90		- - - autres	2.7	0
8539 29		- - autres:		
8539 29 30		- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2.7	0
		- - - autres, d'une tension:		
8539 29 92		- - - - excédant 100 V	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8539 29 98		- - - n'exécédant pas 100 V	2,7	0
		- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets:		
8539 31		- - fluorescents, à cathode chaude:		
8539 31 10		- - - à deux culots	2,7	0
8539 31 90		- - - autres	2,7	0
8539 32		- - Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique:		
8539 32 10		- - - à vapeur de mercure	2,7	0
8539 32 50		- - - à vapeur de sodium	2,7	0
8539 32 90		- - - à halogénure métallique	2,7	0
8539 39 00		- - autres	2,7	0
		- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		
8539 41 00		- - Lampes à arc	2,7	0
8539 49		- - autres:		
8539 49 10		- - - à rayons ultraviolets	2,7	0
8539 49 30		- - - à rayons infrarouges	2,7	0
8539 90		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8539 90 10		- - Culots	2.7	0
8539 90 90		- - autres	2.7	0
8540		Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple)		
		- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo:		
8540 11		- - en couleurs:		
		- - - présentant un rapport largeur hauteur de l'écran inférieur à 1.5 et dont la diagonale de l'écran:		
8540 11 11		- - - - n'exécède pas 42 cm	14	0
8540 11 13		- - - - excède 42 cm mais n'exécède pas 52 cm	14	0
8540 11 15		- - - - excède 52 cm mais n'exécède pas 72 cm	14	0
8540 11 19		- - - - excède 72 cm	14	0
		- - - autres, dont la diagonale de l'écran:		
8540 11 91		- - - - n'exécède pas 75 cm	14	0
8540 11 99		- - - - excède 75 cm	14	0
8540 12 00		- - en noir et blanc ou en autres monochromes	7.5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8540 20		- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode:		
8540 20 10		- - Tubes pour caméras de télévision	2.7	0
8540 20 80		- - autres tubes	2.7	0
8540 40 00		- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	2.6	0
8540 50 00		- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes	2.6	0
8540 60 00		- autres tubes cathodiques	2.6	0
		- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille:		
8540 71 00		- - Magnétrons	2.7	0
8540 72 00		- - Klystrons	2.7	0
8540 79 00		- - autres	2.7	0
		- autres lampes, tubes et valves:		
8540 81 00		- - Tubes de réception ou d'amplification	2.7	0
8540 89 00		- - autres	2.7	0
		- Parties:		
8540 91 00		- - de tubes cathodiques	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8540 99 00		- - autres	2,7	0
8541		Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés:		
8541 10 00		- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	exemption	0
		- Transistors, autres que les phototransistors:		
8541 21 00		- - à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	exemption	0
8541 29 00		- - autres	exemption	0
8541 30 00		- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	exemption	0
8541 40		- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière:		
8541 40 10		- - Diodes émettrices de lumière, y compris les diodes laser	exemption	0
8541 40 90		- - autres	exemption	0
8541 50 00		- autres dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
8541 60 00		- Cristaux piézo-électriques montés	exemption	0
8541 90 00		- Parties	exemption	0
8542		Circuits intégrés électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Circuits intégrés électroniques:		
8542 31		-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits:		
8542 31 10		--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
8542 31 90		--- autres	exemption	0
8542 32		-- Mémoires:		
8542 32 10		--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
		--- autres:		
		---- Mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs):		
8542 32 31		---- dont la capacité de mémorisation n'exécède pas 512 Mbits	exemption	0
8542 32 39		---- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	exemption	0
8542 32 45		---- Mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	exemption	0
8542 32 55		---- Mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	exemption	0
		---- Mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs), y compris les flash E ² PROMs:		
		----- Flash E ² PROMs:		
8542 32 61		----- dont la capacité de mémorisation n'exécède pas 512 Mbits	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8542 32 69		- - - - - dont la capacité de mémorisation excède 512 Mb/s	exemption	0
8542 32 75		- - - - - autres	exemption	0
8542 32 90		- - - - autres mémoires	exemption	0
8542 33 00		- - Amplificateurs	exemption	0
8542 39		- - autres:		
8542 39 10		- - - Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
8542 39 90		- - - autres	exemption	0
8542 90 00		- Parties	exemption	0
8543		Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
8543 10 00		- Accélérateurs de particules	4	0
8543 20 00		- Générateurs de signaux	3,7	0
8543 30 00		- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	3,7	0
8543 70		- autres machines et appareils:		
8543 70 10		- - Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	exemption	0
8543 70 30		- - Amplificateurs d'antennes	3,7	0
		- - Bases et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A:		
8543 70 51		---- dont le tube le plus long ne peut excéder 100 cm	3,7	0
8543 70 55		---- autres	3,7	0
8543 70 59		--- autres	3,7	0
8543 70 60		-- Électrificateurs de clôtures	3,7	0
8543 70 90		- - autres	3,7	0
8543 90 00		- Parties	3,7	0
8544		Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:		
		- Fils pour bobinages:		
8544 11		-- en cuivre:		
8544 11 10		--- émaillés ou laqués	3,7	0
8544 11 90		--- autres	3,7	0
8544 19		-- autres:		
8544 19 10		--- émaillés ou laqués	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8544 19 90		- - - autres	3,7	0
8544 20 00		- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	3,7	0
8544 30 00		- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	3,7	0
		- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1 000 V:		
8544 42		- - munis de pièces de connexion:		
8544 42 10		- - - des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8544 42 90		- - - autres	3,3	0
8544 49		- - autres:		
8544 49 20		- - - des types utilisés pour les télécommunications, pour tensions n'excédant pas 80 V	exemption	0
		- - - autres:		
8544 49 91		- - - - Fils et câbles, d'un diamètre de brin excédant 0,51 mm	3,7	0
		- - - - autres:		
8544 49 93		- - - - pour tensions n'excédant pas 80 V	3,7	0
8544 49 95		- - - - pour tensions excédant 80 V mais inférieure à 1 000 V	3,7	0
8544 49 99		- - - - pour une tension de 1 000 V	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8544 60		- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V:		
8544 60 10		- - avec conducteur en cuivre	3.7	0
8544 60 90		- - avec autres conducteurs	3.7	0
8544 70 00		- Câbles de fibres optiques	exemption	0
8545		Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques:		
		- Électrodes:		
8545 11 00		- - des types utilisés pour fours	2.7	0
8545 19		- - autres:		
8545 19 10		- - - Électrodes pour installations d'électrolyse	2.7	0
8545 19 90		- - - autres	2.7	0
8545 20 00		- Balais	2.7	0
8545 90		- autres:		
8545 90 10		- - Résistances chauffantes	1.7	0
8545 90 90		- - autres	2.7	0
8546		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8546 10 00		- en verre	3,7	0
8546 20		- en céramique:		
8546 20 10		- - sans parties métalliques	4,7	0
		- - avec parties métalliques:		
8546 20 91		- - - pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction	4,7	0
8546 20 99		- - - autres	4,7	0
8546 90		- autres:		
8546 90 10		- - en matières plastiques	3,7	0
8546 90 90		- - autres	3,7	0
8547		Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:		
8547 10		- Pièces isolantes en céramique:		
8547 10 10		- - contenant en poids 80 % ou plus d'oxydes métalliques	4,7	0
8547 10 90		- - autres	4,7	0
8547 20 00		- Pièces isolantes en matières plastiques	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8547 90 00		- autres	3,7	0
8548		Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre;		
8548 10		- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage;		
8548 10 10		-- Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	4,7	0
		-- Accumulateurs électriques hors d'usage;		
8548 10 21		--- Accumulateurs au plomb	2,6	0
8548 10 29		--- autres	2,6	0
		-- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques:		
8548 10 91		--- contenant du plomb	exemption	0
8548 10 99		--- autres	exemption	0
8548 90		- autres:		
8548 90 20		-- Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (stack) D-RAM et modules	exemption	0
8548 90 90		-- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
XVII		SECTION XVII - MATÉRIEL DE TRANSPORT		
86		CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS		
8601		Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:		
8601 10 00		- à source extérieure d'électricité	1,7	0
8601 20 00		- à accumulateurs électriques	1,7	0
8602		Autres locomotives et locotracteurs; tenders:		
8602 10 00		- Locomotives diesel-électrique	1,7	0
8602 90 00		- autres	1,7	0
8603		Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604:		
8603 10 00		- à source extérieure d'électricité	1,7	0
8603 90 00		- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8604 00 00		Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et drâsines, par exemple)	1,7	0
8605 00 00		Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	1,7	0
8606		Wagons pour le transport sur rail de marchandises:		
8606 10 00		- Wagons-citernes et similaires	1,7	0
8606 30 00		- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606 10	1,7	0
		- autres:		
8606 91		-- couverts et fermés:		
8606 91 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	1,7	0
8606 91 80		--- autres	1,7	0
8606 92 00		-- ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tomberaux)	1,7	0
8606 99 00		-- autres	1,7	0
8607		Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:		
		- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:		
8607 11 00		-- Bogies et bissels de traction	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8607 12 00		- - autres bogies et bissels	1,7	0
8607 19		- - autres, y compris les parties:		
		- - - Essieux, montés ou non; roues et leurs parties:		
8607 19 01		- - - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8607 19 11		- - - - en aciers estampés	2,7	0
8607 19 18		- - - - autres	2,7	0
		- - - Parties de bogies, bissels et similaires:		
8607 19 91		- - - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 19 99		- - - - autres	1,7	0
		- Freins et leurs parties:		
8607 21		- - Freins à air comprimé et leurs parties:		
8607 21 10		- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 21 90		- - - autres	1,7	0
8607 29		- - autres:		
8607 29 10		- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 29 90		- - - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8607 30		- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties:		
8607 30 01		- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 30 99		- - autres	1,7	0
		- autres:		
8607 91		- - de locomotives ou de locotracteurs:		
8607 91 10		- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	0
		- - - autres:		
8607 91 91		- - - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 91 99		- - - - autres	1,7	0
8607 99		- - autres:		
8607 99 10		- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	0
8607 99 30		- - - Caisses et leurs parties	1,7	0
8607 99 50		- - - Châssis et leurs parties	1,7	0
8607 99 90		- - - autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8608 00		Matériel fixe de voies ferrées ou similaires: appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou paires de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties:		
8608 00 10		- Matériel fixe et appareils pour voies ferrées	1,7	0
8608 00 30		- autres appareils	1,7	0
8608 00 90		- Parties	1,7	0
8609 00		Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport:		
8609 00 10		- Conteneurs munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radioactives (Euratom)	exemption	0
8609 00 90		- autres	exemption	0
87		CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		
8701		Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709):		
8701 10 00		- Motoculteurs	3	0
8701 20		- Tracteurs routiers pour semi-remorques:		
8701 20 10		- - neufs	16	0
8701 20 90		- - usagés	16	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8701 30		- Tracteurs à chenilles:		
8701 30 10		- - Véhicules conçus pour l'aménagement et l'entretien des pistes de neige	exemption	0
8701 30 90		- - autres	exemption	0
8701 90		- autres:		
		- - Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers (à l'exclusion des motoculteurs), à roues:		
		- - - neufs, d'une puissance de moteur:		
8701 90 11		- - - - n'excédant pas 18 kW	exemption	0
8701 90 20		- - - - excédant 18 kW mais n'excédant pas 37 kW	exemption	0
8701 90 25		- - - - excédant 37 kW mais n'excédant pas 59 kW	exemption	0
8701 90 31		- - - - excédant 59 kW mais n'excédant pas 75 kW	exemption	0
8701 90 35		- - - - excédant 75 kW mais n'excédant pas 90 kW	exemption	0
8701 90 39		- - - - excédant 90 kW	exemption	0
8701 90 50		- - - usagés	exemption	0
8701 90 90		- - autres	7	0
8702		Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8702 10		- à moteur à piston à allumage par compression (diesel et semi-diesel):		
		-- d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
8702 10 11		--- neufs	16	0
8702 10 19		--- usagés	16	0
		-- d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
8702 10 91		--- neufs	10	0
8702 10 99		--- usagés	10	0
8702 90		- autres:		
		-- à moteur à piston à allumage par étincelles:		
		--- d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :		
8702 90 11		---- neufs	16	0
8702 90 19		---- usagés	16	0
		-- d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :		
8702 90 31		---- neufs	10	0
8702 90 39		---- usagés	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8702 90 90		-- autres	10	0
8703		Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course:		
8703 10		- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires;		
8703 10 11		-- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles	5	0
8703 10 18		-- autres	10	0
		- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles:		
8703 21		-- d'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm ³ :		
8703 21 10		--- neufs	10	0
8703 21 90		--- usagés	10	0
8703 22		-- d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 1 500 cm ³ :		
8703 22 10		--- neufs	10	0
8703 22 90		--- usagés	10	0
8703 23		-- d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - neufs:		
8703 23 11		- - - - Caravanes automotrices	10	0
8703 23 19		- - - - autres	10	0
8703 23 90		- - - usagés	10	0
8703 24		- - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³ :		
8703 24 10		- - - neufs	10	0
8703 24 90		- - - usagés	10	0
		- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semidiesel):		
8703 31		- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³ :		
8703 31 10		- - - neufs	10	0
8703 31 90		- - - usagés	10	0
8703 32		- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
		- - - neufs:		
8703 32 11		- - - - Caravanes automotrices	10	0
8703 32 19		- - - - autres	10	0
8703 32 90		- - - usagés	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8703 33		-- d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
		--- neufs:		
8703 33 11		---- Caravanes automotrices	10	0
8703 33 19		---- autres	10	0
8703 33 90		--- usagés	10	0
8703 90		- autres:		
8703 90 10		-- Véhicules à moteurs électriques	10	0
8703 90 90		-- autres	10	0
8704		Véhicules automobiles pour le transport de marchandises:		
8704 10		- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier:		
8704 10 10		-- à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou par étincelles	exemption	0
8704 10 90		-- autres	exemption	0
		- autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):		
8704 21		-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t:		
8704 21 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
		---- à moteur d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
8704 21 31		----- neufs	22	0
8704 21 39		----- usagés	22	0
		---- à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
8704 21 91		----- neufs	10	0
8704 21 99		----- usagés	10	0
8704 22		-- d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t:		
8704 22 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
8704 22 91		---- neufs	22	0
8704 22 99		---- usagés	22	0
8704 23		-- d'un poids en charge maximal excédant 20 t:		
8704 23 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
8704 23 91		---- neufs	22	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8704 23 99		---- usagés	22	0
		- autres, à moteur à piston à allumage par étincelles:		
8704 31		- - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t:		
8704 31 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
		---- à moteur d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :		
8704 31 31		----- neufs	22	0
8704 31 39		----- usagés	22	0
		---- à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :		
8704 31 91		----- neufs	10	0
8704 31 99		----- usagés	10	0
8704 32		- - d'un poids en charge maximal excédant 5 t:		
8704 32 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
8704 32 91		---- neufs	22	0
8704 32 99		---- usagés	22	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8704 90 00		- autres	10	0
8705		Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple);		
8705 10 00		- Camions-grues	3,7	0
8705 20 00		- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	3,7	0
8705 30 00		- Voitures de lutte contre l'incendie	3,7	0
8705 40 00		- Camions-bétonnières	3,7	0
8705 90		- autres:		
8705 90 10		- - Voitures dépanneuses	3,7	0
8705 90 30		- - Voitures-pompes à béton	3,7	0
8705 90 90		- - autres	3,7	0
8706 00		Châssis des véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, équipés de leur moteur:		
		- Châssis des tracteurs du n° 8701; châssis des véhicules automobiles des n° 8702, 8703 ou 8704 avec moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ ;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8706 00 11		-- de véhicules automobiles du n° 8702 ou de véhicules automobiles du n° 8704	19	0
8706 00 19		-- autres	6	0
		- autres:		
8706 00 91		-- de véhicules automobiles du n° 8703	4,5	0
8706 00 99		-- autres	10	0
8707		Carosseries des véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, y compris les cabines;		
8707 10		- des véhicules du n° 8703:		
8707 10 10		-- destinés à l'industrie du montage	4,5	0
8707 10 90		-- autres	4,5	0
8707 90		- autres:		
8707 90 10		-- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	4,5	0
8707 90 90		-- autres	4,5	0
8708		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 8701 à 8705;		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 10		- Pare-chocs et leurs parties:		
8708 10 10		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 10 90		-- autres	4,5	0
		- autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines):		
8708 21		-- Ceintures de sécurité:		
8708 21 10		--- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 21 90		--- autres	4,5	0
8708 29		-- autres:		
8708 29 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 29 90		- - - autres	4,5	0
8708 30		- Freins et servo-freins: leurs parties:		
8708 30 10		- - destinées à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		- - autres:		
8708 30 91		- - - pour freins à disques	4,5	0
8708 30 99		- - - autres	4,5	0
8708 40		- Boîtes de vitesses et leurs parties:		
8708 40 20		- - destinées à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		- - autres:		
8708 40 50		- - - Boîtes de vitesses	4,5	0
		- - - Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 40 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 40 99		---- autres	3,5	0
8708 50		- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties:		
8708 50 20		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 50 35		--- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs	4,5	0
		--- Parties:		
8708 50 55		---- en aciers estampés	4,5	0
		---- autres:		
8708 50 91		----- pour essieux porteurs	4,5	0
8708 50 99		----- autres	3,5	0
8708 70		- Roues, leurs parties et accessoires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 70 10		-- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 70 50		--- Roues en aluminium: parties et accessoires de roues, en aluminium	4,5	0
8708 70 91		--- Parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier	3	0
8708 70 99		--- autres	4,5	0
8708 80		- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension):		
8708 80 20		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 80 35		--- Amortisseurs de suspension	4,5	0
8708 80 55		--- Barres stabilisatrices: barres de torsion	3,5	0
		--- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 80 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 80 99		---- autres	3,5	0
		- autres parties et accessoires:		
8708 91		-- Radiateurs et leurs parties:		
8708 91 20		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 91 35		---- Radiateurs	4,5	0
		---- Parties:		
8708 91 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 91 99		---- autres	3,5	0
8708 92		-- Silencieux et tuyaux d'échappement: leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 92 20		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 92 35		---- Silencieux et tuyaux d'échappement	4,5	0
		---- Parties:		
8708 92 91		----- en aciers estampés	4,5	0
8708 92 99		----- autres	3,5	0
8708 93		-- Embrayages et leurs parties:		
8708 93 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 93 90		--- autres	4,5	0
8708 94		-- Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 94 20		--- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 94 35		---- Volants, colonnes et boîtiers de direction	4,5	0
		---- Parties:		
8708 94 91		----- en aciers estampés	4,5	0
8708 94 99		----- autres	3,5	0
8708 95		-- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties:		
8708 95 10		--- destinés à l'industrie du montage: des moteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 95 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 95 99		---- autres	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 99		-- autres:		
8708 99 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 99 93		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 99 97		---- autres	3,5	0
8709		Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:		
		- Chariots:		
8709 11		-- électriques:		
8709 11 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 11 90		--- autres	4	0
8709 19		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8709 19 10		- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 19 90		- - - autres	4	0
8709 90 00		- Parties	3,5	0
8710 00 00		Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	1,7	0
8711		Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars:		
8711 10 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	8	0
8711 20		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :		
8711 20 10		- - Scooters	8	0
		- - autres, d'une cylindrée:		
8711 20 91		- - - excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 80 cm ³	8	0
8711 20 93		- - - excédant 80 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	8	0
8711 20 98		- - - excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	8	0
8711 30		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8711 30 10		- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 380 cm ³	6	0
8711 30 90		- - d'une cylindrée excédant 380 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	6	0
8711 40 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	6	0
8711 50 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	6	0
8711 90 00		- autres	6	0
8712 00		Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur:		
8712 00 10		- sans roulements à billes	15	0
		- autres:		
8712 00 30		- - Bicyclettes	14	0
8712 00 80		- - autres	15	0
8713		Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion:		
8713 10 00		- sans mécanisme de propulsion	exemption	0
8713 90 00		- autres	exemption	0
8714		Parties et accessoires des véhicules des n ^{os} 8711 à 8713:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- de motoscycles (y compris les cyclomoteurs):		
8714 11 00		- - Selles	3,7	0
8714 19 00		- - autres	3,7	0
8714 20 00		- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	exemption	0
		- autres:		
8714 91		- - Cadres et fourches, et leurs parties:		
8714 91 10		- - - Cadres	4,7	0
8714 91 30		- - - Fourches	4,7	0
8714 91 90		- - - Parties	4,7	0
8714 92		- - Jantes et rayons:		
8714 92 10		- - - Jantes	4,7	0
8714 92 90		- - - Rayons	4,7	0
8714 93		- - Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres:		
8714 93 10		- - - Moyeux	4,7	0
8714 93 90		- - - Pignons de roues libres	4,7	0
8714 94		- - Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8714 94 10		--- Moyeux à frein	4,7	0
8714 94 30		--- autres freins	4,7	0
8714 94 90		--- Parties	4,7	0
8714 95 00		-- Selles	4,7	0
8714 96		-- Pédales et pédaliers, et leurs parties:		
8714 96 10		--- Pédales	4,7	0
8714 96 30		--- Pédaliers	4,7	0
8714 96 90		--- Parties	4,7	0
8714 99		-- autres:		
8714 99 10		--- Guidons	4,7	0
8714 99 30		--- Porte-bagages	4,7	0
8714 99 50		--- Dérailleurs	4,7	0
8714 99 90		--- autres; parties	4,7	0
8715 00		Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties:		
8715 00 10		- Landaus, poussettes et voitures similaires	2,7	0
8715 00 90		- Parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8716		Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties:		
8716 10		- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane:		
8716 10 10		- - pliantes	2,7	0
		- - autres, d'un poids:		
8716 10 91		- - - n'excédant pas 750 kg	2,7	0
8716 10 94		- - - excédant 750 kg mais n'excédant pas 1 600 kg	2,7	0
8716 10 96		- - - excédant 1 600 kg mais n'excédant pas 3 500 kg	2,7	0
8716 10 99		- - - excédant 3 500 kg	2,7	0
8716 20 00		- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2,7	0
		- autres remorques et semi-remorques pour le transport des marchandises:		
8716 31 00		- - Citermes	2,7	0
8716 39		- - autres:		
8716 39 10		- - - spécialement conçues pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom)	2,7	0
		- - - autres:		
		- - - neuves:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8716 39 30		----- Semi-remorques	2,7	0
		----- autres:		
8716 39 51		----- à un essieu	2,7	0
8716 39 59		----- autres	2,7	0
8716 39 80		----- usagées	2,7	0
8716 40 00		- autres remorques et semi-remorques	2,7	0
8716 80 00		- autres véhicules	1,7	0
8716 90		- Parties:		
8716 90 10		-- Châssis	1,7	0
8716 90 30		-- Carrosseries	1,7	0
8716 90 50		-- Essieux	1,7	0
8716 90 90		-- autres parties	1,7	0
88		CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE		
8801 00		Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur:		
8801 00 10		- Ballons et dirigeables; planeurs et ailes volantes	3,7	0
8801 00 90		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8802		Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:		
		- Hélicoptères:		
8802 11 00		- - d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7.5	0
8802 12 00		- - d'un poids à vide excédant 2 000 kg	2.7	0
8802 20 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7.7	0
8802 30 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2 000 kg mais n'excédant pas 15 000 kg	2.7	0
8802 40 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15 000 kg	2.7	0
8802 60		- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:		
8802 60 10		- - Véhicules spatiaux (y compris les satellites)	4.2	0
8802 60 90		- - Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	4.2	0
8803		Parties des appareils des n° 8801 ou 8802:		
8803 10 00		- Hélices et rotors, et leurs parties	2.7	0
8803 20 00		- Trains d'atterrissage et leurs parties	2.7	0
8803 30 00		- autres parties d'avions ou d'hélicoptères	2.7	0
8803 90		- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8803 90 10		-- de cerfs-volants	1,7	0
8803 90 20		-- de véhicules spatiaux (y compris les satellites)	1,7	0
8803 90 30		-- de véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	1,7	0
8803 90 90		-- autres	2,7	0
8804 00 00		Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes: leurs parties et accessoires	2,7	0
8805		Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties:		
8805 10		- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties:		
8805 10 10		-- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties	2,7	0
8805 10 90		-- autres	1,7	0
		- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties:		
8805 21 00		-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	1,7	0
8805 29 00		-- autres	1,7	0
89		CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE		
8901		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises:		

Liste de dématélement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8901 10		- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs:		
8901 10 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8901 10 90		- - autres	1,7	0
8901 20		- Bateaux-citernes:		
8901 20 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8901 20 90		- - autres	1,7	0
8901 30		- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901 20:		
8901 30 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8901 30 90		- - autres	1,7	0
8901 90		- autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises:		
8901 90 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
		- - autres:		
8901 90 91		- - - sans propulsion mécanique	1,7	0
8901 90 99		- - - à propulsion mécanique	1,7	0
8902 00		Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- pour la navigation maritime:		
8902 00 12		- - d'une jauge brute excédant 250	exemption	0
8902 00 18		- - d'une jauge brute n'excédant pas 250	exemption	0
8902 00 90		- autres	1.7	0
8903		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport: bateaux à rames et canoës:		
8903 10		- Bateaux gonflables:		
8903 10 10		- - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2.7	0
8903 10 90		- - autres	1.7	0
		- autres:		
8903 91		- - Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire:		
8903 91 10		- - - pour la navigation maritime	exemption	0
		- - - autres:		
8903 91 92		- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1.7	0
8903 91 99		- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1.7	0
8903 92		- - Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord:		
8903 92 10		- - - pour la navigation maritime	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
8903 92 91		- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	0
8903 92 99		- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	0
8903 99		- - autres:		
8903 99 10		- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	0
		- - - autres:		
8903 99 91		- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	0
8903 99 99		- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	0
8904 00		Remorqueurs et bateaux-pousseurs:		
8904 00 10		- Remorqueurs	exemption	0
		- Bateaux-pousseurs:		
8904 00 91		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8904 00 99		- - autres	1,7	0
8905		Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles;		
8905 10		- Bateaux-dragueurs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8905 10 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8905 10 90		- - autres	1,7	0
8905 20 00		- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	exemption	0
8905 90		- autres:		
8905 90 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8905 90 90		- - autres	1,7	0
8906		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames:		
8906 10 00		- Navires de guerre	exemption	0
8906 90		- autres:		
8906 90 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
		- - autres:		
8906 90 91		- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	0
8906 90 99		- - - autres	1,7	0
8907		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple):		
8907 10 00		- Radeaux gonflables	2,7	0
8907 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8908 00 00		Bateaux et autres engins flottants à dépecer	exemption	0
XVIII		SECTION XVIII - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS		
90		CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS		
9001		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement;		
9001 10		- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques:		
9001 10 10		- - Câbles conducteurs d'images	2,9	0
9001 10 90		- - autres	2,9	0
9001 20 00		- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	2,9	0
9001 30 00		- Verres de contact	2,9	0
9001 40		- Verres de lunetterie en verre:		
9001 40 20		- - non correcteurs	2,9	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- correcteurs:		
		--- complètement ouvrés sur les deux faces:		
9001 40 41		---- unifocaux	2,9	0
9001 40 49		---- autres	2,9	0
9001 40 80		--- autres	2,9	0
9001 50		- Verres de lunetterie en autres matières:		
9001 50 20		-- non correcteurs	2,9	0
		-- correcteurs:		
		--- complètement ouvrés sur les deux faces:		
9001 50 41		---- unifocaux	2,9	0
9001 50 49		---- autres	2,9	0
9001 50 80		--- autres	2,9	0
9001 90 00		- autres	2,9	0
9002		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		
		- Objectifs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9002 11 00		- - pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	6,7	0
9002 19 00		- - autres	6,7	0
9002 20 00		- Filtres	6,7	0
9002 90 00		- autres	6,7	0
9003		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:		
		- Montures:		
9003 11 00		- - en matières plastiques	2,2	0
9003 19		- - en autres matières:		
9003 19 10		- - - en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux	2,2	0
9003 19 30		- - - en métaux communs	2,2	0
9003 19 90		- - - en autres matières	2,2	0
9003 90 00		- Parties	2,2	0
9004		Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires:		
9004 10		- Lunettes solaires:		
9004 10 10		- - avec verres travaillés optiquement	2,9	0
		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9004 10 91		- - - avec verres en matières plastiques	2.9	0
9004 10 99		- - - autres	2.9	0
9004 90		- autres:		
9004 90 10		- - avec verres en matières plastiques	2.9	0
9004 90 90		- - autres	2.9	0
9005		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radioastronomie:		
9005 10 00		- Jumelles	4.2	0
9005 80 00		- autres instruments	4.2	0
9005 90 00		- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	4.2	0
9006		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539:		
9006 10 00		- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	4.2	0
9006 30 00		- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	4.2	0
9006 40 00		- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	3.2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres appareils photographiques:		
9006 51 00		- - à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	4,2	0
9006 52 00		- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	4,2	0
9006 53		- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm:		
9006 53 10		- - - Appareils photographiques jetables	4,2	0
9006 53 80		- - - autres	4,2	0
9006 59 00		- - autres	4,2	0
		- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:		
9006 61 00		- - Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits "flashes électroniques")	3,2	0
9006 69 00		- - autres	3,2	0
		- Parties et accessoires:		
9006 91 00		- - d'appareils photographiques	3,7	0
9006 99 00		- - autres	3,2	0
9007		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:		
		- Caméras:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9007 11 00		- - pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm	3,7	0
9007 19 00		- - autres	3,7	0
9007 20 00		- Projecteurs	3,7	0
		- Parties et accessoires:		
9007 91 00		- - de caméras	3,7	0
9007 92 00		- - de projecteurs	3,7	0
9008		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction:		
9008 10 00		- Projecteurs de diapositives	3,7	0
9008 20 00		- Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	3,7	0
9008 30 00		- autres projecteurs d'images fixes	3,7	0
9008 40 00		- Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	3,7	0
9008 90 00		- Parties et accessoires	3,7	0
9010		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; négatoscopes; écrans pour projections:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9010 10 00		- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	2,7	0
9010 50 00		- autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	2,7	0
9010 60 00		- Écrans pour projections	2,7	0
9010 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0
9011		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:		
9011 10		- Microscopes stéréoscopiques:		
9011 10 10		- - munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9011 10 90		- - autres	6,7	0
9011 20		- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:		
9011 20 10		- - Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9011 20 90		- - autres	6,7	0
9011 80 00		- autres microscopes	6,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9011 90		- Parties et accessoires:		
9011 90 10		- - d'appareils des sous-positions 9011 10 10 ou 9011 20 10	exemption	0
9011 90 90		- - autres	6,7	0
9012		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes:		
9012 10		- Microscopes autres qu'optiques et diffractographes:		
9012 10 10		- - Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9012 10 90		- - autres	3,7	0
9012 90		- Parties et accessoires:		
9012 90 10		- - d'appareils de la sous-position 9012 10 10	exemption	0
9012 90 90		- - autres	3,7	0
9013		Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
9013 10 00		- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	4,7	0
9013 20 00		- Lasers, autres que les diodes laser	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9013 80		- autres dispositifs, appareils et instruments:		
		- - Dispositifs à cristaux liquides:		
9013 80 20		- - - Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	exemption	0
9013 80 30		- - - autres	exemption	0
9013 80 90		- - autres	4,7	0
9013 90		- Parties et accessoires:		
9013 90 10		- - de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	exemption	0
9013 90 90		- - autres	4,7	0
9014		Boussoles y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation:		
9014 10 00		- boussoles, y compris les compas de navigation	2,7	0
9014 20		- - instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles):		
9014 20 20		-- centrales inertielles	3,7	0
9014 20 80		-- autres	3,7	0
9014 80 00		- autres instruments et appareils	3,7	0
9014 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9015		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres:		
9015 10		- Télémètres:		
9015 10 10		- - électroniques	3,7	0
9015 10 90		- - autres	2,7	0
9015 20		- Théodolites et tachéomètres:		
9015 20 10		- - électroniques	3,7	0
9015 20 90		- - autres	2,7	0
9015 30		- Niveaux:		
9015 30 10		- - électroniques	3,7	0
9015 30 90		- - autres	2,7	0
9015 40		- Instruments et appareils de photogrammétrie:		
9015 40 10		- - électroniques	3,7	0
9015 40 90		- - autres	2,7	0
9015 80		- autres instruments et appareils:		
		- - électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9015 80 11		- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	3,7	0
9015 80 19		- - - autres	3,7	0
		- - autres:		
9015 80 91		- - - de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement et d'hydrographie	2,7	0
9015 80 93		- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	2,7	0
9015 80 99		- - - autres	2,7	0
9015 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0
9016 00		Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids:		
9016 00 10		- Balances	3,7	0
9016 00 90		- Parties et accessoires	3,7	0
9017		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, équis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
9017 10		- Tables et machines à dessiner, même automatiques:		
9017 10 10		- - Traceurs	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9017 10 90		- - autres	2,7	0
9017 20		- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul:		
9017 20 05		- - Traceurs	exemption	0
		- - autres instruments de dessin:		
9017 20 11		- - - Étuis de mathématiques	2,7	0
9017 20 19		- - - autres	2,7	0
9017 20 39		- - Instruments de traçage	2,7	0
9017 20 90		- - Instruments de calcul	2,7	0
9017 30		- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges:		
9017 30 10		- - Micromètres et pieds à coulisse	2,7	0
9017 30 90		- - autres (à l'exclusion de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)	2,7	0
9017 80		- autres instruments:		
9017 80 10		- - Mètres et règles divisées	2,7	0
9017 80 90		- - autres	2,7	0
9017 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels:		
		- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques):		
9018 11 00		- - Électrocardiographes	exemption	0
9018 12 00		- - Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	exemption	0
9018 13 00		- - Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	exemption	0
9018 14 00		- - Appareils de scintigraphie	exemption	0
9018 19		- - autres:		
9018 19 10		- - - Appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	exemption	0
9018 19 90		- - - autres	exemption	0
9018 20 00		- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	exemption	0
		- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires:		
9018 31		- - Seringues, avec ou sans aiguilles:		
9018 31 10		- - - en matières plastiques	exemption	0
9018 31 90		- - - autres	exemption	0
9018 32		- - Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018 32 10		- - - Aiguilles tubulaires en métal	exemption	0
9018 32 90		- - - Aiguilles à sutures	exemption	0
9018 39 00		- - autres	exemption	0
		- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire:		
9018 41 00		- - Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	exemption	0
9018 49		- - autres:		
9018 49 10		- - - Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	exemption	0
9018 49 90		- - - autres	exemption	0
9018 50		- autres instruments et appareils d'ophtalmologie:		
9018 50 10		- - non optiques	exemption	0
9018 50 90		- - optiques	exemption	0
9018 90		- autres instruments et appareils:		
9018 90 10		- - Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	exemption	0
9018 90 20		- - Endoscopes	exemption	0
9018 90 30		- - Reins artificiels	exemption	0
		- - Appareils de diathermie:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018 90 41		- - - à ultrasons	exemption	0
9018 90 49		- - - autres	exemption	0
9018 90 50		- - Appareils de transfusion	exemption	0
9018 90 60		- - Instruments et appareils d'anesthésie	exemption	0
9018 90 70		- - Lithotriteurs à ultrasons	exemption	0
9018 90 75		- - Appareils pour la stimulation nerveuse	exemption	0
9018 90 85		- - autres	exemption	0
9019		Appareils de mécano-thérapie: appareils de massage: appareils de psychotechnie: appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire:		
9019 10		- Appareils de mécano-thérapie: appareils de massage: appareils de psychotechnie:		
9019 10 10		- - Vibromasseurs électriques	exemption	0
9019 10 90		- - autres	exemption	0
9019 20 00		- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	exemption	0
9020 00 00		Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	1.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9021		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médicochirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité;		
9021 10		- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures:		
9021 10 10		- - Articles et appareils d'orthopédie	exemption	0
9021 10 90		- - Articles et appareils pour fractures	exemption	0
		- Articles et appareils de prothèse dentaire:		
9021 21		- - Dents artificielles:		
9021 21 10		- - - en matières plastiques	exemption	0
9021 21 90		- - - en autres matières	exemption	0
9021 29 00		- - autres	exemption	0
		- autres articles et appareils de prothèse:		
9021 31 00		- - Prothèses articulaires	exemption	0
9021 39		- - autres:		
9021 39 10		- - - Prothèses oculaires	exemption	0
9021 39 90		- - - autres	exemption	0
9021 40 00		- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9021 50 00		- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	0
9021 90		- autres:		
9021 90 10		- - Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds	exemption	0
9021 90 90		- - autres	exemption	0
9022		Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement:		
		- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:		
9022 12 00		- - Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
9022 13 00		- - autres, pour l'art dentaire	exemption	0
9022 14 00		- - autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	exemption	0
9022 19 00		- - pour autres usages	exemption	0
		- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:		
9022 21 00		- - à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9022 29 00		- - pour autres usages	2,1	0
9022 30 00		- Tubes à rayons X	2,1	0
9022 90		- autres, y compris les parties et accessoires:		
9022 90 10		- - Écrans radiologiques, y compris les écrans dits "renforceurs"; trames et grilles antidiffusantes	2,1	0
9022 90 90		- - autres	2,1	0
9023 00		Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois:		
9023 00 10		- pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	1,4	0
9023 00 80		- autres	1,4	0
9024		Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple):		
9024 10		- Machines et appareils d'essais des métaux:		
9024 10 10		- - électroniques	3,2	0
		- - autres:		
9024 10 91		- - - universels et pour essais de traction	2,1	0
9024 10 93		- - - d'essais de dureté	2,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9024 10 99		- - - autres	2.1	0
9024 80		- autres machines et appareils:		
9024 80 10		- - électroniques	3.2	0
		- - autres:		
9024 80 91		- - - d'essais des textiles, papiers et cartons	2.1	0
9024 80 99		- - - autres	2.1	0
9024 90 00		- Parties et accessoires	2.1	0
9025		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:		
		- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments:		
9025 11		- - à liquide, à lecture directe:		
9025 11 20		- - - médicaux ou vétérinaires	exemption	0
9025 11 80		- - - autres	2.8	0
9025 19		- - autres:		
9025 19 20		- - - électroniques	3.2	0
9025 19 80		- - - autres	2.1	0
9025 80		- autres instruments:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9025 80 20		- - Baromètres, non combinés à d'autres instruments	2.1	0
		- - autres:		
9025 80 40		- - - électroniques	3.2	0
9025 80 80		- - - autres	2.1	0
9025 90 00		- Parties et accessoires	3.2	0
9026		Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n° 9014, 9015, 9028 ou 9032:		
9026 10		- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides:		
		- - électroniques:		
9026 10 21		- - - Débitmètres	exemption	0
9026 10 29		- - - autres	exemption	0
		- - autres:		
9026 10 81		- - - Débitmètres	exemption	0
9026 10 89		- - - autres	exemption	0
9026 20		- pour la mesure ou le contrôle de la pression:		
9026 20 20		- - électroniques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - autres:		
9026 20 40		- - - Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	exemption	0
9026 20 80		- - - autres	exemption	0
9026 80		- autres instruments et appareils:		
9026 80 20		- - électroniques	exemption	0
9026 80 80		- - autres	exemption	0
9026 90 00		- Parties et accessoires	exemption	0
9027		Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes:		
9027 10		- Analyseurs de gaz ou de fumées:		
9027 10 10		- - électroniques	2,5	0
9027 10 90		- - autres	2,5	0
9027 20 00		- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	exemption	0
9027 30 00		- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9027 50 00		- autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	0
9027 80		- autres instruments et appareils:		
9027 80 05		- - Posemètres	2,5	0
		- - autres:		
		- - - électroniques:		
9027 80 11		- - - - pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	exemption	0
9027 80 13		- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	0
9027 80 17		- - - - autres	exemption	0
		- - - autres:		
9027 80 91		- - - - Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres	exemption	0
9027 80 93		- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	0
9027 80 97		- - - - autres	exemption	0
9027 90		- Microtomes: parties et accessoires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9027 90 10		- - Microtomes	2,5	0
		- - Parties et accessoires:		
9027 90 50		- - - d'appareils des n° 9027 20 à 9027 80	exemption	0
9027 90 80		- - - de microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées	2,5	0
9028		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage:		
9028 10 00		- Compteurs de gaz	2,1	0
9028 20 00		- Compteurs de liquides	2,1	0
9028 30		- Compteurs d'électricité:		
		- - pour courant alternatif:		
9028 30 11		- - - monophasé	2,1	0
9028 30 19		- - - polyphasé	2,1	0
9028 30 90		- - autres	2,1	0
9028 90		- Parties et accessoires:		
9028 90 10		- - de compteurs d'électricité	2,1	0
9028 90 90		- - autres	2,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9029		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n° 9014 ou 9015; stroboscopes:		
9029 10 00		- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	1.9	0
9029 20		- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes:		
		- - Indicateurs de vitesse et tachymètres:		
9029 20 31		- - - Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	2.6	0
9029 20 38		- - - autres	2.6	0
9029 20 90		- - Stroboscopes	2.6	0
9029 90 00		- Parties et accessoires	2.2	0
9030		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes:		
9030 10 00		- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	4.2	0
9030 20		- Oscilloscopes et oscillographes:		
9030 20 10		- - cathodiques	4.2	0
9030 20 30		- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - autres:		
9030 20 91		- - - électroniques	exemption	0
9030 20 99		- - - autres	2.1	0
		- autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance:		
9030 31 00		- - Multimètres, sans dispositif enregistreur	4.2	0
9030 32 00		- - Multimètres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 33		- - autres, sans dispositif enregistreur:		
9030 33 10		- - - électroniques	4.2	0
		- - - autres:		
9030 33 91		- - - - Voltmètres	2.1	0
9030 33 99		- - - - autres	2.1	0
9030 39 00		- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 40 00		- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsionmètres, psophomètres, par exemple)	exemption	0
		- autres instruments et appareils:		
9030 82 00		- - pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9030 84 00		-- autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 89		-- autres:		
9030 89 30		--- électroniques	exemption	0
9030 89 90		--- autres	2.1	0
9030 90		- Parties et accessoires:		
9030 90 20		-- pour appareils de la sous-position 9030 82 00	exemption	0
9030 90 85		-- autres	2.5	0
9031		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre: projecteurs de profils:		
9031 10 00		- Machines à équilibrer les pièces mécaniques	2.8	0
9031 20 00		- Bancs d'essai	2.8	0
		- autres instruments et appareils optiques:		
9031 41 00		-- pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
9031 49		-- autres:		
9031 49 10		--- Projecteurs de profils	2.8	0
9031 49 90		--- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9031 80		- autres instruments, appareils et machines:		
		- - électroniques:		
		- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques:		
9031 80 32		- - - - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	2,8	0
9031 80 34		- - - - autres	2,8	0
9031 80 38		- - - autres	4	0
		- - autres:		
9031 80 91		- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques	2,8	0
9031 80 98		- - - autres	4	0
9031 90		- Parties et accessoires:		
9031 90 20		- - pour appareils de la sous-position 9031 41 00 ou pour instruments et appareils optiques pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 9031 49 90	exemption	0
9031 90 30		- - pour appareils de la sous-position 9031 80 32	2,8	0
9031 90 85		- - autres	2,8	0
9032		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques:		
9032 10		- Thermostats:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9032 10 20		- - électroniques	2.8	0
		- - autres:		
9032 10 81		- - - à dispositif de déclenchement électrique	2.1	0
9032 10 89		- - - autres	2.1	0
9032 20 00		- Manostats (pressostats)	2.8	0
		- autres instruments et appareils:		
9032 81 00		- - hydrauliques ou pneumatiques	2.8	0
9032 89 00		- - autres	2.8	0
9032 90 00		- Parties et accessoires	2.8	0
9033 00 00		Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90	3.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
91		CHAPITRE 91 - HORLOGERIE		
9101		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:		
		- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:		
9101 11 00		- - à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9101 19 00		- - autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
		- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:		
9101 21 00		- - à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9101 29 00		-- autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
		- autres:		
9101 91 00		-- fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9101 99 00		-- autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9102		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 9101:		
		- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:		
9102 11 00		-- à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9102 12 00		-- à affichage optoélectronique seulement	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9102 19 00		-- autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
		- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:		
9102 21 00		-- à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9102 29 00		-- autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
9102 91 00		- - fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9102 99 00		- - autres	4,5 MIN 0,3 € p/st MAX 0,8 € p/st	0
9103		Réveils et pendulettes, à mouvement de montre:		
9103 10 00		- fonctionnant électriquement	4,7	0
9103 90 00		- autres	4,7	0
9104 00 00		Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3,7	0
9105		Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre:		
		- Réveils:		
9105 11 00		- - fonctionnant électriquement	4,7	0
9105 19 00		- - autres	3,7	0
		- Pendules et horloges, murales:		
9105 21 00		- - fonctionnant électriquement	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9105 29 00		- - autres	3,7	0
		- autres:		
9105 91 00		- - fonctionnant électriquement	4,7	0
9105 99		- autres:		
9105 99 10		- - - Horloges de table ou de cheminée	3,7	0
9105 99 90		- - - autres	3,7	0
9106		Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple):		
9106 10 00		- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	4,7	0
9106 90		- autres:		
9106 90 10		- - Minuteurs et compteurs de secondes	4,7	0
9106 90 80		- - autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9107 00 00		Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	4,7	0
9108		Mouvements de montres, complets et assemblés:		
		- fonctionnant électriquement:		
9108 11 00		- - à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	4,7	0
9108 12 00		- - à affichage optoélectronique seulement	4,7	0
9108 19 00		- - autres	4,7	0
9108 20 00		- à remontage automatique	5 MIN 0,17 € p/st	0
9108 90 00		- autres	5 MIN 0,17 € p/st	0
9109		Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres:		
		- fonctionnant électriquement:		
9109 11 00		- - de réveils	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9109 19 00		- - autres	4,7	0
9109 90 00		- autres	4,7	0
9110		Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie:		
		- de montres:		
9110 11		- - Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons):		
9110 11 10		- - - à balancier-spiral	5 MIN 0,17 € p/st	0
9110 11 90		- - - autres	4,7	0
9110 12 00		- - Mouvements incomplets, assemblés	3,7	0
9110 19 00		- - Ébauches	4,7	0
9110 90 00		- autres	3,7	0
9111		Boîtes de montres des n° 9101 ou 9102 et leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9111 10 00		- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0,5 € p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 20 00		- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	0,5 € p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 80 00		- autres boîtes	0,5 € p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 90 00		- Parties	0,5 € p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9112		Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:		
9112 20 00		- Cages et cabinets	2,7	0
9112 90 00		- Parties	2,7	0
9113		Bracelets de montres et leurs parties:		
9113 10		- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:		
9113 10 10		- - en métaux précieux	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9113 10 90		- - en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	0
9113 20 00		- en métaux communs, même dorés ou argentés	6	0
9113 90		- autres:		
9113 90 10		- - en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	6	0
9113 90 80		- - autres	6	0
9114		Autres fournitures d'horlogerie:		
9114 10 00		- Ressorts, y compris les spiraux	3,7	0
9114 20 00		- Pierres	2,7	0
9114 30 00		- Cadrans	2,7	0
9114 40 00		- Platines et ponts	2,7	0
9114 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
92		CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS		
9201		Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier;		
9201 10		- Pianos droits:		
9201 10 10		- - neufs	4	0
9201 10 90		- - usagés	4	0
9201 20 00		- Pianos à queue	4	0
9201 90 00		- autres	4	0
9202		Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple):		
9202 10		- à cordes frottées à l'aide d'un archet:		
9202 10 10		- - Violons	3,2	0
9202 10 90		- - autres	3,2	0
9202 90		- autres:		
9202 90 30		- - Guitares	3,2	0
9202 90 80		- - autres	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9205		Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple):		
9205 10 00		- Instruments dits "cuivres"	3,2	0
9205 90		- autres:		
9205 90 10		-- Accordéons et instruments similaires	3,7	0
9205 90 30		-- Harmonicas à bouche	3,7	0
9205 90 50		-- Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	3,2	0
9205 90 90		-- autres	3,2	0
9206 00 00		Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	3,2	0
9207		Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple):		
9207 10		- Instruments à clavier, autres que les accordéons:		
9207 10 10		-- Orgues	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9207 10 30		- - Pianos numériques	3,2	0
9207 10 50		- - Synthétiseurs	3,2	0
9207 10 80		- - autres	3,2	0
9207 90		- autres:		
9207 90 10		- - Guitares	3,7	0
9207 90 90		- - autres	3,7	0
9208		Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre; appeaux de tous types, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche:		
9208 10 00		- Boîtes à musique	2,7	0
9208 90 00		- autres	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9209		Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique: métronomes et diapasons de tous types:		
9209 30 00		- Cordes harmoniques	2,7	0
		- autres:		
9209 91 00		-- Parties et accessoires de pianos	2,7	0
9209 92 00		-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9202	2,7	0
9209 94 00		-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9207	2,7	0
9209 99		-- autres:		
9209 99 20		--- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9205	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
9209 99 40		- - - - Métronomes et diapasons	3,2	0
9209 99 50		- - - - Mécanismes de boîtes à musique	1,7	0
9209 99 70		- - - - autres	2,7	0
XIX		SECTION XIX - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		
93		CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		
9301		Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches:		
		- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple):		
9301 11 00		- - autopropulsées	exemption	0
9301 19 00		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9301 20 00		- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	exemption	0
9301 90 00		- autres	exemption	0
9302 00 00		Revolvers et pistolets, autres que ceux des n° 9303 ou 9304	2,7	0
9303		Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple);		
9303 10 00		- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	3,2	0
9303 20		- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse:		
9303 20 10		- - à un canon lisse	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9303 20 95		- - autres	3,2	0
9303 30 00		- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	3,2	0
9303 90 00		- autres	3,2	0
9304 00 00		Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	3,2	0
9305		Parties et accessoires des articles des n° 9301 à 9304:		
9305 10 00		- de revolvers ou pistolets	3,2	0
		- de fusils ou carabines du n° 9303:		
9305 21 00		- - Canons lisses	2,7	0
9305 29 00		- - autres	2,7	0
		- autres:		
9305 91 00		- - des armes de guerre du n° 9301	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9305 99 00		- - autres	2.7	0
9306		Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches:		
		- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé:		
9306 21 00		- - Cartouches	2.7	0
9306 29		- - autres:		
9306 29 40		- - - Douilles	2.7	0
9306 29 70		- - - autres	2.7	0
9306 30		- autres cartouches et leurs parties:		
9306 30 10		- - pour revolvers et pistolets du n° 9302 ou pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	2.7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - autres:		
9306 30 30		- - - pour armes de guerre	1,7	0
		- - - autres:		
9306 30 91		- - - - Cartouches à percussion centrale	2,7	0
9306 30 93		- - - - Cartouches à percussion annulaire	2,7	0
9306 30 97		- - - - autres	2,7	0
9306 90		- autres:		
9306 90 10		- - de guerre	1,7	0
9306 90 90		- - autres	2,7	0
9307 00 00		Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
XX		SECTION XX - MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS		
94		CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES		
9401		Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties:		
9401 10 00		- Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	exemption	0
9401 20 00		- Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	3,7	0
9401 30		- Sièges pivotants, ajustables en hauteur:		
9401 30 10		- - rembourrés, avec dossier et équipés de roulettes ou de patins	exemption	0
9401 30 90		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9401 40 00		- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	exemption	0
		- Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires:		
9401 51 00		- - en bambou ou en rotin	5,6	0
9401 59 00		- - autres	5,6	0
		- autres sièges, avec bâti en bois:		
9401 61 00		- - rembourrés	exemption	0
9401 69 00		- - autres	exemption	0
		- autres sièges, avec bâti en métal:		
9401 71 00		- - rembourrés	exemption	0
9401 79 00		- - autres	exemption	0
9401 80 00		- autres sièges	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9401 90		- Parties:		
9401 90 10		- - de sièges des types utilisés pour véhicules aériens	1,7	0
		- - autres:		
9401 90 30		- - - en bois	2,7	0
9401 90 80		- - - autres	2,7	0
9402		Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles:		
9402 10 00		- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	exemption	0
9402 90 00		- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9403		Autres meubles et leurs parties:		
9403 10		- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux:		
9403 10 10		-- Tables à dessin (à l'exclusion de celles du n° 9017)	exemption	0
		-- autres, d'une hauteur:		
		--- n'excédant pas 80 cm:		
9403 10 51		---- Bureaux	exemption	0
9403 10 59		---- autres	exemption	0
		--- excédant 80 cm:		
9403 10 91		---- Armoires à portes, à volets ou à clapets	exemption	0
9403 10 93		---- Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	exemption	0
9403 10 99		---- autres	exemption	0
9403 20		- autres meubles en métal:		
9403 20 20		-- Lits	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9403 20 80		- - autres	exemption	0
9403 30		- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux:		
		- - d'une hauteur n'excédant pas 80 cm:		
9403 30 11		- - - Bureaux	exemption	0
9403 30 19		- - - autres	exemption	0
		- - d'une hauteur excédant 80 cm:		
9403 30 91		- - - Armoires, classeurs et fichiers	exemption	0
9403 30 99		- - - autres	exemption	0
9403 40		- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines:		
9403 40 10		- - Éléments de cuisines	2,7	0
9403 40 90		- - autres	2,7	0
9403 50 00		- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	exemption	0
9403 60		- autres meubles en bois:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9403 60 10		-- Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	exemption	0
9403 60 30		-- Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	exemption	0
9403 60 90		-- autres meubles en bois	exemption	0
9403 70 00		- Meubles en matières plastiques	exemption	0
		- Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires:		
9403 81 00		-- en bambou ou en rotin	5,6	0
9403 89 00		-- autres	5,6	0
9403 90		- Parties:		
9403 90 10		-- en métal	2,7	0
9403 90 30		-- en bois	2,7	0
9403 90 90		-- en autres matières	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9404		Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple), comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:		
9404 10 00		- Sommiers	3,7	0
		- Matelas:		
9404 21		-- en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:		
9404 21 10		--- en caoutchouc	3,7	0
9404 21 90		--- en matières plastiques	3,7	0
9404 29		-- en autres matières:		
9404 29 10		--- à ressorts métalliques	3,7	0
9404 29 90		--- autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9404 30 00		- Sacs de couchage	3,7	0
9404 90		- autres:		
9404 90 10		- - rembourrés de plumes ou de duvet	3,7	0
9404 90 90		- - autres	3,7	0
9405		Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs:		
9405 10		- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques:		
		- - en matières plastiques:		
9405 10 21		- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	0
9405 10 28		- - - autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9405 10 30		-- en matières céramiques	4,7	0
9405 10 50		-- en verre	3,7	0
		-- en autres matières:		
9405 10 91		--- des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	0
9405 10 98		--- autres	2,7	0
9405 20		- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques:		
		-- en matières plastiques:		
9405 20 11		--- des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	0
9405 20 19		--- autres	4,7	0
9405 20 30		-- en matières céramiques	4,7	0
9405 20 50		-- en verre	3,7	0
		-- en autres matières:		
9405 20 91		--- des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	0
9405 20 99		--- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9405 30 00		- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	3,7	0
9405 40		- autres appareils d'éclairage électriques:		
9405 40 10		- - Projecteurs	3,7	0
		- - autres:		
		- - - en matières plastiques:		
9405 40 31		- - - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	0
9405 40 35		- - - - des types utilisés pour tubes fluorescents	4,7	0
9405 40 39		- - - - autres	4,7	0
		- - - en autres matières:		
9405 40 91		- - - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	0
9405 40 95		- - - - des types utilisés pour tubes fluorescents	2,7	0
9405 40 99		- - - - autres	2,7	0
9405 50 00		- Appareils d'éclairage non électriques	2,7	0
9405 60		- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9405 60 20		-- en matières plastiques	4,7	0
9405 60 80		-- en autres matières	2,7	0
		- Parties:		
9405 91		-- en verre:		
		--- Articles pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'exclusion des projecteurs):		
9405 91 11		---- Verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustrerie	5,7	0
9405 91 19		---- autres (diffuseurs, plafonniers, vasques, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes, etc.)	5,7	0
9405 91 90		--- autres	3,7	0
9405 92 00		-- en matières plastiques	4,7	0
9405 99 00		-- autres	2,7	0
9406 00		Constructions préfabriquées:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9406 00 11		- Résidences mobiles	2.7	0
		- autres:		
9406 00 20		- - en bois	2.7	0
		- - en fer ou en acier:		
9406 00 31		- - - Serres	2.7	0
9406 00 38		- - - autres	2.7	0
9406 00 80		- - en autres matières	2.7	0
95		CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		
9503 00		Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9503 00 10		- Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées	exemption	0
		- Poupées représentant uniquement l'être humain et leurs parties et accessoires:		
9503 00 21		- - Poupées	4,7	0
9503 00 29		- - Parties et accessoires	exemption	0
9503 00 30		- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	exemption	0
		- autres assortiments et jouets de construction:		
9503 00 35		- - en matière plastique	4,7	0
9503 00 39		- - en autres matières	exemption	0
		- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines:		
9503 00 41		- - rembourrés	4,7	0
9503 00 49		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9503 00 55		- Instruments et appareils de musique-jouets	exemption	0
		- Puzzles:		
9503 00 61		- - en bois	exemption	0
9503 00 69		- - autres	4,7	0
9503 00 70		- autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies	4,7	0
		- autres jouets et modèles, à moteur:		
9503 00 75		- - en matière plastique	4,7	0
9503 00 79		- - en autres matières	exemption	0
		- autres:		
9503 00 81		- - Armes-jouets	exemption	0
9503 00 85		- - Modèles miniatures obtenus par moulage, en métal	4,7	0
		- - autres:		
9503 00 95		- - - en matière plastique	4,7	0
9503 00 99		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9504		Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple):		
9504 10 00		- Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	exemption	0
9504 20		- Billards de tout genre et leurs accessoires:		
9504 20 10		- - Billards	exemption	0
9504 20 90		- - autres	exemption	0
9504 30		- autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings):		
9504 30 10		- - Jeux avec écran	exemption	0
		- - autres jeux:		
9504 30 30		- - - Flippers	exemption	0
9504 30 50		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9504 30 90	--	Parties	exemption	0
9504 40 00	-	Cartes à jouer	2,7	0
9504 90	-	autres:		
9504 90 10	--	Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition	exemption	0
9504 90 90	--	autres	exemption	0
9505		Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises:		
9505 10	-	Articles pour fêtes de Noël:		
9505 10 10	--	en verre	exemption	0
9505 10 90	--	en autres matières	2,7	0
9505 90 00	-	autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9506		Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre: piscines et patageoires:		
		- Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige:		
9506 11		-- Skis:		
9506 11 10		--- Skis de fond	3,7	0
		--- Skis alpins:		
9506 11 21		---- Monoskis et surfs des neiges	3,7	0
9506 11 29		---- autres	3,7	0
9506 11 80		---- autres skis	3,7	0
9506 12 00		-- Fixations pour skis	3,7	0
9506 19 00		-- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques:		
9506 21 00		- - Planches à voile	2.7	0
9506 29 00		- - autres	2.7	0
		- Clubs de golf et autre matériel pour le golf:		
9506 31 00		- - Clubs complets	2.7	0
9506 32 00		- - Balles	2.7	0
9506 39		- - autres:		
9506 39 10		- - - Parties de clubs	2.7	0
9506 39 90		- - - autres	2.7	0
9506 40		- Articles et matériel pour le tennis de table:		
9506 40 10		- - Raquettes, balles et filets	2.7	0
9506 40 90		- - autres	2.7	0
		- Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9506 51 00		-- Raquettes de tennis, même non cordées	4,7	0
9506 59 00		-- autres	2,7	0
		- Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table:		
9506 61 00		-- Balles de tennis	2,7	0
9506 62		-- gonflables:		
9506 62 10		--- en cuir	2,7	0
9506 62 90		--- autres	2,7	0
9506 69		-- autres:		
9506 69 10		--- Balles de cricket ou de polo	exemption	0
9506 69 90		--- autres	2,7	0
9506 70		- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins:		
9506 70 10		-- Patins à glace	exemption	0
9506 70 30		-- Patins à roulettes	2,7	0
9506 70 90		-- Parties et accessoires	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
9506 91		- - Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme:		
9506 91 10		- - - Appareils d'exercices à système d'effort modulable	2,7	0
9506 91 90		- - - autres	2,7	0
9506 99		- - autres:		
9506 99 10		- - - Articles de cricket ou de polo autres que les balles	exemption	0
9506 99 90		- - - autres	2,7	0
9507		Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n° 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires:		
9507 10 00		- Cannes à pêche	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9507 20		- Hameçons, même montés sur avançons:		
9507 20 10		- - Hameçons non montés	1,7	0
9507 20 90		- - autres	3,7	0
9507 30 00		- Moulinets pour la pêche	3,7	0
9507 90 00		- autres	3,7	0
9508		Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants:		
9508 10 00		- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	1,7	0
9508 90 00		- autres	1,7	0
96		CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS		
9601		Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9601 10 00		- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	2,7	0
9601 90		- autres:		
9601 90 10		- - Corail naturel ou reconstitué, travaillé, et ouvrages en ces matières	exemption	0
9601 90 90		- - autres	exemption	0
9602 00 00		Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9603		Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux: têtes préparées pour articles de broserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues:		
9603 10 00		- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	3,7	0
		- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils:		
9603 21 00		- - Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	3,7	0
9603 29		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9603 29 30		- - - Brosses à cheveux	3,7	0
9603 29 80		- - - autres	3,7	0
9603 30		- Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques;		
9603 30 10		- - Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	3,7	0
9603 30 90		- - Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	3,7	0
9603 40		- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603 30); tampons et rouleaux à peindre;		
9603 40 10		- - Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires	3,7	0
9603 40 90		- - Tampons et rouleaux à peindre	3,7	0
9603 50 00		- autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	2,7	0
9603 90		- autres:		
9603 90 10		- - Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - autres:		
9603 90 91		- - - Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y compris les brosses à vêtements ou à chaussures; articles de brosse pour la toilette des animaux	3,7	0
9603 90 99		- - - autres	3,7	0
9604 00 00		Tamis et cribles, à main	3,7	0
9605 00 00		Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	3,7	0
9606		Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons:		
9606 10 00		- Boutons-pression et leurs parties	3,7	0
		- Boutons:		
9606 21 00		- - en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9606 22 00		-- en métaux communs, non recouverts de matières textiles	3,7	0
9606 29 00		-- autres	3,7	0
9606 30 00		- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	2,7	0
9607		Fermetures à glissière et leurs parties:		
		- Fermetures à glissière:		
9607 11 00		-- avec agrafes en métaux communs	6,7	0
9607 19 00		-- autres	7,7	0
9607 20		- Parties:		
9607 20 10		-- en métaux communs (y compris les rubans munis d'agrafes en métaux communs)	6,7	0
9607 20 90		-- autres	7,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9608		Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609;		
9608 10		- Stylos et crayons à bille:		
9608 10 10		-- à encre liquide	3,7	0
		-- autres:		
9608 10 30		--- avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	0
		--- autres:		
9608 10 91		---- avec cartouche remplaçable	3,7	0
9608 10 99		---- autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9608 20 00		- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	3,7	0
		- Stylos à plume et autres stylos:		
9608 31 00		- - à dessiner à encre de Chine	3,7	0
9608 39		- - autres:		
9608 39 10		- - - avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	0
9608 39 90		- - - autres	3,7	0
9608 40 00		- Porte-mine	3,7	0
9608 50 00		- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	3,7	0
9608 60		- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe:		
9608 60 10		- - à encre liquide	2,7	0
9608 60 90		- - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres:		
9608 91 00		-- Plumes à écrire et becs pour plumes	2,7	0
9608 99		-- autres:		
9608 99 20		--- en métaux	2,7	0
9608 99 80		--- autres	2,7	0
9609		Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs;		
9609 10		- Crayons à gaine:		
9609 10 10		-- avec mine de graphite	2,7	0
9609 10 90		-- autres	2,7	0
9609 20 00		- Mines pour crayons ou porte-mine	2,7	0
9609 90		- autres:		
9609 90 10		-- Pastels et fusains	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9609 90 90		-- autres	1,7	0
9610 00 00		Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	2,7	0
9611 00 00		Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	2,7	0
9612		Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte:		
9612 10		- Rubans encreurs:		
9612 10 10		-- en matière plastique	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9612 10 20		- - en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur inférieure à 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	exemption	0
9612 10 80		- - autres	2,7	0
9612 20 00		- Tampons encreurs	2,7	0
9613		Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches:		
9613 10 00		- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	2,7	0
9613 20		- Briquets de poche, à gaz, rechargeables:		
9613 20 10		- - avec système d'allumage électrique	2,7	0
9613 20 90		- - avec d'autres systèmes d'allumage	2,7	0
9613 80 00		- autres briquets et allumeurs	2,7	0
9613 90 00		- Parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9614 00		Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties:		
9614 00 10		- Ébauchons de pipes, en bois ou en racines	exemption	0
9614 00 90		- autres	2,7	0
9615		Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, onduleurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 8516, et leurs parties:		
		- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires:		
9615 11 00		- - en caoutchouc durci ou en matières plastiques	2,7	0
9615 19 00		- - autres	2,7	0
9615 90 00		- autres	2,7	0
9616		Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9616 10		- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures:		
9616 10 10		- - Vaporisateurs de toilette	2,7	0
9616 10 90		- - Montures et têtes de montures	2,7	0
9616 20 00		- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	2,7	0
9617 00		Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre):		
		- Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, d'une capacité:		
9617 00 11		- - n'excédant pas 0,75 l	6,7	0
9617 00 19		- - excédant 0,75 l	6,7	0
9617 00 90		- Parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	6,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9618 00 00		Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	1,7	0
XXI		SECTION XXI - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ		
97		CHAPITRE 97 - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ		
9701		Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableaux similaires:		
9701 10 00		- Tableaux, peintures et dessins	exemption	0
9701 90 00		- autres	exemption	0
9702 00 00		Gravures, estampes et lithographies originales	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9703 00 00		Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	exemption	0
9704 00 00		Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 4907	exemption	0
9705 00 00		Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	exemption	0
9706 00 00		Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge	exemption	0

LISTE DE DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE DE LA PARTIE UE
POUR LES MARCHANDISES ORIGINAIRES DU PÉROU

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1		SECTION 1 - ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL		
01		CHAPITRE 1 - ANIMAUX VIVANTS		
0101		Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants:		
0101 10		- reproducteurs de race pure:		
0101 10 10		-- Chevaux	exemption	0
0101 10 90		-- autres	7.7	0
0101 90		- autres:		
		-- Chevaux:		
0101 90 11		--- destinés à la boucherie	exemption	0
0101 90 19		--- autres	11.5	0
0101 90 30		-- Ânes	7.7	0
0101 90 90		-- Mulets et bardots	10.9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0102		Animaux vivants de l'espèce bovine:		
0102 10		- reproducteurs de race pure:		
0102 10 10		- - Génisses (bovins femelles qui n'ont jamais vêlé)	exemption	0
0102 10 30		- - Vaches	exemption	0
0102 10 90		- - autres	exemption	0
0102 90		- autres:		
		- - des espèces domestiques:		
0102 90 05		- - - d'un poids n'excédant pas 80 kg	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
		- - - d'un poids excédant 80 kg mais n'excédant pas 160 kg:		
0102 90 21		- - - - destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 29		- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
		- - - d'un poids excédant 160 kg mais n'excédant pas 300 kg:		
0102 90 41		- - - - destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 49		- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
		- - - d'un poids excédant 300 kg:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
	 Génisses (bovins femelles qui n'ont jamais vêlé):	
0102 90 51	 destinées à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
0102 90 59	 autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
	 Vaches:	
0102 90 61	 destinées à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
0102 90 69	 autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
	 autres	
0102 90 71	 destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
0102 90 79	 autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net
0102 90 90		-- autres	exemption
0103		Animaux vivants de l'espèce porcine:	
0103 10 00		- reproducteurs de race pure	exemption
		- autres:	
0103 91		-- d'un poids inférieur à 50 kg:	
0103 91 10		--- des espèces domestiques	41,2 €/100 kg/net
0103 91 90		--- autres	exemption

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0103 92		- - d'un poids égal ou supérieur à 50 kg:		
		- - - des espèces domestiques:		
0103 92 11		- - - - Truies ayant mis bas au moins une fois et d'un poids minimal de 160 kg	35,1 €/100 kg/net	0
0103 92 19		- - - - autres	41,2 €/100 kg/net	0
0103 92 90		- - - autres	exemption	0
0104		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine:		
0104 10		- de l'espèce ovine:		
0104 10 10		- - reproducteurs de race pure	exemption	0
		- - autres:		
0104 10 30		- - - Agneaux (jusqu'à l'âge d'un an)	80,5 €/100 kg/net	0
0104 10 80		- - - autres	80,5 €/100 kg/net	0
0104 20		- de l'espèce caprine:		
0104 20 10		- - reproducteurs de race pure	3,2	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0104 20 90	-- autres		80,5 €/100 kg/net
0105		Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques:	
		- d'un poids n'excédant pas 185 g:	
0105 11	-- Coqs et poules:		
	--- Poussins femelles de sélection et de multiplication:		
0105 11 11	---- de race de ponte		52 €/1 000 p/st
0105 11 19	---- autres		52 €/1 000 p/st
	--- autres:		
0105 11 91	---- de race de ponte		52 €/1 000 p/st
0105 11 99	---- autres		52 €/1 000 p/st
0105 12 00	-- Dindes et dindons		152 €/1 000 p/st
0105 19	-- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0105 19 20	- - -	Oies	152 €/1 000 p/st	0
0105 19 90	- - -	Canards et pintades	52 €/1 000 p/st	0
	-	autres:		
0105 94 00	- -	Coqs et poules	20,9 €/100 kg/net	0
0105 99	- -	autres:		
0105 99 10	- - -	Canards	32,3 €/100 kg/net	0
0105 99 20	- - -	Oies	31,6 €/100 kg/net	0
0105 99 30	- - -	Dindes et dindons	23,8 €/100 kg/net	0
0105 99 50	- - -	Pintades	34,5 €/100 kg/net	0
0106		Autres animaux vivants:		
	-	Mammifères:		
0106 11 00	- -	Primates	exemption	0
0106 12 00	- -	Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
0106 19	-- autres:		
0106 19 10	--- Lapins domestiques		3,8
0106 19 90	--- autres		exemption
0106 20 00	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)		exemption
	- Oiseaux:		
0106 31 00	-- Oiseaux de proie		exemption
0106 32 00	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)		exemption
0106 39	-- autres:		
0106 39 10	--- Pigeons		6,4
0106 39 90	--- autres		exemption
0106 90 00	- autres		exemption
02	CHAPITRE 2 - VIANDES ET ABATS COMESTIBLES		
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées:		
0201 10 00	- en carcasses ou demi-carcasses		12,8 + 176,8 €/100 kg net
0201 20	- autres morceaux non désossés:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0201 20 20		- - Quartiers dits "compensés"	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	BF
0201 20 30		- - Quartiers avant attenants ou séparés	12,8 + 141,4 €/100 kg/net	BF
0201 20 50		- - Quartiers arrière attenants ou séparés	12,8 + 212,2 €/100 kg/net	BF
0201 20 90		- - autres	12,8 + 265,2 €/100 kg/net	BF
0201 30 00		- désossées	12,8 + 303,4 €/100 kg/net	BF
0202		Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées:		
0202 10 00		- en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	BF
0202 20		- autres morceaux non désossés:		
0202 20 10		- - Quartiers dits "compensés"	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	BF
0202 20 30		- - Quartiers avant attenants ou séparés	12,8 + 141,4 €/100 kg/net	BF
0202 20 50		- - Quartiers arrière attenants ou séparés	12,8 + 221,1 €/100 kg/net	BF
0202 20 90		- - autres	12,8 + 265,3 €/100 kg/net	BF
0202 30		- désossées:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0202 30 10		-- Quartiers avant, entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation; quartiers dits "compensés" présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum, et l'autre, le quartier arrière, à l'exclusion du filet, en un seul morceau	12,8 + 221,1 € /100 kg/net	BF
0202 30 50		-- Découpes de quartiers avant et de poitrines dites "australiennes"	12,8 + 221,1 € /100 kg/net	BF
0202 30 90		-- autres	12,8 + 304,1 € /100 kg/net	BF
0203		Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées:		
		- fraîches ou réfrigérées:		
0203 11		-- en carcasses ou demi-carcasses:		
0203 11 10		--- des animaux de l'espèce porcine domestique	53,6 € /100 kg/net	7, PK
0203 11 90		--- autres	exemption	0
0203 12		-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:		
		--- des animaux de l'espèce porcine domestique:		
0203 12 11		---- Jambons et morceaux de jambons	77,8 € /100 kg/net	7, PK
0203 12 19		---- Épaules et morceaux d'épaules	60,1 € /100 kg/net	7, PK
0203 12 90		---- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0203 19		- - autres:		
		- - - des animaux de l'espèce porcine domestique:		
0203 19 11		- - - Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net	7, PK
0203 19 13		- - - Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net	7, PK
0203 19 15		- - - Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines	46,7 €/100 kg/net	7, PK
		- - - autres:		
0203 19 55		- - - - désossées	86,9 €/100 kg/net	7, PK
0203 19 59		- - - - autres	86,9 €/100 kg/net	7, PK
0203 19 90		- - - autres	exemption	0
		- congelées:		
0203 21		- - en carcasses ou demi-carcasses:		
0203 21 10		- - des animaux de l'espèce porcine domestique	53,6 €/100 kg/net	7, PK
0203 21 90		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
0203 22	--	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:	
	---	des animaux de l'espèce porcine domestique:	
0203 22 11	----	Jambons et morceaux de jambons	77,8 €/100 kg/net
0203 22 19	----	Épaules et morceaux d'épaules	60,1 €/100 kg/net
0203 22 90	---	autres	exemption
0203 29	--	autres:	
	---	des animaux de l'espèce porcine domestique:	
0203 29 11	----	Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net
0203 29 13	----	Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net
0203 29 15	----	Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines	46,7 €/100 kg/net
	----	autres:	
0203 29 55	-----	désossés	86,9 €/100 kg/net
0203 29 59	-----	autres	86,9 €/100 kg/net
0203 29 90	---	autres	exemption

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0204		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées:		
0204 10 00		- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	10
		- autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées:		
0204 21 00		- - en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	10
0204 22		- - en autres morceaux non désossés:		
0204 22 10		- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 119,9 €/100 kg/net	10
0204 22 30		- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 188,5 €/100 kg/net	10
0204 22 50		- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	10
0204 22 90		- - - autres	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	10
0204 23 00		- - désossées	12,8 + 311,8 €/100 kg/net	10
0204 30 00		- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	10
		- autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0204 41 00	- -	en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	10
0204 42	- -	en autres morceaux non désossés:		
0204 42 10	- - -	Casque ou demi-casque	12,8 + 90,2 €/100 kg/net	10
0204 42 30	- - -	Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 141,7 €/100 kg/net	10
0204 42 50	- - -	Culotte ou demi-culotte	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	10
0204 42 90	- - -	autres	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	10
0204 43	- -	désossés:		
0204 43 10	- - -	d'agneau	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	10
0204 43 90	- - -	autres	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	10
0204 50	-	Viandes des animaux de l'espèce caprine:		
	- -	fraîches ou réfrigérées:		

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0204 50 11		- - - Carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	5
0204 50 13		- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 119,9 €/100 kg/net	5
0204 50 15		- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 188,5 €/100 kg/net	5
0204 50 19		- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	5
		- - - autres:		
0204 50 31		- - - - Morceaux non désossés	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	5
0204 50 39		- - - - Morceaux désossés	12,8 + 311,8 €/100 kg/net	5
		- - congelées:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0204 50 51		- - - Carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	5
0204 50 53		- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 90,2 €/100 kg/net	5
0204 50 55		- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 141,7 €/100 kg/net	5
0204 50 59		- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	5
		- - - autres:		
0204 50 71		- - - Morceaux non désossés	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	5
0204 50 79		- - - Morceaux désossés	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	5
0205 00		Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées:		
0205 00 20		- fraîches ou réfrigérées	5,1	0
0205 00 80		- congelées	5,1	0
0206		Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés:		
0206 10		- de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés:		
0206 10 10		- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
		- - autres:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0206 10 91		- - - Foies	exemption	0
0206 10 95		- - - Onglets et hampes	12,8 + 303,4 €/100 kg/net	BF
0206 10 99		- - - autres	exemption	0
		- de l'espèce bovine, congelés:		
0206 21 00		- - Langues	exemption	0
0206 22 00		- - Foies	exemption	0
0206 29		- - autres:		
0206 29 10		- - - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
		- - - autres:		
0206 29 91		- - - - Onglets et hampes	12,8 + 304,1 €/100 kg net	BF
0206 29 99		- - - - autres	exemption	0
0206 30 00		- de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- de l'espèce porcine, congelés:		
0206 41 00		- - Foies	exemption	0
0206 49		- - autres:		
0206 49 20		- - - de l'espèce porcine domestique	exemption	0
0206 49 80		- - - autres	exemption	0
0206 80		- autres, frais ou réfrigérés:		
0206 80 10		- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
		- - autres:		
0206 80 91		- - - des espèces chevaline, asine ou mulassière	6,4	0
0206 80 99		- - - des espèces ovine ou caprine	exemption	0
0206 90		- autres, congelés:		
0206 90 10		- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
		- - autres:		
0206 90 91		- - - des espèces chevaline, asine ou mulassière	6,4	0
0206 90 99		- - - des espèces ovine ou caprine	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0207		Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 0105:		
		- de coqs et de poules:		
0207 11		- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés:		
0207 11 10		- - - présentés plumés, sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés "poulets 83 %"	26,2 €/100 kg/net	PY
0207 11 30		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %"	29,9 €/100 kg/net	PY
0207 11 90		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés	32,5 €/100 kg/net	PY
0207 12		- - non découpés en morceaux, congelés:		
0207 12 10		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %"	29,9 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0207 12 90		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés	32,5 €/100 kg/net
0207 13		- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:	
		- - - Morceaux:	
0207 13 10		- - - - désossés	102,4 €/100 kg/net
		- - - - non désossés:	
0207 13 20		- - - - Demis ou quarts	35,8 €/100 kg/net
0207 13 30		- - - - Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net
0207 13 40		- - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net
0207 13 50		- - - - Poitrines et morceaux de poitrines	60,2 €/100 kg/net
0207 13 60		- - - - Cuisses et morceaux de cuisses	46,3 €/100 kg/net
0207 13 70		- - - - autres	100,8 €/100 kg/net
		- - - Abats:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0207 13 91		---- Foies	6,4	0
0207 13 99		---- autres	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 14		-- Morceaux et abats, congelés:		
		--- Morceaux:		
0207 14 10		---- désossés	102,4 €/100 kg/net	PY
		---- non désossés:		
0207 14 20		----- Demis ou quarts	35,8 €/100 kg/net	PY
0207 14 30		----- Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	PY
0207 14 40		----- Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 14 50		----- Poitrines et morceaux de poitrines	60,2 €/100 kg/net	PY
0207 14 60		----- Cuisses et morceaux de cuisses	46,3 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0207 14 70	----	autres	100,8 €/100 kg/net	PY
	---	Abats:		
0207 14 91	----	Foies	6,4	0
0207 14 99	----	autres	18,7 €/100 kg/net	PY
		- de dindes et dindons:		
0207 24	--	non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés:		
0207 24 10	---	présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %"	34 €/100 kg/net	PY
0207 24 90	---	présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", ou autrement présentés	37,3 €/100 kg/net	PY
0207 25	--	non découpés en morceaux, congelés:		
0207 25 10	---	présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %"	34 €/100 kg/net	PY
0207 25 90	---	présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", ou autrement présentés	37,3 €/100 kg/net	PY
0207 26	--	Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:		
	---	Morceaux:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0207 26 10		---- désossés	85,1 €/100 kg/net	PY
		---- non désossés:		
0207 26 20		----- Demis ou quarts	41 €/100 kg/net	PY
0207 26 30		----- Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	PY
0207 26 40		----- Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 26 50		----- Poitrines et morceaux de poitrines	67,9 €/100 kg/net	PY
		----- Cuisses et morceaux de cuisses:		
0207 26 60		----- Pîlons et morceaux de pîlons	25,5 €/100 kg/net	PY
0207 26 70		----- autres	46 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 26 80		----- autres	83 €/100 kg/net	PY
		--- Abats:		
0207 26 91		---- Foies	6,4	0
0207 26 99		---- autres	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 27		-- Morceaux et abats, congelés:		
		--- Morceaux:		
0207 27 10		---- désossés	85,1 €/100 kg/net	PY
		---- non désossés:		
0207 27 20		----- Demis ou quarts	41 €/100 kg/net	PY
0207 27 30		----- Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	PY
0207 27 40		----- Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 27 50		----- Poitrines et morceaux de poitrines	67,9 €/100 kg/net	PY
		----- Cuisses et morceaux de cuisses:		
0207 27 60		----- Pignons et morceaux de pignons	25,5 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0207 27 70		----- autres	46 €/100 kg/net	PY
0207 27 80		----- autres	83 €/100 kg/net	PY
		--- Abats:		
0207 27 91		---- Foies	6,4	0
0207 27 99		---- autres	18,7 €/100 kg/net	PY
		- de canards, d'oies ou de pintades:		
0207 32		-- non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés:		
		--- de canards:		
0207 32 11		---- présentés plumés, saignés, non vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés "canards 85 %"	38 €/100 kg/net	PY
0207 32 15		---- présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %"	46,2 €/100 kg/net	PY
0207 32 19		---- présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", ou autrement présentés	51,3 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007		Description	Taux de base
		--- d'oies:	
0207 32 51		---- présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées "oies 82 %"	45,1 €/100 kg/net
0207 32 59		---- présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées	48,1 €/100 kg/net
0207 32 90		--- de pintades	49,3 €/100 kg/net
0207 33		-- non découpés en morceaux, congelés:	
		--- de canards:	
0207 33 11		---- présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %"	46,2 €/100 kg/net
0207 33 19		---- présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", ou autrement présentés	51,3 €/100 kg/net
		--- d'oies:	
0207 33 51		---- présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées "oies 82 %"	45,1 €/100 kg/net
0207 33 59		---- présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées	48,1 €/100 kg/net
0207 33 90		--- de pintades	49,3 €/100 kg/net

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 34		- - Foies gras, frais ou réfrigérés:		
0207 34 10		- - - d'oies	exemption	0
0207 34 90		- - - de canards	exemption	0
0207 35		- - autres, frais ou réfrigérés:		
		- - - Morceaux:		
		- - - - désossés:		
0207 35 11		- - - - d'oies	110,5 €/100 kg/net	PY
0207 35 15		- - - - de canards ou de pintades	128,3 €/100 kg/net	PY
		- - - - non désossés:		
		- - - - Demis ou quarts:		

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007		Description	Taux de base Catégorie
0207 35 21	-----	de canards	56,4 €/100 kg/net PY
0207 35 23	-----	d'oies	52,9 €/100 kg/net PY
0207 35 25	-----	de pintades	54,2 €/100 kg/net PY
0207 35 31	-----	Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net PY
0207 35 41	-----	Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net PY
	-----	Poitrines et morceaux de poitrines:	
0207 35 51	-----	d'oies	86,5 €/100 kg/net PY
0207 35 53	-----	de canards ou de pintades	115,5 €/100 kg/net PY
	-----	Cuisses et morceaux de cuisses:	
0207 35 61	-----	d'oies	69,7 €/100 kg/net PY
0207 35 63	-----	de canards ou de pintades	46,3 €/100 kg/net PY
0207 35 71	-----	Parties dites "paletots d'oie ou de canard"	66 €/100 kg/net PY
0207 35 79	-----	autres	123,2 €/100 kg/net PY
	---	Abats:	

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 35 91		---- Foies, autres que les foies gras	6,4	3
0207 35 99		---- autres	18,7 €/100 kg/net	PY
0207 36		-- autres, congelés:		
		--- Morceaux:		
		---- désossés:		
0207 36 11		----- d'oies	110,5 €/100 kg/net	PY
0207 36 15		----- de canards ou de pintades	128,3 €/100 kg/net	PY
		---- non désossés:		
		----- Demis ou quarts:		
0207 36 21		----- de canards	56,4 €/100 kg/net	PY
0207 36 23		----- d'oies	52,9 €/100 kg/net	PY
0207 36 25		----- de pintades	54,2 €/100 kg/net	PY
0207 36 31		----- Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0207 36 41		----- Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg net	PY
		----- Poitrines et morceaux de poitrines:		
0207 36 51		----- d'oies	86,5 €/100 kg/net	PY
0207 36 53		----- de canards ou de pintades	115,5 €/100 kg/net	PY
		----- Cuisses et morceaux de cuisses:		
0207 36 61		----- d'oies	69,7 €/100 kg/net	PY
0207 36 63		----- de canards ou de pintades	46,3 €/100 kg/net	PY
0207 36 71		----- Parties dites "paletots d'oie ou de canard"	66 €/100 kg/net	PY
0207 36 79		----- autres	123,2 €/100 kg/net	PY
		--- Abats:		
		--- Foies:		
0207 36 81		----- Foies gras d'oies	exemption	0
0207 36 85		----- Foies gras de canards	exemption	0
0207 36 89		----- autres	6,4	0
0207 36 90		----- autres	18,7 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0208		Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés:		
0208 10		- de lapins ou de lièvres:		
		- - de lapins domestiques:		
0208 10 11		- - - frais ou réfrigérés	6,4	0
0208 10 19		- - - congelés	6,4	0
0208 10 90		- - autres	exemption	0
0208 30 00		- de primates	9	0
0208 40		- de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens):		
0208 40 10		- - Viande de baleines	6,4	0
0208 40 90		- - autres	9	0
0208 50 00		- de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	9	0
0208 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0208 90 10	-- de pigeons domestiques	6,4	0
	-- de gibier, autres que de lapins ou de lièvres:		
0208 90 20	--- de cailles	exemption	0
0208 90 40	--- autres	exemption	0
0208 90 55	-- Viande de phoque	6,4	0
0208 90 60	-- de rennes	9	0
0208 90 70	-- Cuisses de grenouilles	6,4	0
0208 90 95	-- autres	9	0
0209 00	Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés:		
	- Lard:		
0209 00 11	-- frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	21,4 €/100 kg/net	0
0209 00 19	-- séché ou fumé	23,6 €/100 kg/net	0
0209 00 30	- Graisse de porc	12,9 €/100 kg/net	0
0209 00 90	- Graisse de volailles	41,5 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0210		Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats:		
		- Viandes de l'espèce porcine:		
0210 11		- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:		
		- - - de l'espèce porcine domestique:		
		- - - - salés ou en saumure:		
0210 11 11		- - - - - Jambons et morceaux de jambons	77,8 €/100 kg/net	0
0210 11 19		- - - - - Épaules et morceaux d'épaules	60,1 €/100 kg/net	0
		- - - - - séchés ou fumés:		
0210 11 31		- - - - - Jambons et morceaux de jambons	151,2 €/100 kg/net	0
0210 11 39		- - - - - Épaules et morceaux d'épaules	119 €/100 kg/net	0
0210 11 90		- - - autres	15,4	0
0210 12		- - Poirines (entrelardées) et leurs morceaux:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - de l'espèce porcine domestique:		
0210 12 11		- - - - salées ou en saumure	46,7 €/100 kg/net	0
0210 12 19		- - - - séchées ou fumées	77,8 €/100 kg/net	0
0210 12 90		- - - autres	15,4	0
0210 19		- - autres:		
		- - - de l'espèce porcine domestique:		
		- - - - salées ou en saumure:		
0210 19 10		- - - - - Demi-carasses de bacon ou trois-quarts avant	68,7 €/100 kg/net	0
0210 19 20		- - - - - Trois-quarts arrière ou milieux	75,1 €/100 kg/net	0
0210 19 30		- - - - - Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net	0
0210 19 40		- - - - - Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net	0
0210 19 50		- - - - - autres	86,9 €/100 kg/net	0
		- - - - séchées ou fumées:		
0210 19 60		- - - - - Parties avant et morceaux de parties avant	119 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0210 19 70	- - - -	Longes et morceaux de longes	149,6 €/100 kg/net
	- - - -	autres:	
0210 19 81	- - - - -	désossées	151,2 €/100 kg/net
0210 19 89	- - - - -	autres	151,2 €/100 kg/net
0210 19 90	- - -	autres	15,4
0210 20	-	Viandes de l'espèce bovine:	
0210 20 10	- -	non désossées	15,4 + 265,2 €/100 kg/net
0210 20 90	- -	désossées	15,4 + 303,4 €/100 kg/net
	-	autres, y compris les farines et poudres, comestibles de viandes ou d'abats:	
0210 91 00	- -	de primates	15,4
0210 92 00	- -	de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	15,4

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0210 93 00	--	de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	15,4	0
0210 99	--	autres:		
	---	Viandes:		
0210 99 10	----	de cheval, salées ou en saumure ou bien séchées	6,4	0
	----	des espèces ovine et caprine:		
0210 99 21	-----	non désossées	222,7 € /100 kg/net	10
0210 99 29	-----	désossées	311,8 € /100 kg/net	10
0210 99 31	----	de rennes	15,4	7
0210 99 39	----	autres	130,0 € /100 kg/net	PY
	---	Abats:		
	----	de l'espèce porcine domestique:		
0210 99 41	-----	Foies	64,9 € /100 kg.net	7

Liste tarifaire de PUE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0210 99 49		----- autres	47,2 €/100 kg/net	7
		----- de l'espèce bovine:		
0210 99 51		----- Onglets et hampes	15,4 + 303,4 €/100 kg/net	BF
0210 99 59		----- autres	12,8	0
0210 99 60		----- des espèces ovine et caprine	15,4	0
		----- autres:		
		----- Foies de volailles:		
0210 99 71		----- Foies gras d'oies ou de canards, salés ou en saumure	exemption	0
0210 99 79		----- autres	6,4	3
0210 99 80		----- autres	15,4	0
0210 99 90		--- Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	15,4 + 303,4 €/100 kg/net	BF

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
03	CHAPITRE 3 - POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES		
0301	Poissons vivants:		
0301 10	- Poissons d'ornement:		
0301 10 10	-- d'eau douce	exemption	0
0301 10 90	-- de mer	7.5	0
	- autres poissons vivants:		
0301 91	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>):		
0301 91 10	--- des espèces <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>	8	0
0301 91 90	--- autres	12	0
0301 92 00	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	exemption	0
0301 93 00	-- Carpes	8	0
0301 94 00	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	16	0
0301 95 00	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	16	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0301 99		- - autres:		
		- - - d'eau douce:		
0301 99 11		- - - - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	2	0
0301 99 19		- - - - autres	8	0
0301 99 80		- - - de mer	16	0
0302		Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304:		
		- Salmonidés, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0302 11		- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>):		
0302 11 10		- - - des espèces <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>	8	0
0302 11 20		- - - de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> , avec tête et branchies, vidées, pesant plus de 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant plus de 1 kg pièce	12	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0302 11 80		- - - autres	12
0302 12 00		- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	2
0302 19 00		- - autres	8
		- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scopthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	
0302 21		- - Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>):	
0302 21 10		- - - Flétans noirs (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>)	8
0302 21 30		- - - Flétans atlantiques (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	8
0302 21 90		- - - Flétans du Pacifique (<i>Hippoglossus stenolepis</i>)	15
0302 22 00		- - Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	7,5
0302 23 00		- - Soles (<i>Solea</i> spp.)	15
0302 29		- - autres:	
0302 29 10		- - - Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp.)	15

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0302 29 90		- - - autres	15	0
		- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos ou bonites à ventre rayé [<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>], à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0302 31		- - Thons blancs ou germans (<i>Thunnus alalunga</i>):		
0302 31 10		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 31 90		- - - autres	22	0
0302 32		- - Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>):		
0302 32 10		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 32 90		- - - autres	22	0
0302 33		- - Listaos ou bonites à ventre rayé:		
0302 33 10		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 33 90		- - - autres	22	0
0302 34		- - Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>):		
0302 34 10		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 34 90		- - - autres	22	0
0302 35		- - Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>):		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0302 35 10	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 35 90	- - - autres	22	0
0302 36	- - Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>):		
0302 36 10	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 36 90	- - - autres	22	0
0302 39	- - autres:		
0302 39 10	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 39 90	- - - autres	22	0
0302 40 00	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	15	0
0302 50	- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances		
0302 50 10	- - de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	12	0
0302 50 90	- - autres	12	0
	- autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0302 61	- - Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>):		
0302 61 10	- - - Sardines de l'espèce <i>Sardina pilchardus</i>	23	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0302 61 30		- - - Sardines du genre <i>Sardinops</i> : sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.)	15	0
0302 61 80		- - - Sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	13	0
0302 62 00		- - Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	7.5	0
0302 63 00		- - Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	7.5	0
0302 64 00		- - Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	20	0
0302 65		- - Squales:		
0302 65 20		- - - Aiguillats (<i>Squalus acanthias</i>)	6	0
0302 65 50		- - - Roussettes (<i>Scyliorhinus</i> spp.)	6	0
0302 65 90		- - - autres	8	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0302 66 00	--	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	exemption
0302 67 00	--	Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	15
0302 68 00	--	Léginés (<i>Dissostichus</i> spp.)	15
0302 69	--	autres:	
	---	d'eau douce:	
0302 69 11	----	Carpes	8
0302 69 19	----	autres	8
	---	de mer:	
	----	Poissons du genre <i>Euthynnus</i> , autres que les listaos ou bonites à ventre rayé [<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>] visés au n° 0302 33 ci-dessus:	
0302 69 21	-----	destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption
0302 69 25	-----	autres	22
	----	Rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sebastes</i> spp.):	
0302 69 31	-----	de l'espèce <i>Sebastes marinus</i>	7,5
			0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0302 69 33		- - - - autres	7,5	0
0302 69 35		- - - - Poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i>	12	0
0302 69 41		- - - - Merlans (<i>Merlangius merlangus</i>)	7,5	0
0302 69 45		- - - - Langues (<i>Molva</i> spp.)	7,5	0
0302 69 51		- - - - Lieus de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>) et lieus jaunes (<i>Pollachius pollachius</i>)	7,5	0
0302 69 55		- - - - Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	15	0
0302 69 61		- - - - Dorades de mer des espèces <i>Dentex dentex</i> et <i>Pagellus</i> spp.	15	0
		- - - - Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):		
		- - - - Merlus du genre <i>Merluccius</i> :		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0302 69 66		----- Merlus blancs du Cap (<i>Merluccius capensis</i>) et merlus noirs du Cap (<i>Merluccius paradoxus</i>)	15	0
0302 69 67		----- Merlus australs (<i>Merluccius australis</i>)	15	0
0302 69 68		----- autres	15	0
0302 69 69		----- Merlus du genre <i>Urophycis</i>	15	0
0302 69 75		---- Castagnoles (<i>Brama</i> spp.)	15	0
0302 69 81		---- Baudroies (<i>Lophius</i> spp.)	15	0
0302 69 85		---- Merlans poutassous (<i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i>)	7,5	0
0302 69 86		---- Merlans bleus australs (<i>Micromesistius australis</i>)	7,5	0
0302 69 91		---- Chinchards (saurels) (<i>Caranx trachurus</i> , <i>Trachurus trachurus</i>)	15	0
0302 69 92		---- Abadèches roses (<i>Genypterus blacodes</i>)	7,5	0
0302 69 94		---- Bars (loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i>)	15	0
0302 69 95		---- Dorades royales (<i>Sparus aurata</i>)	15	0
0302 69 99		---- autres	15	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0302 70 00	- Foies, œufs et laitances	10	0
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304:		
	- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuseha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0303 11 00	- - Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	2	0
0303 19 00	- - autres	2	0
	- autres salmonidés, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 21		-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>);		
0303 21 10		--- des espèces <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>	9	0
0303 21 20		--- de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> , avec tête et branchies, vidées, pesant plus de 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant plus de 1 kg pièce	12	0
0303 21 80		--- autres	12	0
0303 22 00		-- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	2	0
0303 29 00		-- autres	9	0
		- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scopthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances.		
0303 31		-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>);		
0303 31 10		--- Flétans noirs (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>)	7,5	0
0303 31 30		--- Flétans atlantiques (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	7,5	0
0303 31 90		--- Flétans du Pacifique (<i>Hippoglossus stenolepis</i>)	15	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 32 00		- - Plies ou carrelets (Pleuronectes platessa)	15	0
0303 33 00		- - Soles (Solea spp.)	7,5	0
0303 39		- - autres:		
0303 39 10		- - - Flets communs (Platichthys flesus)	7,5	0
0303 39 30		- - - Poissons du genre Rhombosolea	7,5	0
0303 39 70		- - - autres	15	0
		- Thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus (Katsuwonus) pelamis], à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0303 41		- - Thons blancs ou germans (Thunnus alalunga):		
		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 41 11		- - - - entiers	exemption	0
0303 41 13		- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 41 19		- - - - autres (par exemple étiés)	exemption	0
0303 41 90		- - - autres	22	0

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0303 42	-- Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares):		
	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
	---- entiers:		
0303 42 12	----- pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0
0303 42 18	----- autres	exemption	0
	---- vidés, sans branchies:		
0303 42 32	----- pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0
0303 42 38	----- autres	exemption	0
	---- autres (par exemple éêtés):		
0303 42 52	----- pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0
0303 42 58	----- autres	exemption	0
0303 42 90	--- autres	22	0
0303 43	-- Listaos ou bonites à ventre rayé:		
	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 43 11	---- entiers	exemption	0
0303 43 13	---- vidés, sans branchies	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 43 19		- - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 43 90		- - - autres	22	0
0303 44		- - Thons obèses (Thunnus obesus):		
		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 44 11		- - - entiers	exemption	0
0303 44 13		- - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 44 19		- - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 44 90		- - - autres	22	0
0303 45		- - Thons rouges (Thunnus thynnus):		
		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 45 11		- - - entiers	exemption	0
0303 45 13		- - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 45 19		- - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 45 90		- - - autres	22	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 46		-- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii):		
		--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 46 11		---- entiers	exemption	0
0303 46 13		---- vidés, sans branchies	exemption	0
0303 46 19		---- autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 46 90		--- autres	22	0
0303 49		-- autres:		
		--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 49 31		---- entiers	exemption	0
0303 49 33		---- vidés, sans branchies	exemption	0

Liste tarifaire de PUE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0303 49 39		- - - autres (par exemple étetés)	exemption	0
0303 49 80		- - - autres	22	0
		- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>) et morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances		
0303 51 00		- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	15	0
0303 52		- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>):		
0303 52 10		- - - de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	12	0
0303 52 30		- - - de l'espèce <i>Gadus ogac</i>	12	0
0303 52 90		- - - de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	12	0
		- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>) et légines (<i>Dissostichus spp.</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0303 61 00		- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	7,5	0
0303 62 00		- - Légines (<i>Dissostichus spp.</i>)	15	0
		- autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:		
0303 71		- - Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops spp.</i>), sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>):		
0303 71 10		- - - Sardines de l'espèce <i>Sardina pilchardus</i>	23	0
0303 71 30		- - - Sardines du genre <i>Sardinops</i> ; sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>)	15	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 71 80	- - -	Sprats ou esprot (Sprattus sprattus)	13	0
0303 72 00	- -	Églefins (Melanogrammus aeglefinus)	7,5	0
0303 73 00	- -	Lieus noirs (Pollachius virens)	7,5	0
0303 74	- -	Maquereaux (Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus):		
0303 74 30	- - -	des espèces Scomber scombrus et Scomber japonicus	20	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
0303 74 90		- - - de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	15
0303 75		- - Squales:	
0303 75 20		- - - Aiguillats (<i>Squalus acanthias</i>)	6
0303 75 50		- - - Roussettes (<i>Scyliorhinus</i> spp.)	6
0303 75 90		- - - autres	8
0303 76 00		- - Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	exemption
0303 77 00		- - Bars (loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i>)	15
0303 78		- - Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):	
		- - - Merlus du genre <i>Merluccius</i> :	
0303 78 11		- - - - Merlus blancs du Cap (<i>Merluccius capensis</i>) et merlus noirs du Cap (<i>Merluccius paradoxus</i>)	15
0303 78 12		- - - - Merlus argentins (<i>Merluccius hubbsi</i>)	15
0303 78 13		- - - - Merlus australs (<i>Merluccius australis</i>)	15
0303 78 19		- - - - autres	15
0303 78 90		- - - Merlus du genre <i>Urophycis</i>	15

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 79	-- autres:			
	--- d'eau douce:			
0303 79 11	---- Carpes		8	0
0303 79 19	---- autres		8	0
	--- de mer:			
	---- Poissons du genre Euthynnus, autres que les listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus (Katsuwonus) pelamis] visés au n° 0303 43 ci-dessus:			

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007		----- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 79 21		----- entiers	exemption	0
0303 79 23		----- vidés, sans branchies	exemption	0
0303 79 29		----- autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 79 31		----- autres	22	0
		---- Rascasses du Nord ou sébastes (Sebastes spp.):		
0303 79 35		---- de l'espèce Sebastes marinus	7,5	0
0303 79 37		---- autres	7,5	0
0303 79 41		---- Poissons de l'espèce Boreogadus saida	12	0
0303 79 45		---- Merlans (Merlangius merlangus)	7,5	0
0303 79 51		---- Lingues (Moiva spp.)	7,5	0
0303 79 55		---- Lieus de l'Alaska (Theragra chalcogramma) et lieus jaunes (Pollachius pollachius)	15	0
0303 79 58		---- Poissons de l'espèce Oreynopsis unicolor	10	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0303 79 65	- - - -	Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	15	0
0303 79 71	- - - -	Dorades de mer des espèces <i>Dentex dentex</i> et <i>Pagellus</i> spp.	15	0
0303 79 75	- - - -	Castagnoles (<i>Brama</i> spp.)	15	0
0303 79 81	- - - -	Baudroies (<i>Lophius</i> spp.)	15	0
0303 79 83	- - - -	Merlans poutassous (<i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i>)	7.5	0
0303 79 85	- - - -	Merlans bleus australs (<i>Micromesistius australis</i>)	7.5	0
0303 79 91	- - - -	Chinchards (saurels) (<i>Caranx trachurus</i> , <i>Trachurus trachurus</i>)	15	0
0303 79 92	- - - -	Grenadiers bleus (<i>Macrurus novaezelandiae</i>)	7.5	0
0303 79 93	- - - -	Abadèches roses (<i>Genypterus blacodes</i>)	7.5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0303 79 94		- - - Poissons des espèces <i>Pelotreis flavilatus</i> et <i>Peltorhamphus novaezelandiae</i>	7,5	0
0303 79 98		- - - autres	15	0
0303 80		- Foies, œufs et laitances:		
0303 80 10		- - œufs et laitances de poissons, destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine	exemption	0
0303 80 90		- - autres	10	0
0304		Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés:		
		- frais ou réfrigérés:		
0304 11		- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>):		
0304 11 10		- - - Filets	18	0
0304 11 90		- - - autre chair de poissons (même hachée)	15	0
0304 12		- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.):		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0304 12 10		- - - Filets	18	0
0304 12 90		- - - autre chair de poissons (même hachée)	15	0
0304 19		- - autres:		
		- - - Filets:		
		- - - - de poissons d'eau douce:		
0304 19 13		- - - - de saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbusha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho)	2	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
		----- de truites des espèces <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> et <i>Oncorhynchus gilae</i> :	
0304 19 15		----- de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> pesant plus de 400 g pièce	12
0304 19 17		----- autres	12
0304 19 19		----- d'autres poissons d'eau douce	9
		---- autres:	
0304 19 31		----- de morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>) et des poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i>	18
0304 19 33		----- de lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	18
0304 19 35		----- de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sebastes</i> spp.)	18
0304 19 39		----- autres	18
		--- autre chair de poissons (même hachée):	
0304 19 91		---- de poissons d'eau douce	8
		---- autres:	
0304 19 97		----- Flans de harengs	15

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0304 19 99		- - - - autres	15
		- Filets congelés:	
0304 21 00		- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	7,5
0304 22 00		- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	15
0304 29		- - autres:	
		- - - de poissons d'eau douce:	
0304 29 13		- - - de saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	2
			0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
		---- de truites des espèces <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> et <i>Oncorhynchus gilae</i> :	
0304 29 15		----- de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> pesant plus de 400 g pièce	12
0304 29 17		----- autres	12
0304 29 19		---- d'autres poissons d'eau douce	9
		--- autres:	
		---- de morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>) et des poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i> :	
0304 29 21		----- de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	7,5
0304 29 29		----- autres	7,5
0304 29 31		---- de lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	7,5
0304 29 33		---- d'églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	7,5
		---- de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sebastes</i> spp.):	

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007		Description	Taux de base
0304 29 35		----- de l'espèce <i>Sebastes marinus</i>	7,5
0304 29 39		----- autres	7,5
0304 29 41		----- de merlans (<i>Merlangius merlangus</i>)	7,5
0304 29 43		----- de lingues (<i>Molva</i> spp.)	7,5
0304 29 45		----- de thons (du genre <i>Thunnus</i>), et poissons du genre <i>Euthynnus</i>	18
		----- de maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>) et poissons de l'espèce <i>Oreocryptops unicolor</i> :	
0304 29 51		----- de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	15
0304 29 53		----- autres	15
			0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		---- de merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):		
		----- de merlus du genre <i>Merluccius</i> :		
0304 29 55		----- de merlus blancs du Cap (<i>Merluccius capensis</i>) et de merlus noirs du Cap (<i>Merluccius paradoxus</i>)	7.5	0
0304 29 56		----- de merlus argentins (<i>Merluccius hubbsi</i>)	7.5	0
0304 29 58		----- autres	6.1	0
0304 29 59		----- de merlus du genre <i>Urophycis</i>	7.5	0
		---- de squales:		
0304 29 61		---- d'aiguillats et roussettes (<i>Squalus acanthias</i> et <i>Scyliorhinus</i> spp.)	7.5	0
0304 29 69		---- d'autres squales	7.5	0
0304 29 71		---- de plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	7.5	0
0304 29 73		---- de flets communs (<i>Platichthys flesus</i>)	7.5	0
0304 29 75		---- de harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	15	0
0304 29 79		---- de cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp.)	15	0
0304 29 83		---- de baudroies (<i>Lophius</i> spp.)	15	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0304 29 85		- - - de lieux de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	13,7	0
0304 29 91		- - - de grenadiers bleus (<i>Macruronus novaezelandiae</i>)	7,5	0
0304 29 99		- - - autres	15	0
		- autres:		
0304 91 00		- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	7,5	0
0304 92 00		- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	7,5	0
0304 99		- - autres:		
0304 99 10		- - - Surimi	14,2	0
		- - - autres:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0304 99 21		---- de poissons d'eau douce	8	0
		---- autres:		
0304 99 23		----- de harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	15	0
0304 99 29		----- de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sebastes</i> spp.)	8	0
		----- de morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>) et de poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i> :		
0304 99 31		----- de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	7,5	0
0304 99 33		----- de morues de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	7,5	0
0304 99 39		----- autres	7,5	0
0304 99 41		----- de lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	7,5	0
0304 99 45		----- d'églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	7,5	0
0304 99 51		----- de merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	7,5	0
0304 99 55		----- de cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp.)	15	0
0304 99 61		----- de castagnoles (<i>Brama</i> spp.)	15	0
0304 99 65		----- de baudroies (<i>Lophius</i> spp.)	7,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0304 99 71		- - - - de merlans poutassous (<i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i>)	7,5	0
0304 99 75		- - - - de lieus de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	7,5	0
0304 99 99		- - - - autres	7,5	0
0305		Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine;		
0305 10 00		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	13	0
0305 20 00		- Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	11	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0305 30		- Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés:		
		- - de morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>) et de poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i> :		
0305 30 11		- - - de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	16	0
0305 30 19		- - - autres	20	0
0305 30 30		- - de saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>), salés ou en saumure	15	0
0305 30 50		- - de flétans noirs (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>), salés ou en saumure	15	0
0305 30 90		- - autres	16	0
		- Poissons fumés, y compris les filets:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0305 41 00		-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> , saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	13	0
0305 42 00		-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	10	0
0305 49		-- autres:		
0305 49 10		--- Flétans noirs (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>)	15	0
0305 49 20		--- Flétans atlantiques (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	16	0
0305 49 30		--- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	14	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0305 49 45		- - - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	14	0
0305 49 50		- - - Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	14	0
0305 49 80		- - - autres	14	0
		- Poissons séchés, même salés mais non fumés:		
0305 51		- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>):		
0305 51 10		- - - séchées, non salées	13	0
0305 51 90		- - - séchées et salées	13	0
0305 59		- - autres:		
		- - - Poissons de l'espèce <i>Borogadus saida</i> :		
0305 59 11		- - - - séchés, non salés	13	0
0305 59 19		- - - - séchés et salés	13	0
0305 59 30		- - - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	12	0
0305 59 50		- - - Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	10	0

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0305 59 70		- - - Flétans atlantiques (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	15	0
0305 59 80		- - - autres	12	0
		- Poissons salés mais non séchés ni fumés et poissons en saumure:		
0305 61 00		- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	12	0
0305 62 00		- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	13	0
0305 63 00		- - Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	10	0
0305 69		- - autres:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0305 69 10		- - - Poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i>	13
0305 69 30		- - - Flétans atlantiques (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	15
0305 69 50		- - - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	11
0305 69 80		- - - autres	12
0306		Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine:	
		- congelés:	
0306 11		- - Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.):	
0306 11 10		- - - Queues de langoustes	12,5
0306 11 90		- - - autres	12,5
0306 12		- - Homards (<i>Homarus</i> spp.):	

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0306 12 10		- - - entiers	6
0306 12 90		- - - autres	16
0306 13		- - Crevettes:	
0306 13 10		- - - Crevettes de la famille Pandalidae	12
0306 13 30		- - - Crevettes grises du genre Crangon	18
0306 13 40		- - - Crevettes roses du large (<i>Parapenaeus longirostris</i>)	12
0306 13 50		- - - Crevettes du genre Penaeus	12
0306 13 80		- - - autres	12
0306 14		- - Crabes:	

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0306 14 10	- - -	Crabes des espèces <i>Paralithodes camchaticus</i> , <i>Chionecetes</i> spp. et <i>Callinectes sapidus</i>	7,5	0
0306 14 30	- - -	Crabes tourteau (<i>Cancer pagurus</i>)	7,5	0
0306 14 90	- - -	autres	7,5	0
0306 19	- - -	autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine:		
0306 19 10	- - -	Écrevisses	7,5	0
0306 19 30	- - -	Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	12	0
0306 19 90	- - -	autres	12	0
	-	non congelés:		
0306 21 00	- - -	Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	12,5	0
0306 22	- - -	Homards (<i>Homarus</i> spp.):		
0306 22 10	- - -	vivants	8	0
	- - -	autres:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0306 22 91		---- entiers	8	0
0306 22 99		---- autres	10	0
0306 23		-- Crevettes:		
0306 23 10		--- Crevettes de la famille Pandalidae	12	0
		--- Crevettes grises du genre Crangon:		
0306 23 31		---- fraîches, réfrigérées ou cuites à l'eau ou à la vapeur	18	0
0306 23 39		---- autres	18	0
0306 23 90		--- autres	12	0
0306 24		-- Crabes:		
0306 24 30		--- Crabes tourteaux (Cancer pagurus)	7,5	0
0306 24 80		--- autres	7,5	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0306 29		-- autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine;		
0306 29 10		--- Écrevisses	7,5	0
0306 29 30		--- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	12	0
0306 29 90		--- autres	12	0
0307		Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine;		
0307 10		- Huîtres:		
0307 10 10		-- Huîtres plates (<i>Ostrea</i> spp.), vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce	exemption	0
0307 10 90		-- autres	9	0
		- Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages des genres <i>Pecten</i> , <i>Chlamys</i> ou <i>Placopecten</i> :		
0307 21 00		-- vivants, frais ou réfrigérés	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0307 29		- - autres:		
0307 29 10		- - - Coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten maximus</i>), congelées	8	0
0307 29 90		- - - autres	8	0
		- Moules (<i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.):		
0307 31		- - vivantes, fraîches ou réfrigérées:		
0307 31 10		- - - <i>Mytilus</i> spp.	10	0
0307 31 90		- - - <i>Perna</i> spp.	8	0
0307 39		- - autres:		
0307 39 10		- - - <i>Mytilus</i> spp.	10	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0307 39 90		- - - Perna spp.	8	0
		- Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepiola</i> spp.); calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.):		
0307 41		- - vivants, frais ou réfrigérés:		
0307 41 10		- - - Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepiola</i> spp.)	8	0
		- - - Calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.):		
0307 41 91		- - - - <i>Loligo</i> spp., <i>Ommastrephes sagittatus</i>	6	0
0307 41 99		- - - - autres	8	0
0307 49		- - autres:		
		- - - congelés:		
		- - - - Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepiola</i> spp.):		
		- - - - - du genre <i>Sepiola</i> :		
0307 49 01		- - - - - <i>Sepiola rondeleti</i>	6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0307 49 11		----- autres	8	0
0307 49 18		----- autres	8	0
		---- Calmars et encornets (Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.):		
		----- Loligo spp.:		
0307 49 31		----- Loligo vulgaris	6	0
0307 49 33		----- Loligo pealei	6	0
0307 49 35		----- Loligo patagonica	6	0
0307 49 38		----- autres	6	0
0307 49 51		----- Ommastrephes sagittatus	6	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0307 49 59		- - - - autres	8	0
		- - - autres:		
0307 49 71		- - - - Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepiola</i> spp.)	8	0
		- - - - Calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodar</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.):		
0307 49 91		- - - - <i>Loligo</i> spp., <i>Ommastrephes sagittatus</i>	6	0
0307 49 99		- - - - autres	8	0
		- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus</i> spp.):		
0307 51 00		- - vivants, frais ou réfrigérés	8	0
0307 59		- - autres:		
0307 59 10		- - - congelés	8	0
0307 59 90		- - - autres	8	0
0307 60 00		- Escargots, autres que de mer	exemption	0
		- autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0307 91 00	--	vivants, frais ou réfrigérés	11
0307 99	--	autres:	
	---	congelés:	
0307 99 11	----	Illex spp.	8
0307 99 13	----	Palourdes ou clovisses et autres espèces de la famille Veneridae	8
0307 99 15	----	Méduses (Rhopilema spp.)	exemption
0307 99 18	----	autres	11
0307 99 90	----	autres	11

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
04		CHAPITRE 4 - LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		
0401		Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
0401 10		- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %:		
0401 10 10		- - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	13,8 € /100 kg/net	7
0401 10 90		- - autres	12,9 € /100 kg/net	7
0401 20		- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1 % mais n'excédant pas 6 %:		
		- - n'excédant pas 3 %:		
0401 20 11		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	18,8 € /100 kg/net	7
0401 20 19		- - - autres	17,9 € /100 kg/net	7
		- - excédant 3 %:		
0401 20 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	22,7 € /100 kg/net	7
0401 20 99		- - - autres	21,8 € /100 kg/net	7

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0401 30		- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 %:	
		- - n'excédant pas 21 %:	
0401 30 11		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	57,5 €/100 kg/net
0401 30 19		- - - autres	56,6 €/100 kg/net
		- - excédant 21 % mais n'excédant pas 45 %:	
0401 30 31		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	110 €/100 kg/net
0401 30 39		- - - autres	109,1 €/100 kg/net
		- - excédant 45 %:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0401 30 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	183,7 €/100 kg/net	7
0401 30 99		- - - autres	182,8 €/100 kg/net	7
0402		Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
0402 10		- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 %:		
		- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:		
0402 10 11		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	125,4 €/100 kg/net	7, MPI
0402 10 19		- - - autres	118,8 €/100 kg/net	7, MPI
		- - autres:		
0402 10 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,19 €/kg + 27,5 €/100 kg/net	7, MPI
0402 10 99		- - - autres	1,19 €/kg + 21 €/100 kg/net	7, MPI
		- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0402 21		- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:	
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 27 %:	
0402 21 11		- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	135,7 €/100 kg/net
		- - - - autres:	
0402 21 17		- - - - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 11 %	130,4 €/100 kg/net
0402 21 19		- - - - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 11 % mais n'excédant pas 27 %	130,4 €/100 kg/net
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 27 %:	

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0402 21 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 2,5 kg	167,2 €/100 kg/net
0402 21 99		- - - - autres	161,9 €/100 kg/net
0402 29		- - autres:	
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 27 %:	
0402 29 11		- - - - Laits spéciaux, dits "pour nourrissons", en récipients hermétiquement fermés d'un contenu net n'excédant pas 500 g, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 %	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net
		- - - - autres:	
0402 29 15		- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net
0402 29 19		- - - - autres	1,31 €/kg + 16,8 €/100 kg/net
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 27 %:	
0402 29 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,62 €/kg + 22 €/100 kg/net
			7, MP1

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0402 29 99		- - - - autres	1,62 €/kg + 16,8 €/100 kg/net	7, MP1
		- autres:		
0402 91		- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:		
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 8 %:		
0402 91 11		- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	34,7 €/100 kg/net	7, MP2
0402 91 19		- - - - autres	34,7 €/100 kg/net	7, MP2
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 8 % mais n'excédant pas 10 %:		
0402 91 31		- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	43,4 €/100 kg/net	7, MP2

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0402 91 39		- - - autres	43,4 €/100 kg/net	7, MP2
		- - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 % mais n'excédant pas 45 %:		
0402 91 51		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	110 €/100 kg/net	7, MP2
0402 91 59		- - - autres	109,1 €/100 kg/net	7, MP2
		- - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 45 %:		
0402 91 91		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	183,7 €/100 kg/net	7, MP2
0402 91 99		- - - autres	182,8 €/100 kg/net	7, MP2
0402 99		- - autres:		
		- - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 9,5 %:		
0402 99 11		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	57,2 €/100 kg/net	7, MP1
0402 99 19		- - - autres	57,2 €/100 kg/net	7, MP1
		- - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 9,5 % mais n'excédant pas 45 %:		
0402 99 31		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,08 €/kg + 19,4 €/100 kg/net	7, MP1

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0402 99 39		--- autres	1,08 €/kg + 18,5 €/100 kg/net	7, MPI
		--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 45 %:		
0402 99 91		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,81 €/kg + 19,4 €/100 kg/net	7, MPI
0402 99 99		--- autres	1,81 €/kg + 18,5 €/100 kg/net	7, MPI
0403		Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0403 10		- Yoghourts:	
		- - non aromatisés, ni additionnés de fruits ou de cacao:	
		- - - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:	
0403 10 11		- - - - n'excédant pas 3 %	20,5 €/100 kg/net
0403 10 13		- - - - excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	24,4 €/100 kg/net
0403 10 19		- - - - excédant 6 %	59,2 €/100 kg/net
		- - - autres, d'une teneur en poids de matières grasses:	
0403 10 31		- - - - n'excédant pas 3 %	0,17 €/kg + 21,1 €/100 kg/net
0403 10 33		- - - - excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	0,20 €/kg + 21,1 €/100 kg/net
0403 10 39		- - - - excédant 6 %	0,54 €/kg + 21,1 €/100 kg/net

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007		Description	Taux de base
		-- aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:	
		--- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:	
0403 10 51		---- n'excédant pas 1,5 %	8,3 + 95 €/100 kg/net
0403 10 53		---- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	8,3 + 130,4 €/100 kg/net
0403 10 59		---- excédant 27 %	8,3 + 168,8 €/100 kg/net
		--- autres, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:	
0403 10 91		---- n'excédant pas 3 %	8,3 + 12,4 €/100 kg/net
0403 10 93		---- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	8,3 + 17,1 €/100 kg/net
0403 10 99		---- excédant 6 %	8,3 + 26,6 €/100 kg/net
0403 90		- autres:	
		-- non aromatisés, ni additionnés de fruits ou de cacao:	
		--- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides:	
		---- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:	

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0403 90 11		----- n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 13		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 19		----- excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	7, BK
		---- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 31		----- n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg + 22 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 33		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 39		----- excédant 27 %	1,62 €/kg + 22 €/100 kg/net	7, BK
		--- autres:		
		---- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 51		----- n'excédant pas 3 %	20,5 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 53		----- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	24,4 €/100 kg/net	7, BK
0403 90 59		----- excédant 6 %	59,2 €/100 kg/net	7, BK
		---- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0403 90 61		----- n'excédant pas 3 %	0,17 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	7. BK
0403 90 63		----- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	0,20 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	7. BK
0403 90 69		----- excédant 6 %	0,54 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	7. BK
		-- aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:		
		--- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 90 71		---- n'excédant pas 1,5 %	8,3 + 95 €/100 kg/net	7. BK
0403 90 73		---- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	8,3 + 130,4 €/100 kg/net	7. BK

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0403 90 79	---- excédant 27 %	8,3 + 168,8 €/100 kg/net	7. BK
	--- autres, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 90 91	---- n'excédant pas 3 %	8,3 + 12,4 €/100 kg/net	7. BK
0403 90 93	---- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	8,3 + 17,1 €/100 kg/net	7. BK
0403 90 99	---- excédant 6 %	8,3 + 26,6 €/100 kg/net	7. BK
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs:		
0404 10	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants:		
	-- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides:		
	--- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote > 6,38):		
	---- n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 02	----- n'excédant pas 1,5 %	7 €/100 kg/net	0
0404 10 04	----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0404 10 06		----- excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net
		---- excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:	
0404 10 12		----- n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net
0404 10 14		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net
0404 10 16		----- excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net
		--- autres, d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote × 6,38):	
		---- n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0404 10 26		----- n'excédant pas 1,5 %	0,07 €/kg/net + 16,8 €/100 kg/net	0
0404 10 28		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 32		----- excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
		---- excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 34		----- n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 36		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 38		----- excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
		-- autres:		
		--- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote > 6,38):		
		---- n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0404 10 48		- - - - n'excédant pas 1,5 %	0,07 €/kg/net	0
0404 10 52		- - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 54		- - - - excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	0
		- - - excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 56		- - - - n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net	0
0404 10 58		- - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 62		- - - - excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	0
		- - - autres, d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote < 6,38):		
		- - - n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0404 10 72		----- n'excédant pas 1,5 %	0,07 €/kg/net + 16,8 €/100 kg/net	0
0404 10 74		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 76		----- excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
		---- excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 78		----- n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 82		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 84		----- excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 90		- autres:		
		- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0404 90 21		--- n'excédant pas 1,5 %	100,4 € /100 kg/net	0
0404 90 23		--- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 € /100 kg/net	0
0404 90 29		--- excédant 27 %	167,2 € /100 kg/net	0
		-- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 90 81		--- n'excédant pas 1,5 %	0,95 € /kg/net + 22 € /100 kg/net	0
0404 90 83		--- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 € /kg/net + 22 € /100 kg/net	0
0404 90 89		--- excédant 27 %	1,62 € /kg/net + 22 € /100 kg/net	0
0405		Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières:		
0405 10		- Beurre:		
		-- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 85 %:		
		--- Beurre naturel:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0405 10 11		- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	189,6 €/100 kg/net	7. BR
0405 10 19		- - - - autre	189,6 €/100 kg/net	7. BR
0405 10 30		- - - Beurre recombinaé	189,6 €/100 kg/net	7. BR
0405 10 50		- - - Beurre de lactosérum	189,6 €/100 kg/net	7. BR
0405 10 90		- - autre	231,3 €/100 kg/net	7. BR
0405 20		- Pâtes à tartiner laitières:		
0405 20 10		- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 39 % mais inférieure à 60 %	9 + EA	7. BR
0405 20 30		- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 60 % mais n'excédant pas 75 %	9 + EA	7. BR
0405 20 90		- - d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 75 % mais inférieure à 80 %	189,6 €/100 kg/net	7. BR
0405 90		- autres:		
0405 90 10		- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 99,3 % et d'une teneur en poids d'eau n'excédant pas 0,5 %	231,3 €/100 kg/net	7. BR
0405 90 90		- - autres	231,3 €/100 kg/net	7. BR
0406		Fromages et caillebotte:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0406 10		- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte:		
0406 10 20		-- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 40 %	185,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 10 80		-- autres	221,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 20		- Fromages râpés ou en poudre, de tous types:		
0406 20 10		-- Fromages de Glaris aux herbes (dits "schabziger") fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	7,7	7, CF
0406 20 90		-- autres	188,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 30		- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre:		

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0406 30 10		- - dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzel et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes (dit "schabziger"), conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche inférieure ou égale à 56 %	144,9 €/100 kg/net	7, CE
		- - autres:		
		- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 36 % et d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche:		
0406 30 31		- - - - n'excédant pas 48 %	139,1 €/100 kg/net	7, CE
0406 30 39		- - - - excédant 48 %	144,9 €/100 kg/net	7, CE
0406 30 90		- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 36 %	215 €/100 kg/net	7, CE
0406 40		- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i> :		
0406 40 10		- - Roquefort	140,9 €/100 kg/net	7, CE
0406 40 50		- - Gorgonzola	140,9 €/100 kg/net	7, CE
0406 40 90		- - autres	140,9 €/100 kg/net	7, CE
0406 90		- autres fromages:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0406 90 01		- - destinés à la transformation	167,1 €/100 kg/net	7, CE
		- - autres:		
0406 90 13		- - - Emmental	171,7 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 15		- - - Gruyère, sbrinz	171,7 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 17		- - - Bergkäse, appenzell	171,7 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 18		- - - Fromage fribourgeois, vacherin mont d'or et tête de moine	171,7 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 19		- - - Fromages de Glaris aux herbes (dits "schabziger") fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	7,7	7, CE
0406 90 21		- - - Cheddar	167,1 €/100 kg/net	7, CE

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0406 90 23		--- Edam	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 25		--- Tilsit	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 27		--- Butterkäse	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 29		--- Kashkaval	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 32		--- Feta	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 35		--- Kefalotyri	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 37		--- Finlandia	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 39		--- Jarlsberg	151 €/100 kg/net	7, CE
		--- autres:		
0406 90 50		---- Fromages de brebis ou de bufflonne, en récipients contenant de la saumure ou en outres en peau de brebis ou de chèvre	151 €/100 kg/net	7, CE
		---- autres:		
		----- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 40 % et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse:		
		----- n'excédant pas 47 %:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0406 90 61		----- Grana padano, parmigiano reggiano	188,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 63		----- Fiore sardo, pecorino	188,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 69		----- autres	188,2 €/100 kg/net	7, CE
		----- excédant 47 % mais n'excédant pas 72 %:		
0406 90 73		----- Provolone	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 75		----- Asiago, caciocavallo, montasio, ragusano	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 76		----- Danbo, fontal, fontina, fynbo, havarti, maribo, samso	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 78		----- Gouda	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 79		----- Esrom, italico, kernhem, saint-nectaire, saint-paulin, taleggio	151 €/100 kg/net	7, CE

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0406 90 81		----- Cantal, cheshire, wensleydale, lancashire, double gloucester, blarney, colby, monterey	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 82		----- Camembert	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 84		----- Bric	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 85		----- Kefalograviera, kasseri	151 €/100 kg/net	7, CE
		----- autres fromages, d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse:		
0406 90 86		----- excédant 47 % mais n'excédant pas 52 %	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 87		----- excédant 52 % mais n'excédant pas 62 %	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 88		----- excédant 62 % mais n'excédant pas 72 %	151 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 93		----- excédant 72 %	185,2 €/100 kg/net	7, CE
0406 90 99		----- autres	221,2 €/100 kg/net	7, CE
0407 00		(Eufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits:		
		- de volailles de basse-cour:		
		-- à couvrir :		

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0407 00 11	- - -	de dindes ou d'oies	105 €/1 000 p/st	0
0407 00 19	- - -	autres	35 €/1 000 p/st	0
0407 00 30	- -	autres	30,4 €/100 kg/net	0
0407 00 90	- -	autres	7,7	0
0408		Oufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
		- jaunes d'œufs:		
0408 11	- -	séchés:		
0408 11 20	- - -	impropres à des usages alimentaires	exemption	0
0408 11 80	- - -	autres	142,3 €/100 kg/net	-
0408 19	- -	autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0408 19 20		- - - impropres à des usages alimentaires	exemption	0
		- - - autres:		
0408 19 81		- - - - liquides	62 €/100 kg/net	-
0408 19 89		- - - - autres, y compris congelés	66,3 €/100 kg/net	-
		- autres:		
0408 91		- - séchés:		
0408 91 20		- - - impropres à des usages alimentaires	exemption	0
0408 91 80		- - - autres	137,4 €/100 kg/net	-
0408 99		- - autres:		
0408 99 20		- - - impropres à des usages alimentaires	exemption	0
0408 99 80		- - - autres	35,3 €/100 kg/net	-
0409 00 00		Miel naturel	17,3	0
0410 00 00		Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	7,7	0

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
05	CHAPITRE 5 - AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		
0501 00 00	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	exemption	0
0502	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils:		
0502 10 00	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	exemption	0
0502 90 00	- - autres	exemption	0
0504 00 00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0505		Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes;		
0505 10		- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet;		
0505 10 10		- - bruts	exemption	0
0505 10 90		- - autres	exemption	0
0505 90 00		- - autres	exemption	0
0506		Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières;		
0506 10 00		- Osséine et os acidulés	exemption	0
0506 90 00		- - autres	exemption	0
0507		Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et bees, bruts ou simplement préparés mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières;		
0507 10 00		- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	exemption	0
0507 90 00		- - autres	exemption	0

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0508 00 00		Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets	exemption	0
0510 00 00		Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	exemption	0
0511		Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs: animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à l'alimentation humaine;		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0511 10 00		- Sperme de taureaux	exemption	0
		- autres:		
0511 91		- - Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du chapitre 3:		
0511 91 10		- - - Déchets de poissons	exemption	0
0511 91 90		- - - Déchets de poissons	exemption	0
0511 99		- - autres		
0511 99 10		- - - Tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux brutes	exemption	0
		- - - Éponges naturelles d'origine animale:		
0511 99 31		- - - - brutes	exemption	0
0511 99 39		- - - - autres	5,1	0
0511 99 85		- - - autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
II	SECTION II - PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL		
06	CHAPITRE 6 - PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE		
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 1212;		
0601 10	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif:		
0601 10 10	-- Jacinthes	5.1	0
0601 10 20	-- Narcisses	5.1	0
0601 10 30	-- Tulipes	5.1	0
0601 10 40	-- Glaïeuls	5.1	0
0601 10 90	-- autres	5.1	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0601 20		- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée;		
0601 20 10		- - Plants, plantes et racines de chicorée	exemption	0
0601 20 30		- - Orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes	9,6	0
0601 20 90		- - autres	6,4	0
0602		Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons;		
0602 10		- Boutures non racinées et greffons:		
0602 10 10		- - de vigne	exemption	0
0602 10 90		- - autres	4	0
0602 20		- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non:		
0602 20 10		- - Plants de vigne, greffés ou racinés	exemption	0
0602 20 90		- - autres	8,3	0
0602 30 00		- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	8,3	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0602 40		- Rosiers, greffés ou non:	
0602 40 10		- - non greffés	8,3
0602 40 90		- - greffés	8,3
0602 90		- autres:	
0602 90 10		- - Blanc de champignons	8,3
0602 90 20		- - Plants d'ananas	exemption
0602 90 30		- - Plants de légumes et plants de fraisiers	8,3
		- - autres:	
		- - - Plantes de plein air:	
		- - - - Arbres, arbustes et arbrisseaux:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0602 90 41		----- forestiers	8,3	0
		----- autres:		
0602 90 45		----- Boutures racinées et jeunes plants	6,5	0
0602 90 49		----- autres	8,3	0
		---- autres plantes de plein air:		
0602 90 51		---- Plantes vivaces	8,3	0
0602 90 59		---- autres	8,3	0
		--- Plantes d'intérieur:		
0602 90 70		---- Boutures racinées et jeunes plants, à l'exception des cactées	6,5	0
		---- autres:		
0602 90 91		----- Plantes à fleurs, en boutons ou en fleur, à l'exception des cactées	6,5	0
0602 90 99		----- autres	6,5	0
0603		Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
		- frais:	
0603 11 00		-- Roses	12
0603 12 00		-- Œillets	12
0603 13 00		-- Orchidées	12
0603 14 00		-- Chrysanthèmes	12
0603 19		-- autres:	
0603 19 10		--- Gladiéuls	12
0603 19 90		--- autres	12
0603 90 00		- autres	10
0604		l'éuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés:	
0604 10		- Mousses et lichens:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0604 10 10	- -	Lichens des rennes	exemption	0
0604 10 90	- -	autres	5	0
	-	autres:		
0604 91	- -	frais:		
0604 91 20	- - -	Arbres de Noël	2,5	0
0604 91 40	- - -	Rameaux de conifères	2,5	0
0604 91 90	- - -	autres	2	0
0604 99	- -	autres:		
0604 99 10	- - -	simplement séchés	exemption	0
0604 99 90	- - -	autres	10,9	0
07		CHAPITRE 7 - LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES		
0701		Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré:		
0701 10 00	-	de semence	4,5	0
0701 90	-	autres:		
0701 90 10	- -	destinées à la fabrication de la féoule	5,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
0701 90 50		--- de primeurs, du 1 ^{er} janvier au 30 juin	13,4	0
0701 90 90		--- autres	11,5	0
0702 00 00		Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0703		Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré:		
0703 10		- Oignons et échalotes:		
		-- Oignons:		
0703 10 11		--- de semence	9,6	0
0703 10 19		--- autres	9,6	0
0703 10 90		-- Échalotes	9,6	0
0703 20 00		- Aulx	9,6 + 120 €/100 kg net	AV0, GC
0703 90 00		- Poireaux et autres légumes alliacés	10,4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0704		Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré:		
0704 10 00		- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis	13,6 MIN 1,6 €/100 kg/net	0
0704 20 00		- Choux de Bruxelles	12	0
0704 90		- autres:		
0704 90 10		- - Choux blancs et choux rouges	12 MIN 0,4 €/100 kg/net	0
0704 90 90		- - autres	12	0
0705		Laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>), à l'état frais ou réfrigéré:		
		- Laitues:		
0705 11 00		- - pommées	12 MIN 2,0 €/100 kg ⁴ br	0
0705 19 00		- - autres	10,4	0
		- Chicorées:		
0705 21 00		- - Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	10,4	0
0705 29 00		- - autres	10,4	0
0706		Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0706 10 00	- Carottes et navets	13,6	0
0706 90	- autres:		
0706 90 10	- - Céleris-raves	13,6	0
0706 90 30	- - Raifort (<i>Cochlearia armoracia</i>)	12	0
0706 90 90	- - autres	13,6	0
0707 00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré:		
0707 00 05	- Concombres	Annexe 1, appendice 2, section B	AV0, EP
0707 00 90	- Cornichons	12,8	0
0708	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré:		
0708 10 00	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	13,6	0
0708 20 00	- Haricots (<i>Vigna spp., Phaseolus spp.</i>)	13,6 MIN 1,6 €/100 kg net	0
0708 90 00	- autres légumes à cosse	11,2	0
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0709 20 00		- Asperges	10,2	0
0709 30 00		- Aubergines	12,8	0
0709 40 00		- Céleris, autres que les céleris-raves	12,8	0
		- Champignons et truffes:		
0709 51 00		- - Champignons du genre Agaricus	12,8	0
0709 59		- - autres:		
0709 59 10		- - - Chanterelles	3,2	0
0709 59 30		- - - Cèpes	5,6	0
0709 59 50		- - - Truffes	6,4	0
0709 59 90		- - - autres	6,4	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0709 60	- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta:		
0709 60 10	-- Piments doux ou poivrons	7.2	0
	-- autres:		
0709 60 91	--- du genre Capsicum destinés à la fabrication de la capsaïcine ou de teintures d'oléorésines de Capsicum	exemption	0
0709 60 95	--- destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	exemption	0
0709 60 99	--- autres	6.4	0
0709 70 00	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et atroches (épinards géants)	10.4	0
0709 90	- autres:		
0709 90 10	-- Salades, autres que laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>)	10.4	0
0709 90 20	-- Cardes et cardons	10.4	0
	-- Olives:		
0709 90 31	--- destinées à des usages autres que la production de l'huile	4.5	0
0709 90 39	--- autres	13.1 C. 100 kg/net	0
0709 90 40	-- Câpres	5.6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0709 90 50		- - Fenouil	8	0
0709 90 60		- - Maïs doux	9,4 €/100 kg/net	0
0709 90 70		- - Courgettes	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0709 90 80		- - Artichauts	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0709 90 90		- - autres	12,8	0
0710		Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés:		
0710 10 00		- Pommes de terre	14,4	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
	- Légumes à cosse, écosés ou non:		
0710 21 00	- - Pois (<i>Pisum sativum</i>)	14,4	0
0710 22 00	- - Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)	14,4	0
0710 29 00	- - autres	14,4	0
0710 30 00	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	14,4	0
0710 40 00	- Maïs doux	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
0710 80	- autres légumes:		
0710 80 10	- - Olives	15,2	0
	- - Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> :		
0710 80 51	- - - Piments doux ou poivrons	14,4	0
0710 80 59	- - - autres	6,4	0
	- - Champignons:		
0710 80 61	- - - du genre <i>Agaricus</i>	14,4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0710 80 69		- - - autres	14,4	0
0710 80 70		- - Tomates	14,4	0
0710 80 80		- - Artichauts	14,4	0
0710 80 85		- - Asperges	14,4	0
0710 80 95		- - autres	14,4	0
0710 90 00		- Mélanges de légumes	14,4	0
0711		Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état:		
0711 20		- Olives:		
0711 20 10		- - destinées à des usages autres que la production de l'huile	6,4	0
0711 20 90		- - autres	13,1 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0711 40 00		- Concombres et comichons	12	0
		- Champignons et truffes:		
0711 51 00		-- Champignons du genre Agaricus	9,6 + 191 €/100 kg/net eda	AV0, MM
0711 59 00		-- autres	9,6	0
0711 90		- autres légumes: mélanges de légumes:		
		-- Légumes:		
0711 90 10		- - - Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, à l'exclusion des piments doux ou poivrés	6,4	0
0711 90 30		- - - Maïs doux	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
0711 90 50		- - - Oignons	7,2	0
0711 90 70		- - - Câpres	4,8	0
0711 90 80		- - - autres	9,6	0
0711 90 90		-- Mélanges de légumes	12	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0712		Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés:		
0712 20 00		- Oignons	12,8	0
		- Champignons, oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.), trémelles (<i>Tremella</i> spp.) et truffes:		
0712 31 00		- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	12,8	0
0712 32 00		- Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.)	12,8	0
0712 33 00		- Trémelles (<i>Tremella</i> spp.)	12,8	0
0712 39 00		- autres	12,8	0
0712 90		- autres légumes: mélanges de légumes:		
0712 90 05		- Pommes de terre, même coupées en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparées	10,2	0
		- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>):		

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0712 90 11		- - - hybride, destiné à l'ensemencement	exemption	0
0712 90 19		- - - autre	9,4 €/100 kg/net	0
0712 90 30		- - Tomates	12,8	0
0712 90 50		- - Carottes	12,8	0
0712 90 90		- - autres	12,8	0
0713		Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés:		
0713 10		- Pois (<i>Pisum sativum</i>):		
0713 10 10		- - destinés à l'ensemencement	exemption	0
0713 10 90		- - autres	exemption	0
0713 20 00		- Pois chiches	exemption	0
		- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.):		
0713 31 00		- - Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0713 32 00		- - Haricots "petits rouges" (haricots Adzuki) (<i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i>)	exemption	0
0713 33		- - Haricots communs (<i>Phaseolus vulgaris</i>):		
0713 33 10		- - - destinés à l'ensemencement	exemption	0
0713 33 90		- - - autres	exemption	0
0713 39 00		- - autres	exemption	0
0713 40 00		- Lentilles	exemption	0
0713 50 00		- Fèves (<i>Vicia faba</i> var. major) et féveroles (<i>Vicia faba</i> var. equina et <i>Vicia faba</i> var. minor)	3,2	0
0713 90 00		- autres	3,2	0

Liste tarifaire de PUE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0714		Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécula ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier;		
0714 10		- Racines de manioc:		
0714 10 10		-- Pellets obtenus à partir de farines et semoules	9,5 €/100 kg/net	0
		-- autres:		
0714 10 91		--- des types utilisés pour la consommation humaine, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 28 kg, soit frais et entiers, soit congelés sans peau, même coupés en morceaux	9,5 €/100 kg/net	0
0714 10 99		--- autres	9,5 €/100 kg net	0
0714 20		- Patates douces:		
0714 20 10		-- fraîches, entières, destinées à la consommation humaine	3,8	0
0714 20 90		-- autres	6,4 €/100 kg net	0
0714 90		- autres:		
		-- Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécula:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0714 90 11	- - des types utilisés pour la consommation humaine, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 28 kg, soit frais et entiers, soit congelés sans peau, même coupés en morceaux	9,5 €/100 kg/net	0
0714 90 19	- - - autres	9,5 €/100 kg/net	0
0714 90 90	- - autres	3,8	0
08	CHAPITRE 8 - FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS		
0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées:		
	- Noix de coco:		
0801 11 00	- - desséchées	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0801 19 00		- - autres	exemption	0
		- Noix du Brésil:		
0801 21 00		- - en coques	exemption	0
0801 22 00		- - sans coques	exemption	0
		- Noix de cajou:		
0801 31 00		- - en coques	exemption	0
0801 32 00		- - sans coques	exemption	0
0802		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués:		
		- Amandes:		
0802 11		- - en coques:		
0802 11 10		- - - amères	exemption	0
0802 11 90		- - - autres	5,6	0
0802 12		- - sans coques:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0802 12 10		- - - amères	exemption	0
0802 12 90		- - - autres	3,5	0
		- Noisettes (<i>Corylus</i> spp.):		
0802 21 00		- - en coques	3,2	0
0802 22 00		- - sans coques	3,2	0
		- Noix communes:		
0802 31 00		- - en coques	4	0
0802 32 00		- - sans coques	5,1	0
0802 40 00		- Châtaignes et marrons (<i>Castanea</i> spp.)	5,6	0
0802 50 00		- Pistaches	1,6	0
0802 60 00		- Noix macadamia	2	0
0802 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	
			Catégorie	
0802 90 20	- -	Noix d'arec (ou de bétel), noix de kola et noix de Pécan	exemption	0
0802 90 50	- -	Graines de pignons doux	2	0
0802 90 85	- -	autres	2	0
0803 00		Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches:		
		- fraîches:		
0803 00 11	- -	Plantains	16	0
0803 00 19	- -	autres	176 € 1 000 kg/net	BA
0803 00 90	-	sèches	16	0
0804		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs:		
0804 10 00	-	Dattes	7,7	0
0804 20	-	Figues:		
0804 20 10	- -	fraîches	5,6	0
0804 20 90	- -	sèches	8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0804 30 00		- Ananas	5,8	0
0804 40 00		- Avocats	5,1	0
0804 50 00		- Goyaves, mangues et mangoustans	exemption	0
0805		Agrumes, frais ou secs:		
0805 10		- Oranges:		
0805 10 20		- - Oranges douces, fraîches	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 10 80		- - autres	16	0
0805 20		- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes:		
0805 20 10		- - Clémentines	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0805 20 30	--	Monreales et satsumas	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 20 50	--	Mandarines et wilkings	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 20 70	--	Tangerines	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 20 90	--	autres	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 40 00	-	Pamplemousses et pomeles	2,4	0
0805 50	-	Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia);		
0805 50 10	--	Citrons (Citrus limon, Citrus limonum)	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0805 50 90	--	Limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia)	12,8	0
0805 90 00	-	autres	12,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0806		Raisins, frais ou secs:		
0806 10		- frais:		
0806 10 10		- - de table	Annexe I, appendice 2, section B	AV0. EP
0806 10 90		- - autres	17,6	0
0806 20		- secs:		
0806 20 10		- - Raisins de Corinthe	2,4	0
0806 20 30		- - Sultanines	2,4	0
0806 20 90		- - autres	2,4	0
0807		Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais:		
		- Melons (y compris les pastèques):		

Liste tarifaire de PUE			
NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
0807 11 00	-- Pastèques	8,8	0
0807 19 00	-- autres	8,8	0
0807 20 00	- Papayes	exemption	0
0808	Pommes, poires et coings, frais:		
0808 10	- Pommes:		
0808 10 10	-- Pommes à cidre, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre	7,2 MIN 0,36 €/100 kg net	0
0808 10 80	-- autres	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0808 20	- Poires et coings:		
	-- Poires:		
0808 20 10	--- Poires à poiré, présentées en vrac, du 1 ^{er} août au 31 décembre	7,2 MIN 0,36 €/100 kg net	0
0808 20 50	--- autres	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0808 20 90	-- Coings	7,2	0
0809	Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0809 10 00		- Abricots	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0809 20		- Cerises:		
0809 20 05		- - Cerises acides (<i>Prunus cerasus</i>)	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0809 20 95		- - autres	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0809 30		- Pêches, y compris les brugnons et nectarines:		
0809 30 10		- - Brugnons et nectarines	Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0809 30 90	-- autres		Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0809 40	- Prunes et prunelles:			
0809 40 05	-- Prunes		Annexe I, appendice 2, section B	AV0, EP
0809 40 90	-- Prunelles		12	0
0810	Autres fruits frais:			
0810 10 00	- Fraises		12,8 MIN 2,4 €/100 kg/net	0
0810 20	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises:			
0810 20 10	-- Framboises		8,8	0
0810 20 90	-- autres		9,6	0
0810 40	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium:			

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0810 40 10	- - Airelles (fruits du <i>Vaccinium vitis-idaea</i>)		exemption	0
0810 40 30	- - Myrtilles (fruits du <i>Vaccinium myrtillus</i>)		3,2	0
0810 40 50	- - Fruits du <i>Vaccinium macrocarpon</i> et du <i>Vaccinium corymbosum</i>		3,2	0
0810 40 90	- - autres		9,6	0
0810 50 00	- Kiwis		8,8	0
0810 60 00	- Durians		8,8	0
0810 90	- autres:			
0810 90 30	- - Tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier (pain des singes), litchis et sapotilles		exemption	0
0810 90 40	- - Fruits de la passion, caramboles et pitabayas		exemption	0
	- - Groseilles à grappes, y compris les cassis et groseilles à maquereau:			

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0810 90 50		- - - Groseilles à grappes noires (cassis)	8,8	0
0810 90 60		- - - Groseilles à grappes rouges	8,8	0
0810 90 70		- - - autres	9,6	0
0810 90 95		- - autres	8,8	0
0811		Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
0811 10		- Fraises:		
		- - additionnées de sucre ou d'autres édulcorants:		
0811 10 11		- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids	20,8 + 8,4 €'100 kg'net	0
0811 10 19		- - - autres	20,8	0
0811 10 90		- - autres	14,4	0
0811 20		- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau:		
		- - additionnées de sucre ou d'autres édulcorants:		

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0811 20 11		- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids	20,8 + 8,4 €/100 kg/net	0
0811 20 19		- - - autres	20,8	0
		- - autres:		
0811 20 31		- - - Framboises	14,4	0
0811 20 39		- - - Groseilles à grappes noires (cassis)	14,4	0
0811 20 51		- - - Groseilles à grappes rouges	12	0
0811 20 59		- - - Mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises	12	0
0811 20 90		- - - autres	14,4	0
0811 90		- autres:		
		- - additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
		- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids:		
0811 90 11		- - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	13 + 5,3 C/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0811 90 19		---- autres	20,8 + 8,4 €/100 kg/net	0
		--- autres:		
0811 90 31		--- Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	13	0
0811 90 39		---- autres	20,8	0
		-- autres:		
0811 90 50		--- Myrtilles (fruits du <i>Vaccinium myrtillus</i>)	12	0
0811 90 70		--- Myrtilles des espèces <i>Vaccinium myrtilloides</i> et <i>Vaccinium angustifolium</i>	3,2	0
		--- Cerises:		
0811 90 75		---- Cerises acides (<i>Prunus cerasus</i>)	14,4	0
0811 90 80		---- autres	14,4	0
0811 90 85		--- Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	9	0
0811 90 95		--- autres	14,4	0

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
0812		Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état:	
0812 10 00		- Cerises	8,8
0812 90		- autres:	
0812 90 10		- - Abricots	12,8
0812 90 20		- - Oranges	12,8
0812 90 30		- - Papayes	2,3
0812 90 40		- - Myrtilles (fruits du <i>Vaccinium myrtillus</i>)	6,4
0812 90 70		- - Goyaves, mangues, mangoustans, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas et noix tropicales	5,5
0812 90 98		- - autres	8,8

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
0813		Fruits séchés autres que ceux des n° 0801 à 0806 inclus: mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre:	
0813 10 00		- Abricots	5,6
0813 20 00		- Pruneaux	9,6
0813 30 00		- Pommes	3,2
0813 40		- autres fruits:	
0813 40 10		-- Pêches, y compris les brugnons et nectarines	5,6
0813 40 30		-- Poires	6,4
0813 40 50		-- Papayes	2
0813 40 60		-- Tamarins	exemption
0813 40 70		-- Pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas	exemption
0813 40 95		-- autres	2,4
0813 50		- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre:	
		-- Mélanges de fruits séchés autres que ceux des n° 0801 à 0806:	

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - sans pruneaux:		
0813 50 12		- - - - de papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas	4	0
0813 50 15		- - - - autres	6,4	0
0813 50 19		- - - avec pruneaux	9,6	0
		- - Mélanges constitués exclusivement de fruits à coques des n° 0801 et 0802:		
0813 50 31		- - - de fruits à coques tropicaux	4	0
0813 50 39		- - - autres	6,4	0
		- - autres mélanges:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0813 50 91		- - - sans pruneaux ni figues	8	0
0813 50 99		- - - autres	9,6	0
0814 00 00		Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	1,6	0
09		CHAPITRE 9 - CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES		
0901		Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange:		
		- Café non torréfié:		
0901 11 00		-- non décaféiné	exemption	0
0901 12 00		-- décaféiné	8,3	0
		- Café torréfié:		
0901 21 00		-- non décaféiné	7,5	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0901 22 00		- - décaféiné	9	0
0901 90		- autres:		
0901 90 10		- - Coques et pellicules de café	exemption	0
0901 90 90		- - Succédanés du café contenant du café	11,5	0
0902		Thé, même aromatisé:		
0902 10 00		- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	3,2	0
0902 20 00		- Thé vert (non fermenté) présenté autrement	exemption	0
0902 30 00		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	exemption	0
0902 40 00		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	exemption	0
0903 00 00		Maté	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0904		Poivre (du genre Piper): piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés:		
		- Poivre:		
0904 11 00		-- non broyé ni pulvérisé	exemption	0
0904 12 00		-- broyé ou pulvérisé	4	0
0904 20		- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés:		
		-- non broyés ni pulvérisés:		
0904 20 10		- - - Piments doux ou poivrons	9,6	0
0904 20 30		- - - autres	exemption	0
0904 20 90		-- broyés ou pulvérisés	5	0
0905 00 00		Vanille	6	0
0906		Cannelle et fleurs de cannelier:		
		- non broyées ni pulvérisées:		
0906 11 00		-- Cannelle (Cinnamomum zeylanicum Blume)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0906 19 00		- - autres	exemption	0
0906 20 00		- broyées ou pulvérisées	exemption	0
0907 00 00		Girofles (antofles, clous et griffes)	8	0
0908		Noix muscades, macis, amomes et cardamomes:		
0908 10 00		- Noix muscades	exemption	0
0908 20 00		- Macis	exemption	0
0908 30 00		- Amomes et cardamomes	exemption	0
0909		Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre:		
0909 10 00		- Graines d'anis ou de badiane	exemption	0
0909 20 00		- Graines de coriandre	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
0909 30 00		- Graines de cumin	exemption	0
0909 40 00		- Graines de carvi	exemption	0
0909 50 00		- Graines de fenouil; baies de genièvre	exemption	0
0910		Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices:		
0910 10 00		- Gingembre	exemption	0
0910 20		- Safran:		
0910 20 10		- - non broyé ni pulvérisé	exemption	0
0910 20 90		- - broyé ou pulvérisé	8,5	0
0910 30 00		- Curcuma	exemption	0
		- autres épices:		
0910 91		- - Mélanges visés à la note 1 point b) du présent chapitre:		
0910 91 10		- - - non broyés ni pulvérisés	exemption	0
0910 91 90		- - - broyés ou pulvérisés	12,5	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0910 99		-- autres:		
0910 99 10		--- Graines de fenugrec	exemption	0
		--- Thym:		
		---- non broyé ni pulvérisé:		
0910 99 31		----- Serpolet (<i>Thymus serpyllum</i>)	exemption	0
0910 99 33		----- autre	7	0
0910 99 39		---- broyé ou pulvérisé	8,5	0
0910 99 50		--- Feuilles de laurier	7	0
0910 99 60		--- Curry	exemption	0
		--- autres:		
0910 99 91		---- non broyées ni pulvérisées	exemption	0
0910 99 99		---- broyées ou pulvérisées	12,5	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
10		CHAPITRE 10 - CÉRÉALES		
1001		Froment (blé) et méteil:		
1001 10 00		- Froment (blé) dur	148 €/t	0
1001 90		- autres:		
1001 90 10		- - Épeautre, destiné à l'ensemencement	12,8	0
		- - autre épeautre, froment (blé) tendre et méteil:		
1001 90 91		- - - Froment (blé) tendre et méteil, de semence	95 €/t	0
1001 90 99		- - - autres	95 €/t	0
1002 00 00		Seigle	93 €/t	0
1003 00		Orge:		
1003 00 10		- de semence	93 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1003 00 90		- autre	93 €/t	0
1004 00 00		Avoine	89 €/t	0
1005		Maïs:		
1005 10		- de semence:		
		- - hybride :		
1005 10 11		- - - hybride double et hybride top-cross	exemption	0
1005 10 13		- - - hybride trois voies	exemption	0
1005 10 15		- - - hybride simple	exemption	0
1005 10 19		- - - autre	exemption	0
1005 10 90		- - autre	94 €/t	0
1005 90 00		- autre	94 €/t	ME
1006		Riz:		
1006 10		- Riz en paille (riz paddy):		
1006 10 10		- - destiné à l'ensemencement	7.7	3
		- - autre:		

Liste tarifaire de l'UE			
NC 2007		Description	Taux de base
			Catégorie
		--- étuvé:	
1006 10 21		---- à grains ronds	211 €/t
1006 10 23		---- à grains moyens	211 €/t
		---- à grains longs:	
1006 10 25		---- présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	211 €/t
1006 10 27		---- présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	211 €/t
		--- autre:	
1006 10 92		---- à grains ronds	211 €/t
1006 10 94		---- à grains moyens	211 €/t
		---- à grains longs:	
1006 10 96		---- présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	211 €/t
1006 10 98		---- présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	211 €/t
1006 20		- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brut):	